ISSN 1246-3442

Décision Modificative n°2 2018
Séance du 23 novembre 2018

Compte-rendu des débats

LOT-ET-GARONNE
Le Département

NOMS DES PRESIDENTS DU DEPARTEMENT ET DES PREFETS DEPUIS 1945

Année	Préfet	Président du Département
1945	P. LECENE	Rodolphe ROUBET
1948	M. SEGAUT	-
1949	-	Dr Henri TOUSSAINT
1951	R. COUSIN	-
1953	M. PICARD	-
1957	L. OTTAVIANI	-
1959	J. SAUNIER	Jacques BORDENEUVE
1960	M. ELLIA	-
1963	L. VERGER	-
1966	F. LABORDE	-
1968	H. BOUCOIRAN	-
1973	P. FEUILLOLEY	-
1975	Ch. ORSETTI	-
1976	-	René ANDRIEU
1977	Th. KAEPPELIN	-
1978	-	Jean FRANCOIS-PONCET
1982	P. BLANC	-
1985	P. LEROY	-
1986	B. COURTOIS	-
1987	S. THIRIOUX	-
1988	J.-Ch. ASTRUC	-
1992	M. DIEFENBACHER	-
1994	J.C. VACHER	Dr Jean-Louis BRUNET
1998	N. JACQUET	Jean FRANCOIS-PONCET
2000	A. MERLOZ	-
2001	-	-
2002	H. MASSE	-
2004	-	Michel DIEFENBACHER
2005	R. THUAU	-
2006	-	-
2007	L. BEFFRE	-
2008	-	Pierre CAMANI
2010	B. SCHMELTZ	-
2012	M. BURG	-
2013	D. CONUS	-
2016	Mme P. WILLAERT	-
		-

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

PRESIDENT : **Pierre CAMANI**

MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

AGEN 1	**M. Christian DELBREL** Journaliste Maire de Pont-du-Casse Vice-président d'Agen Agglomération **Mme Nathalie BRICARD** Infirmière
AGEN 2	**M. Christian DEZALOS Ch. O.** Retraité Maire de Boé Vice-président d'Agen Agglomération **Mme Laurence LAMY** Fonctionnaire
AGEN 3	**M. Pierre CHOLLET** Médecin pneumologue 1er Adjoint au Maire d'Agen **Mme Baya KHERKHACH** Salariée
AGEN 4	**M. Christophe BOCQUET** Vétérinaire (en retraite) **Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT** Fonctionnaire Adjointe au Maire d'Agen
L'ALBRET	**M. Nicolas LACOMBE** Directeur d'école Maire de Nérac **Mme Marylène PAILLARES** Adjointe au Maire de Nérac
CONFLUENT	**M. Alain MERLY Ch.** Représentant de commerce (en retraite) Maire de Prayssas Vice-président de la communauté de communes du Confluent et Côteaux de Prayssas

	Mme Laurence DUCOS Salariée
COTEAUX DE GUYENNE	**M. Pierre CAMANI** ***Président du Conseil départemental*** Cadre territorial (en retraite)
	Mme Caroline HAURE-TROCHON Médecin généraliste
FORET DE GASCOGNE	**M. Raymond GIRARDI** Agriculteur (en retraite) Maire d'Argenton Président de la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne
	Mme Hélène VIDAL Fonctionnaire
FUMELOIS	**M. Daniel BORIE** Retraité (SADEFA) Maire de Saint-Vite
	Mme Sophie GARGOWITSCH Enseignante – sophro-relaxologue Maire de Blanquefort-sur-Briolance
HAUT AGENAIS PERIGORD	**M. Marcel CALMETTE** Médaille communale et départementale Médaille d'honneur agricole Retraité Maire de Paulhiac
	Mme Christine GONZATO-ROQUES Fonctionnaire Adjoint au Maire de Monflanquin
LAVARDAC	**M. Michel MASSET** Gérant de société Maire de Damazan Président de la communauté de communes du Confluent et Côteaux de Prayssas
	Mme Valérie TONIN Agent immobilier Adjointe au Maire de Barbaste
LIVRADAIS	**M. Jacques BORDERIE** Chef d'entreprise 1er adjoint au Maire de Ste-Livrade-sur-Lot
	Mme Séverine BESSON Agricultrice

MARMANDE 1	**M. Joël HOCQUELET** Médecin généraliste **Mme Emilie MAILLOU** Fonctionnaire
MARMANDE 2	**M. Jacques BILIRIT** Développeur économique Maire de Fourques-sur-Garonne **Mme Sophie BORDERIE** Infirmière-Anesthésiste
OUEST AGENAIS	**M. Jean DREUIL** Comptable (en retraite) Maire de Sérignac-sur-Garonne Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique territoriale **Mme Françoise LAURENT** Retraitée de l'Education Nationale
PAYS DE SERRES	**M. Bernard BARRAL** Retraité **Mme Marie-France SALLES Ch.** Maître de Conférence Maire d'Engayrac
SUD EST AGENAIS	**M. Rémi CONSTANS** Médecin cardiologue (en retraite) Maire de Layrac Membre du bureau délégué d'Agen Agglomération **Mme Louise CAMBOURNAC - C. Ch.** Retraitée Fonction publique d'Etat Maire d'Astaffort
TONNEINS	**M. Michel PERAT** Retraité Maire de Clairac **Mme Line LALAURIE** Retraitée Fonction publique territoriale Maire de Castelmoron-sur-Lot Vice-présidente de la communauté de communes Lot et Tolzac
VAL DU DROPT	**M. Pierre COSTES** Vétérinaire **Mme Danièle DHELIAS** Exploitante agricole Adjointe au Maire de Ségalas

VILLENEUVE 1	**M. Guillaume LEPERS** Cadre commercial **Mme Patricia SUPPI** Fonctionnaire
VILLENEUVE 2	**M. Patrick CASSANY** Gérant de société 1er Vice-président du Conseil départemental Maire de Villeneuve-sur-Lot Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois **Mme Catherine JOFFROY** Avocate

LEGENDES **:**

Ordre National de la Légion d'Honneur

Ordre National du Mérite

Mérite Agricole

Ordre des Palmes Académiques

Ordres des Arts et des Lettres

Croix de Guerre 1939-1945

Croix du Combattant

Croix du Combattant Volontaire

C. Commandeur

O. Officier

Ch. Chevalier

COMMISSION PERMANENTE

Président : M. Pierre CAMANI

Premier Vice-Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Marie-France SALLES, M. Jacques BILIRIT, Mme Sophie BORDERIE, M. Raymond GIRARDI, Mme Catherine JOFFROY, M. Christian DEZALOS, Mme Sophie GARGOWITSCH, M. Daniel BORIE, Mme Laurence LAMY, M. Nicolas LACOMBE, Mme Christine GONZATO-ROQUES

Membres : M. Bernard BARRAL, Mme Danièle DHELIAS, M. Marcel CALMETTE, Mme Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre COSTES, Mme Hélène VIDAL, M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Joël HOCQUELET, Mme Emilie MAILLOU, M. Michel MASSET, Mme Marylène PAILLARES, M. Christian DELBREL, Mme Valérie TONIN, M. Christophe BOCQUET, Mme Nathalie BRICARD, M. Pierre CHOLLET, Mme Séverine BESSON, M. Rémi CONSTANS, Mme Louise CAMBOURNAC, M. Guillaume LEPERS, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Alain MERLY, Mme Laurence DUCOS, M. Michel PERAT, Mme Baya KHERKHACH, M. Jacques BORDERIE, Mme Line LALAURIE, Mme Patricia SUPPI

§ § § § §

COMMISSIONS STATUTAIRES INTERNES

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT »

****

Président : Mme Sophie BORDERIE
Vice-Présidents : Mmes Christine GONZATO-ROGUES, Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre COSTES
Membres : Mmes Hélène VIDAL, Marie-France SALLES, Louise CAMBOURNAC, Baya KHERKHACH, Laurence DUCOS, Nathalie BRICARD

COMMISSION

« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE »

Président : M. Patrick CASSANY
Vice-Présidents : Mme Hélène VIDAL, M. Michel MASSET
Membres : MM. Joël HOCQUELET, Nicolas LACOMBE, Michel PERAT, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Jacques BORDERIE

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES »

Président : M. Jacques BILIRIT
Vice-Président : M. Michel MASSET
Membres : MM. Marcel CALMETTE, Bernard BARRAL, Jean DREUIL, Guillaume LEPERS, Michel PERAT, Jacques BORDERIE

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE»

Président : Mme Sophie GARGOWITSCH
Vice-Présidents : Mmes Laurence LAMY, Valérie TONIN
Membres : M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Christophe BOCQUET, Mme Séverine BESSON, M. Alain MERLY

COMMISSION

« POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

Président : M. Nicolas LACOMBE
Vice-Présidents : Mmes Valérie TONIN, Emilie MAILLOU
Membres : Mmes Françoise LAURENT, Laurence DUCOS, Patricia SUPPI

COMMISSION

« CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE »

Présidente : Mme Catherine JOFFROY
Vice-Présidents : M. Daniel BORIE, Mme Nathalie BRICARD
Membres : Mmes Marylène PAILLARES, Valérie TONIN, M. Rémi CONSTANS, Mme Patricia SUPPI

COMMISSION

« AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT »

Président : M. Raymond GIRARDI
Vice-Présidents : M. Marcel CALMETTE, Mme Danièle DHELIAS, M. Bernard BARRAL
Membres : Mmes Valérie TONIN, Séverine BESSON, MM. Alain MERLY, Christophe BOCQUET

COMMISSION

« ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE»

Présidente :	Mme Marie-France SALLES
Vice-Présidente :	Mme Marylène PAILLARES
Membres :	Mmes Laurence LAMY, Emilie MAILLOU, Séverine BESSON, Louise CAMBOURNAC

COMMISSION

« FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES »

Président :	M. Christian DEZALOS
Vice-présidente :	Mme Marie-France SALLES
Membres :	Mme Françoise LAURENT, MM. Christian DELBREL, Pierre CHOLLET Mme Line LALAURIE

COMPTE RENDU

DES DEBATS

TABLE DES MATIERES

Réunion du 23 novembre 2018

Pages

- Ouverture de la séance du 23 novembre 2018 sous la présidence de M. Pierre Camani, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne 1

- Désignation du secrétaire de séance (M. Perat)) 1

- Discours d'ouverture du Président et débats 2

- Présentation de la Décision modificative n°2 de 2019 par M. Dézalos, président de la commission Finances et évaluation des politiques publiques 8

- Présentation des travaux de la commission Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles par M. Bilirit, diaporamas et débats 20

- Présentation des travaux de la commission Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur, par M. Lacombe, président de la commission 31

- Présentation des travaux de la commission Culture, sport, jeunesse et vie associative par Mme Joffroy, présidente de la commission et M. Borie, vice-président de la commission diaporama et débats..... 32

- Présentation des travaux de la commission Aménagement du territoire, Infrastructures et mobilité par M. Cassany, président de la commission, diaporama et débats 39

- Présentation des travaux de la commission Agriculture, forêt et environnement par M. Girardi, président de la commission et diaporama 51

- Présentation des travaux de la commission Développement social, insertion et habitat par Mme Borderie, présidente de la commission, ... 54

- Présentation des travaux de la commission Administration générale, ressources humaines et patrimoine par Mme Salles, présidente de la commission 55

- Présentation des travaux de la commission Finances et évaluation des politiques publiques par M. Dézalos, président de la commission 57

- Vote de la Décision Modificative n°1 de 2018..... 59

- Motions 61

- Diaporamas..... 68

DECISION MODIFICATIVE N° 2 2018

SOMMAIRE

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

3010 - Aménagement numérique du territoire : déploiement accéléré du Très Haut Débit en 5 ans grâce à une complémentarité exemplaire Public/Privé ..... p. 30

3011 - Plan Départemental d'inclusion numérique et stratégie de développement des Tiers-Lieux ..... p. 30

3012 – 2009 Schéma départemental des voies vertes et des véloroutes..... p. 31

3013 - Contrat d'affermage Agropole – Rapport annuel du délégataire – Année 2017 ..... p. 31

3014 - 6006 Rapport annuel 2017 des représentants du Département au conseil d'administration des sociétés d'économie mixtes locales dont il est Actionnaire ..... p. 31

COMMISSION POLITIQUES ÉDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

5005 - Modification de la programmation des travaux dans les collèges ..... p. 32

COMMISSION CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

6004 - Soutien départemental en faveur du sport ..... p. 38

6005 - Ajustement des régimes d'aide de la direction de la Culture ..... p. 38

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE

2005 - Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 – Convention de financement des aménagements de la RN 21 ..... p. 50

2006 - Politique d'entretien et de modernisation du réseau routier départemental – Rapport d'information ..... p. 50

2007 - Infrastructures ..... p. 50

2008 - Règlement départemental de voirie – Actualisation des titres IV et V ..... p. 51

COMMISSION AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT

7004 - Evolution de l'action du Département dans le domaine de l'eau ..... p. 53

7005 - Rapport d'information sur le conservatoire végétal régional d'Aquitaine ..... p. 54

7006 - Délégation de service public en matière de santé animale et d'hygiène alimentaire – Présentation du rapport d'activité 2017 (01.01.2017 au 31.12.2017) des laboratoires des Pyrénées et des Landes ..... p. 54

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT

1008 - Règlement départemental d'aide sociale de Lot-et-Garonne – partie autonomie ..... p. 54

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

8013 - Approbation des débats de la session consacrée à la Décision Modificative n°1 2018 ..... p. 2

8014 - Modification de la programmation des travaux dans les bâtiments départementaux ..... p. 56

8015 Tableau des effectifs au 1er septembre 2018 ..... p. 56

8016 - Rapport d'activité des services départementaux - Année 2017 ..... p. 57

COMMISSION FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

9020 - Renforcement de la solidarité territoriale : projet d'entrée unique d'aide aux maires, soutien aux écoles et tiers lieux ..... p. 59

9021 - Rapport sur les travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux ..... p. 59

9022 - Pertes sur créances irrécouvrables – Provisions ..... p. 59

9023 - Décision modificative n° 2 2018 - Budget principal et budget annexe du Foyer départemental de l'enfance Balade ..... p. 59

9024 - Exécution du budget primitif 2019 avant le vote du budget ..... p. 60

MOTIONS

Motion n° 1 relative à la vente d'UPSA par le Groupe BMS ..... p. 61

Motion n° 2 en faveur du développement des mobilités vertueuses ..... p. 62

Motion n° 3 relative au projet de fusions entre les Missions Locales et Pôle Emploi ..... p. 67

Motion n° 4 relative à la hausse des taxes sur le carburant ..... p. 68

TABLE DES INTERVENTIONS

Intervenants	*Pages*
M. Pierre CAMANI *Président du Conseil départemental*	1 à 8, 18 à 20, 21, 23, 24, 25, 26, 28, 30, 32, 35, 36, 37, 38, 39, 44, 48, 49, 52, 53, 56, 57, 58, 59, 60
M. Jacques BILIRIT	15 à 16, 20, 28, 29, 30, 44, 50, 60
M. Jacques BORDERIE	18, 32, 47, 49
Mme Sophie BORDERIE	54
M. Daniel BORIE	29, 32, 36, 37
Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT	43
Mme Nathalie BRICARD	29, 35, 60
M. Marcel CALMETTE	18, 47
M. Patrick CASSANY	39 à 42, 45, 47, 49
M. Pierre CHOLLET	17, 37, 46
M. Rémi CONSTANS	35
M. Pierre COSTES	18
M. Christian DELBREL	12 à 15, 43, 47
M. Christian DEZALOS	8 à 10, 57, 58, 59
M. Jean DREUIL	26
Mme Laurence DUCOS	36, 58
Mme Sophie GARGOWITSCH	18
M. Raymond GIRARDI	16, 46, 51, 52, 53
Mme Christine GONZATO-ROQUES	27
M. Joël HOCQUELET	46
Mme Catherine JOFFROY	25, 32
Mme Baya KHERKHACH	26
M. Nicolas LACOMBE	31
M. Guillaume LEPERS	10 à 12, 23, 24, 49, 57, 60
M. Michel MASSET	29,
M. Alain MERLY	37
M. Michel PERAT	27, 28
Mme Patricia SUPPI	44
Mme Marie-France SALLES	55
M. David BELBES *Directeur des systèmes d'information et de l'aménagement numérique*	23 à 25,
M. Jean-François DURANTE *Directeur Citoyenneté, Vie associative et sportive*	33 à 35
M. Fabien DUPREZ *Directeur des Infrastructures et de la mobilité*	42, 43

DÉCISION MODIFICATIVE N^{O} 2 DE 2018

SÉANCE DU VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018

La séance est ouverte à 9 h 50 sous la présidence de M. Pierre CAMANI, président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, assisté de M. Jacques ANGLADE, Directeur général des services.

Étaient présents : M. BARRAL Bernard, Mme BESSON Séverine, MM. BILIRIT Jacques, BOCQUET Christophe, BORDERIE Jacques, Mme BORDERIE Sophie, M. BORIE Daniel, Mmes BRANDOLIN-ROBERT Clémence, BRICARD Nathalie, M. CALMETTE Marcel, Mme CAMBOURNAC Louise, MM. CASSANY Patrick, CHOLLET Pierre, CONSTANS Rémi , COSTES Pierre, DELBREL Christian, DEZALOS Christian, Mme DHELIAS Danièle, M. DREUIL Jean, Mmes DUCOS Laurence, GARGOWITSCH Sophie, M. GIRARDI Raymond, Mmes GONZATO-ROQUES Christine, HAURE-TROCHON Caroline M. HOCQUELET Joël, Mmes JOFFROY Catherine, KHERKHACH Baya, M. LACOMBE Nicolas, Mmes LALAURIE Line, LAMY Laurence, LAURENT Françoise, M. LEPERS Guillaume, Mme MAILLOU Émilie, MM. MASSET Michel, MERLY Alain, Mme PAILLARES Marylène, M. PERAT Michel, Mmes SALLES Marie-France, SUPPI Patricia, TONIN Valérie, VIDAL Hélène.

M. le PRÉSIDENT. – Je propose que M. Perat, qui est nouveau dans la maison, soit secrétaire de séance. Il va assurer cette fonction avec brio.

M. Michel Perat est désigné Secrétaire de séance.

Je vous annonce le dépôt de motions. Trois sont présentées par la majorité, et deux par l'opposition. Elles ont été déposées en temps voulu et nous en discuterons à la fin de cette session. Ces motions vont vous être distribuées.

Je vous rappelle également que deux envois de rapport modificatif ont été effectués : le 14 novembre, le rapport 3010 « Aménagement numérique du territoire, déploiement accéléré du très haut débit en cinq ans grâce à une complémentarité exemplaire public-privé », suite à une erreur de l'opérateur Orange sur les annexes ; et puis le 19 novembre, le rapport 2005 « Contrat de plan État-Région 2015-2020, convention de financement des aménagements de la RN21 », comme indiqué lors de l'envoi des rapports le 9 novembre ; et le rapport 9023, qui est la décision modificative n°2 de 2018, budget principal et budget annexe du foyer départemental de l'enfance Balade, afin de tenir compte des modifications du rapport précédemment cité. Nous avons transmis également deux cartes complémentaires à l'annexe du rapport 3012-2009, « Schéma départemental des voies vertes et des véloroutes », qui ont été réactualisées afin de faciliter la lecture des tracés. Nous reviendrons sur ces dossiers en cours de séance.

Il nous faut, comme à l'accoutumée, mettre au vote le rapport 8013, relatif à l'approbation du compte rendu des débats de la session consacrée à la DM1. Ce rapport est mis au vote des trois groupes. Il est adopté.

RAPPORT N° 8013

APPROBATION DES DEBATS DE LA SESSION CONSACREE A LA DECISION MODIFICATIVE N°1 2018

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT. – Mes chers collègues, tout d'abord, comme vous avez pu le lire dans la presse, Mme le Préfet Patricia Willaert quitte le Lot-et-Garonne et sera remplacée par Mme Béatrice Lagarde, qui occupe actuellement les mêmes fonctions dans les Hautes-Pyrénées. Je veux remercier ici, publiquement et sincèrement, Mme Willaert pour le partenariat mis en place avec le Département sur de nombreux et importants projets et la remercier pour son engagement en faveur du Lot-et-Garonne.

L'actualité, c'est également le mouvement dit « des gilets jaunes », auquel s'est greffé depuis hier en Lot-et-Garonne un syndicat agricole. Nous aurons l'occasion d'évoquer le sujet, le groupe de la majorité et de l'opposition présentant chacun une motion. Mais si je tiens à condamner fermement les violences et les dérives constatées à l'occasion de certains rassemblements, nous aurions tort, me semble-t-il, de considérer simplement ces manifestations comme une colère poujadiste ponctuelle et instrumentalisée. Ce mouvement reflète en effet, au-delà de la seule augmentation du prix du carburant, un réel malaise, voire une défiance vis-à-vis de l'ensemble des « élites ».

Cette séance est riche de nombreux et grands dossiers pour le Lot-et-Garonne. Mais avant de les développer, je veux revenir sur le bilan du congrès de l'Assemblée des Départements de France, qui s'est tenu à Rennes du 7 au 9 novembre dernier.

Vous êtes plusieurs à m'avoir accompagné pour représenter cette Assemblée et défendre, à mes côtés, les intérêts de notre département. Les trois groupes étaient représentés et je crois que c'est un symbole fort de l'unité départementale qui anime notre combat collectif pour la ruralité. Soyez-en tous remerciés.

Nous sommes allés à Rennes avec un grand espoir de changements, avec l'espoir que le Gouvernement avait enfin compris que la décentralisation était une chance pour notre pays et non un fardeau. Nous espérions sincèrement l'instauration d'un dialogue de fond.

Quelques jours auparavant, le Président de la République avait confié à Jacqueline Gourault, qui dispose d'une excellente connaissance des collectivités, le soin de restaurer la relation de confiance entre l'État et les collectivités, qui a tant fait défaut depuis le début de ce quinquennat. Les négociations qui avaient été rompues en juin sur la compensation des restes à charge et sur la solidarité entre Départements ont repris.

Mais force est de constater que nos espoirs ont été douchés. Une fois de plus.

La nouvelle proposition du Gouvernement est basée sur une enveloppe de 500 millions d'euros, largement en retrait par rapport à celle de juin 2018, qui avait pour base 700 millions d'euros. Mais plus grave, le contenu de cette proposition est une provocation pour les Départements. En effet, le principe du financement de cette enveloppe de 500 millions est une répartition de 250 millions d'euros de participation de l'État - que l'on qualifie de péréquation verticale - et de 250 millions d'euros de participation des Départements eux-mêmes au travers d'un fonds de solidarité entre eux, basé sur les droits de mutation - que l'on qualifie de péréquation horizontale.

L'enveloppe de 250 millions d'euros de l'État est elle-même répartie en deux sous-catégories :

1. Un fonds de stabilisation doté de 115 millions d'euros pour compenser les restes à charge des AIS (Allocations Individuelles de Solidarité) qui serait, seul point positif, pérennisé sur trois ans. Cela représente 850 0000 euros pour le Lot-et-Garonne sur 44 millions d'euros de reste à charge net !

Je vous rappelle que l'enveloppe globale de ce reste à charge sur les AIS pour l'ensemble des Départements de France est en 2018 de 9,2 milliards d'euros !

9,2 milliards à comparer à 115 millions… Je vous laisse juger de la qualité de la proposition.

2. Un fonds de lutte contre la pauvreté et pour l'accès à l'emploi de 135 millions d'euros. Nous sommes favorables à ce fonds qui nous aidera à lutter contre les phénomènes de pauvreté qui se développent. Mais ce fonds ne viendra pas compenser des dépenses existantes, au contraire, nous pensons qu'il va générer des dépenses supplémentaires. Nous ne connaissons absolument pas les modalités de ce plan et nous attendons des clarifications. Mais globalement, cela n'a rien à voir avec la problématique du reste à charge.

Enfin, l'enveloppe de solidarité entre Départements de 250 millions d'euros n'est plus adossée à un déplafonnement comme cela était prévu, minime, des droits de mutation. Il est donc proposé aux Départements une contribution nouvelle qui va impacter, pour certains, sensiblement leurs budgets. C'est le type de mesure qui a pour résultat d'opposer les Départements entre eux.

Notre proposition, acceptée puis rejetée au mois de juin par le Gouvernement, était de toute autre nature.

Cette solution, rationnelle et raisonnable, permettait de résoudre durablement nos difficultés. Elle postulait une compensation minimale de 350 millions d'euros de l'État vers les Départements, et un fonds de solidarité alimenté par les Départements eux-mêmes d'un montant équivalent. L'enveloppe de ces deux fonds, d'un montant de 700 millions d'euros, permettait de répondre à la fois aux attentes des Départements ruraux et des grands Départements en difficulté financière, du fait de leurs énormes charges sociales.

Mes chers collègues, l'État dispose d'une opportunité unique de redonner confiance aux collectivités et, à travers elles, à tous nos concitoyens qui sont gagnés par un sentiment légitime d'abandon. Le Gouvernement doit s'en saisir car, techniquement, cette péréquation, vitale pour les territoires, représente un effort très mesuré au regard du budget de la Nation. C'est aussi une goutte d'eau par rapport au poids réel des trois allocations : 19 milliards d'euros de coût, dont 9,2 milliards non compensés.

Sur le dossier des mineurs non accompagnés, le compte n'y est pas non plus. Certes, ces dépenses seront déduites du « pacte financier », c'est-à-dire que leur progression supérieure à 1,14 % ne sera pas comptabilisée. Malgré le soutien annoncé en légère augmentation, le Gouvernement refuse de prendre la mesure du problème.

De facto, l'État se défausse sur les Départements de sa part de responsabilités en matière de protection de l'enfance. En Lot-et-Garonne, les dépenses engagées par le Conseil départemental pour la prise en charge des MNA sont passées de 0 en 2012 à presque 7 millions d'euros cette année, et avec une prévision à 8,2 millions en 2019. Au regard de cette progression exponentielle, la réponse du Gouvernement est totalement inappropriée. La compensation va passer pour nous, globalement, de 10 à 12 % environ en Lot-et-Garonne, ce qui nous promettra un reste à charge net de plus de 7 millions d'euros en 2019.

La croissance incontrôlable de cette dépense indue, car ce dossier relève du pouvoir régalien, assèche notre capacité d'autofinancement de manière dramatique.

Malgré tout cela, le bilan du congrès de Rennes n'est pas totalement négatif. En effet, un accord important a été conclu entre les trois niveaux de collectivités. L'Association des Maires de France, l'Assemblée des Départements de France et celle des Régions de France se sont engagées à s'unir pour organiser une concertation permanente, susciter des positions communes à l'égard des politiques proposées par le Gouvernement, et proposer un nouvel acte de décentralisation à l'exécutif.

Mes chers collègues, la décision modificative qui vous est présentée aujourd'hui comporte un nombre relativement réduit de mouvements financiers. Je laisserai le soin à Christian Dézalos, rapporteur général du budget, de vous les exposer et de les commenter.

Mes chers collègues, cette session est importante par le nombre, la qualité et l'importance des dossiers, je le disais en introduction.

Cette session, de mon point de vue, constitue un démenti à tous les oiseaux de mauvais augure et les démagogues qui décrivaient, ce printemps encore, notre Département comme une collectivité je cite, « impuissante », qui n'avait « plus les moyens d'assumer ses compétences », « plus les moyens d'agir pour le quotidien des Lot-et-Garonnais »… Et les mêmes de railler la promesse du rebond faite au printemps en la qualifiant de « plongeon ».

Et pourtant, la réalité est aujourd'hui à l'opposé. Jamais dans son histoire le département n'a accumulé autant de grands dossiers structurants et un tel niveau d'investissements, publics ou privés.

Cette session illustre le fameux rebond dont je parlais en début d'année et confirme le dynamisme que j'ai annoncé ce printemps et engagé lors de notre dernière session avec l'aboutissement du dossier Center Parcs.

Mes chers collègues, nous allons examiner des dossiers passionnants qui ont trait aux divers domaines de compétences de notre collectivité : les infrastructures numériques ou routières, le sport et la culture, l'environnement et le développement durable.

Tout d'abord, je veux évoquer le sujet majeur pour le développement et l'attractivité de notre département : le numérique et le très haut débit.

Notre département s'est distingué en étant parmi les premiers à faire le choix, dès 2012, du FTTH (Fiber to the home), c'est-à-dire la fibre optique dans chaque foyer. Ce n'est pas le cas de tous les départements, loin de là. Nombreux sont ceux qui accéderont au très haut débit (30 mégabits) par la montée du débit, c'est-à-dire une technologie certes moins onéreuse, mais qui ne garantit pas les capacités de débit et d'attractivité de la fibre optique.

Nous avons été, par ailleurs, parmi les premiers à nous engager dans le plan France Très Haut Débit, pour pouvoir équiper les 305 communes sur 319 que compte notre département qui ne sont pas couvertes par l'initiative privée des opérateurs et qui relèvent de la compétence du Syndicat mixte Lot-et-Garonne Numérique.

Le schéma établi dans le cadre du plan France Très Haut Débit prévoyait une couverture du département en fibre optique en dix ans, c'est-à-dire, les travaux ayant démarré en 2018, une couverture totale en 2028.

Ce plan devait s'accomplir en deux phases : la première, nous y sommes, en 2017(18)-2022, et la seconde en 2022-2028.

100 000 prises devaient être construites dans la première phase, d'ici 2022 (sur les 200 000 foyers en Lot-et-Garonne) : 56 000 en zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) , c'est-à-dire les 14 communes relevant de l'opérateur Orange, et 44 000 prises en zone RIP, réseau d'initiative publique, relevant du Syndicat Lot-et-Garonne Numérique, pour un coût de 80 millions d'euros. À ce propos, nous venons de recevoir la notification de la subvention de l'État pour un montant de 25,5 millions d'euros. Il est rare de bénéficier d'un tel subventionnement de l'État et je tenais à le rappeler.

La seconde phase, 2022-2028, devait assurer le raccordement à la fibre optique des 103 000 foyers restants pour un investissement public d'environ 150 millions d'euros.

Mais à la fin de l'année 2017, le lancement par le Gouvernement d'un nouveau dispositif d'Appel à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL) nous a offert une opportunité que j'ai immédiatement saisie.

Cette procédure consiste à demander aux opérateurs privés de faire des propositions d'investissements dans la zone qui était réservée jusque-là à l'initiative publique, et, il faut bien le reconnaître, qui ne les tentait pas, mais, depuis un an ou deux, ils ont changé de stratégie.

C'est ce que nous avons fait. Après une procédure et des négociations ardues, notre choix s'est arrêté sur la proposition faite par Orange, indiscutablement la meilleure.

Celle-ci permet, d'une part, d'accélérer le déploiement initialement prévu à dix ans en le ramenant à cinq ans sur l'ensemble du département et, d'autre part, de réduire sensiblement les financements publics pour la couverture de l'ensemble du Lot-et-Garonne, puisque l'opérateur s'engage à couvrir la deuxième phase dans le temps où nous assurons la première phase.

La complémentarité des investissements publics et privés va accélérer considérablement l'offre de ce service à tous les Lot-et-Garonnais et aux entreprises. Cette opération génèrera un investissement de plus de 200 millions d'euros et exigera un besoin en main-d'œuvre de l'ordre d'environ 300 emplois.

C'est une très bonne nouvelle pour le Lot-et-Garonne, qui est le premier à avoir conclu ce type d'accord en France. Mardi, j'étais au salon des maires, sur le stand de l'opérateur Orange, pour parapher avec son directeur général une convention de partenariat. La première en France !

Je veux dénoncer ici très fortement tous ceux qui veulent réduire ce travail à une simple application d'une mesure gouvernementale, car peu de territoires réussissent leur procédure AMEL aujourd'hui. Si vous regardez les journaux spécialisés, vous le constaterez, les échecs sont nombreux.

Dans ce contexte tout à fait nouveau pour nous, la demande en personnel qualifié va être énorme, et notre effort doit, dans l'immédiat, porter sur la formation des personnels en charge du déploiement du très haut débit.

Le 6 novembre dernier, avec Jacques Bilirit, chargé de l'Économie, nous avons pris l'initiative de réunir Pôle Emploi, le Conseil régional, les chambres consulaires et les entreprises du secteur des travaux publics et des télécommunications, afin que des actions soient mises en œuvre pour améliorer l'adéquation entre offre et demande d'emploi dans cette branche. Dans ce domaine aussi, nous sommes les seuls à oser ce type d'initiative.

D'autres secteurs, je pense à l'agro-alimentaire, souffrent dans notre département d'un manque d'emplois qualifiés. Il y a là un enjeu de taille auquel tous les acteurs locaux concernés doivent s'atteler pour trouver des solutions opérantes et éviter la dévitalisation d'entreprises ou leur délocalisation.

Même si ce sujet ne correspond pas à notre cœur de compétences, nous ne pouvons en être absents. Nous assistons dans ce département à de très nombreuses créations d'emplois qui ne trouvent pas preneur. Notre capacité à fédérer tous les acteurs devrait nous permettre d'agir plus efficacement. J'en fais un enjeu majeur pour les mois à venir.

Par ailleurs, défi technique et financier, le déploiement du très haut débit implique la maîtrise de ses usages. Or, nous le savons, une frange importante de nos concitoyens ne sont pas familiers du numérique, voire le redoutent et évitent d'y avoir recours, n'est-ce pas, Monsieur Merly ?

Dans ces conditions, la dématérialisation accélérée des démarches administratives ou économiques va accroître les risques de décrochage de ces publics en difficulté numérique. Nous ne pouvons pas rester passifs.

C'est pourquoi nous mettons sur pied un plan dit d'inclusion numérique et de développement des tiers-lieux. Derrière ce vocabulaire un peu barbare, il y a la volonté d'accompagner les Lot-et-Garonnais à acquérir ou approfondir des compétences numériques. Je vous invite à aller visiter le site de notre ami Jean Dreuil, qui est exceptionnel dans sa commune de ce point de vue.

Pour ce faire, nous devons, dans un premier temps, établir un diagnostic précis des moyens et des acteurs à mobiliser, avant – dans un second temps – de bâtir une stratégie fondée sur des tiers-lieux offrant des services adaptés. Un nouveau régime d'aide pour la création de ce type d'équipements est d'ailleurs soumis à votre approbation.

Cette dynamique doit être enclenchée dès le début de 2019 pour se déployer durant toute l'année prochaine.

En ce qui concerne les infrastructures routières, je suis heureux de vous confirmer que le dossier de l'aménagement de la RN21 a été définitivement débloqué.

Lors du Comité de pilotage présidé par Mme le Préfet, le 20 septembre dernier, visant à arrêter, comme nous lui avions demandé, le programme de travaux dans une enveloppe fermée de 36 M€, le président de l'Agglomération d'Agen est, à la surprise générale, revenu sur ses engagements pris dans le cadre du CPER (Contrat de Plan Etat-Région), remettant en cause l'accord que nous avions conclu en 2011 entre le Département, la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois et Agen Agglomération.

Afin de débloquer le dossier, j'ai pris mes responsabilités et je vous ai, dans le premier projet de rapport qui vous a été adressé, proposé de décroiser les financements de ces deux collectivités. À savoir : le Département assumait la part de l'Agglomération sur la RN 21, et l'Agglomération assumait la part du Département sur l'échangeur.

Cette solution permettait de ne bloquer aucun dossier.

Par courrier en date du 8 novembre, le président de l'Agglomération est finalement revenu à ses engagements initiaux et a proposé au Département de signer une convention d'ensemble sur le dossier RN21-Camélat-échangeur. Nous avons modifié le rapport examiné aujourd'hui en conséquence.

Je constate avec satisfaction que le président de l'Agglomération défend désormais la stratégie qui est la mienne depuis toujours : traiter l'axe RN21 dans sa globalité, de Villeneuve-sur-Lot à l'autoroute, et défendre, toutes collectivités et tous élus confondus, un seul et même projet. Celui-ci constitue, de mon point de vue, le second grand axe structurant du Lot-et-Garonne.

Patrick Cassany vous présentera dans le détail les modalités de cette convention, mais dès à présent j'insiste sur notre exigence concernant le deuxième échangeur d'Agen, de disposer, en toute

transparence, de l'expertise sur son coût, commandée par Mme la ministre des Transports, avant de signer ladite convention. En effet, si je soutiens clairement la réalisation de cet échangeur, celui-ci – et je crois que vous en serez tous d'accord – ne doit pas être réalisé « à n'importe quel prix, mais à son juste prix ».

Dans le cadre du dossier des infrastructures, je veux aussi vous parler des voies vertes et des véloroutes.

Ces tracés, dédiés à des modes de déplacement « doux », principalement le vélo, correspondent au désir d'une clientèle touristique de plus en plus nombreuse de privilégier une forme de loisirs plus respectueuse de l'environnement et du cadre de vie.

C'est ce que, dans le jargon des professionnels, on appelle le « slow-tourisme ». Ce terme fait écho à la lenteur voulue et recherchée par les vacanciers par opposition à la vitesse et à la précipitation qui rythment son quotidien de travail.

Vous l'avez compris, notre département a tout intérêt à mettre l'accent sur ce type de développement. Celui-ci a un double avantage : d'une part, de s'appuyer sur nos ressources propres liées à notre patrimoine bâti et paysager, à notre art de vivre, et, d'autre part, de préserver notre qualité de vie.

Dans le sillage des États généraux du tourisme qui se sont tenus en 2017 sous l'égide de Jacques Bilirit, vice-président en charge du tourisme et président du Comité départemental, nous voulons redéfinir une politique de valorisation en partenariat avec les intercommunalités et les offices de tourisme.

Soyons pleinement conscients des formidables atouts de notre département. Celui-ci est à la croisée de quatre voies vertes et véloroutes. Trois peuvent se targuer d'un rayonnement national : l'emblématique voie verte le long du canal des Deux-Mers et les deux véloroutes des vallées du Lot et de la Baïse. Le quatrième itinéraire a une dimension européenne : il s'agit de la Scandibérique qui, depuis la Norvège jusqu'à St-Jacques de Compostelle, emprunte les chemins lot-et-garonnais.

Le travail que nous voulons conduire vise à développer un maillage en réseau en veillant à favoriser, autant que possible, des aménagements en site propre. Notre réflexion s'inscrit également dans un partenariat avec les départements voisins, notamment la Gironde et la Dordogne, dans le but d'assurer la continuité des tracés par-delà les frontières départementales.

Le schéma qui vous est proposé aujourd'hui fixe un cadre d'action pour répondre aux attentes d'une clientèle exigeante et structurer un marché aux fortes retombées économiques.

En matière touristique comme dans tous nos champs de compétence, nous avons la volonté d'adapter notre action aux mutations rapides de la société en nous appuyant sur les forces vives lot-et-garonnaises.

C'est l'esprit qui a guidé les assises départementales en faveur du sport, dont le vice-président Daniel Borie a assuré l'animation.

Je veux souligner le travail exemplaire de concertation qui a été mené avec le mouvement sportif. Celui-ci s'est montré très coopératif, répondant à un questionnaire, participant aux temps d'échanges pendant lesquels toutes les problématiques ont été mises sur la table.

Le résultat auquel nous avons abouti se révèle davantage en phase avec les préoccupations d'un secteur associatif qui contribue fortement au lien social dans la ruralité.

Mettre nos priorités en adéquation avec les besoins exprimés localement, c'est également ce qu'illustre le rapport relatif à notre action dans le domaine de l'eau. Là aussi, des évolutions s'imposent pour que nos interventions demeurent utiles et efficaces.

En effet, le constat a été clairement posé de la perte d'intérêt de régimes d'aide à l'eau potable et à l'assainissement au regard notamment des évolutions réglementaires. C'est pourquoi nous recentrons notre action vers la gestion du milieu naturel aquatique et des missions de type « ingénierie ». J'avais au préalable évoqué ce dossier avec la présidente d'Eau 47 qui partage ce constat.

Recentrer, réorienter pour mieux répondre aux attentes de nos partenaires et des élus locaux, voilà ce qui motive également la mise en place d'un numéro unique à l'attention des maires du département.

Cet interlocuteur dédié sera en capacité d'apporter des réponses et d'assurer un suivi des demandes et des dossiers des communes. À cet égard, nous mettons en route un nouveau dispositif d'aide pour la réalisation ou l'aménagement de bâtiments scolaires et la création de tiers-lieux que j'ai déjà mentionnée.

C'est ainsi que nous voulons donner tout son sens à la responsabilité que nous a confiée le législateur de faire vivre les solidarités territoriales.

Mes chers collègues, après cette description non limitative de nos projets et de nos actions, je ne doute pas que l'opposition va faire amende honorable et reconnaître que 180 millions d'euros d'investissement et 300 emplois créés à Center Parcs, 200 millions d'euros d'investissement et 300 emplois également créés dans le numérique avec une accélération des déploiements, le déblocage du dossier RN21, le financement de l'échangeur d'Agen, la modernisation de nos routes, le démarrage dans un futur proche des travaux de l'ENAP, la perspective de l'énorme dossier de ferme photovoltaïque à plus d'un milliard d'euros d'investissement, et des investissements exceptionnels dans l'agroalimentaire aujourd'hui, représentent un niveau de dynamisme et d'investissements inégalés à ce jour en Lot-et-Garonne.

Nous connaissons tous les difficultés des départements ruraux et du nôtre en particulier. Je les ai évoquées tout au long de mon intervention. Et nous savons tous qu'elles ne sont pas de notre fait. Mais nous avons fait face et nous n'avons jamais lâché prise. Nous avons fait le choix du volontarisme. Il s'avère aujourd'hui payant.

Je vous remercie de votre attention et je donne la parole à M. Dezalos, qui va nous présenter le rapport de la DM2, avant de donner la parole aux groupes.

(présentation d'un diaporama p. 68)

M. DEZALOS. – Merci, Monsieur le Président. Ce sera relativement synthétique, avec quelques diapositives qui vous seront projetées. Mes chers collègues, la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2018 constitue la dernière étape du cycle budgétaire. Outil d'ajustement des prévisions du budget, elle doit évidemment s'inscrire dans le respect de la forte contrainte que l'État a assigné aux collectivités territoriales au titre de leur contribution au redressement des comptes publics.

Faut-il préciser que notre volonté de participer à ce redressement est évidente et que le Département n'a pas attendu cette obligation pour y contribuer ? Depuis plusieurs années, nous poursuivons à la fois la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, ce qui n'est pas toujours facile, mais je crois que l'objectif est atteint ou en voie de l'être, ceci afin d'améliorer en permanence notre capacité d'autofinancement et un programme d'investissement adapté au territoire, dont le président vient de développer les contours.

Nous avons décidé unanimement, lors de la séance du 22 juin dernier, de ne pas signer le pacte financier compte tenu que l'État ne s'était pas clairement positionné sur le retraitement d'un certain nombre de dépenses qui nous sont imposées et sur lesquelles nous n'avons aucun moyen d'action. Citons les AIS, les charges des MNA, les fonds reçus et gérés pour le compte de l'État type fonds social européen, la conférence des financeurs. Nous avions estimé que toutes ces dépenses devaient être retirées du périmètre du pacte de stabilité ; cela paraissait tout à fait logique, mais nous n'avons pas obtenu de réponse favorable de ce point de vue, et cela a été un argument fort dans la décision que nous avons prise le 22 juin dernier. Citons aussi toutes les décisions étatiques pesant directement sur nos dépenses, sans oublier les impacts financiers des projets réalisés pour le compte de l'État.

C'est donc par arrêté préfectoral que le taux de progression annuel des dépenses de fonctionnement de la collectivité a été fixé cette année à 1,14 %. Il faut relever que ce taux est identique à celui que nous aurions obtenu si nous avions signé le contrat. L'État a donc tenu compte de notre situation spécifique, qui a été reprise dans l'arrêté du Préfet en ces termes : *« considérant la situation budgétaire particulière du Département de Lot-et-Garonne, dont les efforts pour maîtriser ses dépenses réelles de fonctionnement ont été engagés permettant ainsi une baisse des DRF (dépenses réelles de fonctionnement) entre 2016 et 2017, dont la part des dépenses liées aux AIS est supérieure à la moyenne nationale calculée pour l'ensemble des départements pour 2016… »* Cet extrait est la reconnaissance et la confirmation de ce que nous n'avons cessé de dire en plusieurs occasions concernant la situation particulière de notre Département.

Notre objectif est donc de respecter la limite des 1,14 % pour ne pas être pénalisés par une ponction sur nos recettes fiscales 2019, mais surtout pour poursuivre la maîtrise de notre gestion et continuer ainsi à investir.

Sur la diapositive n°1, on voit que la DM2 est l'illustration de ce que je viens de dire. Cette décision est très limitée tant en volume qu'en nombre de mouvements budgétaires. La section de fonctionnement s'équilibre à 1,3 M€ uniquement du fait de recettes complémentaires. L'investissement est plus substantiel, de 5,155 M€, la principale opération étant liée à l'opération Center Parcs.

Sur la deuxième diapositive, on constate que les dépenses de fonctionnement restent au même niveau que celui du budget primitif. Tous les ajustements et les inscriptions nouvelles ont donc été compensés par des réductions sur d'autres postes.

Au-delà des mouvements dans le domaine social qui relèvent de redistributions entre l'APA (-1,150 M€) et le RSA (+1,171 M€) et du FSE, les deux principales inscriptions concernent un crédit complémentaire de 300 000 €, pour ajuster les dépenses de personnel. Je vous rappelle que, sur le budget global, en comptant les assistants familiaux, ces dépenses de personnel représentent 60 M€. Le crédit complémentaire est atténué par des recettes, parce que nous n'avions pas connaissance de la notification de ces remboursements au titre des contrats aidés, d'un montant de 237 000 €. L'ajustement net est ainsi de 63 000 €.

Le second ajustement en dépense concerne la contribution départementale au fonds de solidarité en faveur des Départements. Ce fonds, créé en 2014, est alimenté par un prélèvement forfaitaire de 0,35 % sur la base des droits de mutation à titre onéreux qui sont perçus par les Départements l'année précédente. La notification nous est parvenue fin juillet, pour un montant de 2,678 M€ contre 2,3 M€ prévus au budget primitif. Au titre de ce fonds, nous bénéficions, en retour, d'une attribution de plus de 4 M€, (4 124 670 € précisément), calculée en fonction de critères de richesse fiscale (niveaux de potentiel fiscal ou de revenu par habitant) et de l'importance du reste à charge des AIS.

Quant aux recettes de fonctionnement, elles s'élèvent à 1,3 M€ et sont intégralement affectées à l'autofinancement, permettant ainsi de diminuer le recours à l'emprunt. Il s'agit majoritairement de recettes sociales (recouvrements d'indus, recette supplémentaire de prestation du handicap, FSE…), et de quelques recettes diverses.

En investissement, une écriture de 5,208 M€ compose l'essentiel de l'ajustement de DM2. Il s'agit de l'opération Center Parcs et plus précisément de notre participation au capital de la société d'économie mixte créée à cet effet. Nous sommes engagés sur un montant global de 10,446 M€, dont la moitié pourrait être libérée en fin 2018 au moment de la création effective de la société. Cette décision a été prise lors de la réunion de la commission permanente du 19 octobre. Il va sans dire que le financement correspondant sera mobilisé qu'en fonction du versement effectif de notre contribution sur l'exercice.

Du fait de l'autofinancement dégagé par le fonctionnement, le besoin de financement des investissements se limite à 3,5 M€. Le besoin total sur l'exercice est d'un peu plus de 25 M€.

Hormis l'opération Center Parcs, votée à l'unanimité par l'Assemblée départementale, cette décision modificative confirme les prévisions établies lors du BP 2018. Sur ces bases, nous pouvons affirmer que notre objectif de maîtrise des dépenses devrait être atteint et que la contrainte que nous a fixée l'État sera respectée.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Je vais maintenant donner la parole aux groupes.

M. LEPERS. – Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi, tout d'abord, de dire un mot sur la mobilisation qui s'est déroulée ces derniers jours. Que l'on soit pour ou contre cette mobilisation, le mouvement des « Gilets Jaunes » me semble être assez révélateur du malaise qui s'est installé ces dernières années dans notre pays, et plus généralement dans nos démocraties occidentales. Il traduit un profond mécontentement, une colère qui peu à peu gagne les esprits même les moins rebelles. Il est le cri de cette France périphérique éloignée des centres de décisions dont nous exprimons les difficultés depuis maintenant plusieurs années.

Cette France se sent délaissée par les Gouvernements qui se succèdent. Elle est lassée des politiques publiques qui, loin de lui faciliter la vie, viennent alourdir toujours un peu plus les contraintes et les charges.

Cette France n'en peut plus de payer des taxes et des impôts en tout genre. Elle en a assez de renflouer des caisses dont les déficits ne cessent d'augmenter.

Cette France, ce sont des travailleurs modestes qui chaque matin se lèvent pour faire fonctionner l'économie de notre pays. Ce sont les classes moyennes de nos départements qui sont les premières victimes du système. Un système dans lequel ils ont l'impression de payer toujours plus d'impôts, pour toujours moins de services publics et toujours plus de tracasseries.

Les nouvelles contraintes imposées aux automobilistes ces derniers mois – abaissement de la vitesse à 80 km/h sur les routes secondaires, augmentation du prix du contrôle technique et maintenant hausse des taxes sur les carburants – ne sont malheureusement que des nouvelles illustrations de ces tracasseries et de ces charges supplémentaires qui pèsent sur cette France périphérique.

Malheureusement, les territoires ruraux sont les premiers impactés par ces politiques déconnectées des réalités de notre quotidien. Les contraintes, les impôts et les taxes se multiplient sans que jamais le « sommet » - comme aime s'appeler le Président de la République – ne se soucie de la « base ». Il faut donc s'interroger et comprendre ces femmes et ces hommes à bout de nerfs prêts à descendre dans les rues.

Malheureusement, le Département du Lot-et-Garonne a lui aussi une responsabilité dans cette situation et a contribué, en Lot-et-Garonne, à développer ce malaise. Nombreux sont ceux qui n'ont pas oublié l'augmentation de la fiscalité sur le foncier bâti votée l'an dernier par la majorité départementale. Cette hausse est venue allonger la longue liste des charges que les Lot-et-Garonnais doivent assumer au quotidien. Vous savez, Monsieur le Président, quand je vous écoute dans votre introduction, je vous demande un peu plus de modestie, parce qu'à un moment donné, si l'on a retrouvé une capacité d'investissement, c'est aussi grâce à cette imposition qui a augmenté pour les Lot-et-Garonnais.

En Lot-et-Garonne, nous avions bien perçu ces problématiques et ce n'est pas faute d'avoir pointé du doigt cette fracture depuis maintenant plusieurs années. Il faut impérativement, aujourd'hui, que le Gouvernement entende le message de cette France rurale, car ce message est important et particulièrement significatif de ce qui se passe dans nos sociétés actuelles. Attention, les révoltés d'aujourd'hui seront peut-être les révolutionnaires de demain.

Face à ces réalités, en tant qu'élus locaux, nous nous devons, à mon sens, d'accompagner au mieux nos concitoyens et de relayer encore davantage les problématiques rencontrées. Mais surtout nous nous devons de contribuer à leur redonner foi en l'action publique. Car c'est bien de cela qu'il est question : d'action publique et de consentement à l'impôt.

De nos jours, l'imposition et les taxations n'ont plus de sens aux yeux des citoyens. Que fait-on de l'argent prélevé ? À qui servent les sommes ponctionnées ? Les Français se sentent sans cesse rackettés sans savoir réellement pour quelles politiques publiques concrètes.

Pour ma part, je suis convaincu qu'à notre niveau nous pouvons participer à redonner un sens à tout cela. Nous nous devons de participer à la réconciliation et cela ne passera que par une gestion juste et une action exemplaire. Nous pouvons, à notre niveau, tenter de redonner un sens à l'imposition.

Donner un sens à l'imposition, Monsieur le Président, c'est certes valoriser la redistribution, comme vous le faites dans la toute dernière campagne de communication du Conseil départemental, mais c'est surtout montrer à nos concitoyens que cette répartition est équitable. Pour cela, il est indispensable de mettre en œuvre un système efficace et juste.

Donner un sens à l'imposition, c'est également, pour chaque euro investi, apporter une plus-value à notre territoire. Il est vrai que les conditions ne sont pas évidentes pour notre Département de ce point de vue. Désarmé par votre loi NOTRe, plombé par les dépenses de fonctionnement, les marges de manœuvre sont faibles. Néanmoins, il nous faut reprendre notre place et redevenir un moteur essentiel du développement du territoire.

Sur cet aspect, je me réjouis de voir enfin le dossier du dédoublement de la RN21 faire un pas en avant. Je suis très satisfait que le Président de l'agglomération d'Agen, Jean Dionis, et vous-même, Monsieur le Président, ayez enfin fini par trouver un accord pour débloquer la situation sur les dossiers indispensables que sont la modernisation de la RN21, le pont et le barreau de Camélat et l'échangeur autoroutier Agen-Ouest. Ces projets sont essentiels au désenclavement du département. Il nous faut dépasser les égos et les « guéguerres » pour défendre ensemble l'intérêt du territoire et des Lot-et-Garonnais. Notre groupe est ravi que le message ait été entendu et que l'intérêt général l'emporte sur les « chicaneries » politiques.

Donner du sens à l'imposition c'est aussi se montrer pragmatique et innovant dans les politiques publiques mises en place. De ce point de vue, notre déplacement au congrès de l'ADF avec Pierre Chollet – et on vous remercie une nouvelle fois pour cette invitation, Monsieur le Président – aura été riche d'enseignements. Que cela soit en matière de politique culturelle, en matière d'ingénierie territoriale ou encore d'action sociale, les exemples d'innovation ont été nombreux et variés. Servons-nous de ces exemples pour faire évoluer notre action en Lot-et-Garonne et développons de nouvelles

pratiques pour plus d'efficacité et davantage d'adéquation avec les réalités actuelles. Le dispositif « RSA-Bénévolat » mis en place dans le Haut-Rhin et les politiques qui en découlent sont pour moi une référence de ce point de vue.

Donner du sens à l'imposition, c'est également exiger un rééquilibrage entre les territoires de France. Alors que les discussions semblent aujourd'hui aller dans le sens d'une péréquation horizontale plus équitable entre les Départements les plus riches et ceux les plus pauvres, je voudrais souligner, sur le sujet, la position équilibrée de Dominique Bussereau, président de l'Assemblée des Départements de France. Il a tenu à rappeler à tous les présidents de Départements l'importance d'un renforcement de la péréquation horizontale et, une fois n'est pas coutume, je l'en remercie. De même, je suis très satisfait de l'engagement des trois présidents d'associations. François Baroin pour l'Association des Maires de France, Hervé Morin pour les Régions et Dominique Bussereau pour les Départements ont décidé de parler d'une même voix au Gouvernement. Nous ne pouvons que les encourager. L'État doit prendre ses responsabilités et prendre en charge la part financière des allocations individuelles de solidarité qui lui revient. C'est en discussion aujourd'hui, nous souhaitons vivement que la situation se débloque en notre faveur.

Enfin, donner du sens à l'imposition, c'est être plus vigilant que jamais. Chaque euro d'argent public est, à nos yeux, un euro sacré. Il est le fruit du travail et de l'engagement de nos concitoyens. Il nous faut donc nous montrer à la hauteur de la responsabilité qui est la nôtre en la matière.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, à l'image des attentes exprimées par nos concitoyens, les enjeux à venir sont immenses. Nous avons, chacun à notre niveau, un rôle à jouer pour comprendre mais surtout défendre au mieux cette France rurale. C'est tout l'engagement de notre groupe et ce doit être notre combat à tous, au quotidien, au service des Lot-et-Garonnais. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie.

M. DELBREL. – Monsieur le Président, mes chers collègues, simple déformation professionnelle sans doute, mais je lis beaucoup la presse en ce moment. Tenez, en la parcourant, j'ai ainsi appris que notre collègue conseillère départementale de l'opposition, Patricia Suppi, avait été élue dernièrement présidente de l'UDI 47. Avec Nathalie, nous tenons à la féliciter et à lui souhaiter beaucoup de courage dans sa nouvelle mission qui, à n'en pas douter, sera passionnante.

J'ai aussi lu, dans une autre revue – je ne citerai pas mes sources –, que les élus qui pensaient déjà aux prochaines municipales de mars 2020 le matin en se rasant seraient bien inspirés de ne pas trop taper sur le Gouvernement actuel et encore moins sur le Président tout-puissant de la Cinquième République, sous peine de ne pas avoir le soutien du premier parti de France, j'ai nommé la République en Marche, lors des futures élections. Ça file « les chocottes » !

Ça tombe bien, la Dynamique citoyenne a décidé ce matin, lors de cette session départementale, de ne pas dire que du bien de nos chers dirigeants nationaux et du patron jupitérien qui les dirige, quitte, vous l'aurez compris, à nous priver du soutien du parti que notre cher Président de la République a façonné de toutes pièces.

Il ferait bien d'abord de s'interroger sur le pourquoi du renoncement de plus de 50 % des maires sortants lors des futures municipales. On dépassera sans doute les 70 % dans les territoires ruraux comme le nôtre et dans les toutes petites communes. Ces chiffres, qui ne sont en fait que le reflet du terrain et de la réalité, devraient tous ici nous interpeller. C'est une vraie question d'actualité, qui me taraude certains soirs quand je vois avec quel mépris l'élu est aujourd'hui traité et, par ricochet, la collectivité qu'il représente. Une hécatombe qui pourrait bien devenir contagieuse et atteindre les rangs de notre hémicycle. L'élu, une espèce en voie de disparition ? Je n'irai pas jusque-là, mais faire fi aujourd'hui des difficultés que nous rencontrons dans nos quotidiens, dans nos fonctions respectives

d’élus de la République, est tout simplement irrespectueux et dangereux.

Je parlais de mépris tout à l’heure, je pourrais y ajouter une pincée d’arrogance. Dernier exemple en date : le Congrès des maires qui se tenait ce milieu de semaine à Paris. Notre Président a préféré recevoir chez lui, dans sa forteresse élyséenne, un millier d’édiles triés sur le volet que d’aller les affronter bille à bille Porte de Versailles. Il se murmure dans la coulisse qu'il voulait punir François Baroin, le président de l’Association des maires de France, coupable à ses oreilles de propos jugés politiquement incorrects à son encontre et à celle de son Gouvernement. Je trouve cela petit. Je ne sais pas si dans cet hémicycle certains se sont laissés tenter mercredi par un selfie avec Brigitte, mais je trouve l’attitude de M. Macron profondément irrespectueuse et dangereuse. Personnellement, je n’étais pas monté cette semaine et j’aurais boycotté cette invitation.

Depuis une grosse année maintenant, on nous bassine avec le « Nouveau Monde ». Force est de constater amèrement que nous sommes plus près aujourd'hui de l’Ancien Régime. Oui, j’aurais préféré ne pas taper sur le Gouvernement, sur ceux qui nous dirigent, et je vous le dis avec d’autant plus de force que j’ai voté deux fois Macron en 2017, au premier comme au deuxième tour. Je peux le dire, il y a prescription. Les cocus se comptent par millions et j’en fais partie, humblement.

Je ne ferai pas de raccourci avec le mouvement des gilets jaunes qui a paralysé et paralyse encore une partie du pays, un mouvement citoyen que nous soutenons fermement dans tout ce qu'il représente comme colère, comme injustice, comme incompréhension, comme exaspération, comme ras-le-bol fiscal, et que nous dénonçons aussi fortement pour ses dérapages, les dégradations gratuites et toutes formes de récupération politique. Ce mouvement, à mes yeux, à nos yeux, a eu un mérite, celui d’exister, et rien ne sera plus pareil demain. Ce mouvement était une première, et notre petit doigt nous dit qu'il fera bientôt des petits, surtout si la grogne générale n'est pas prise en compte.

Notre Gouvernement a une capacité à faire la sourde oreille, à écouter mais à ne pas entendre. Ce cri qui vient de l’intérieur, de la France profonde, de la campagne, de la ruralité, a visiblement du mal à résonner jusqu’à la capitale. Une ruralité oubliée, décriée, dénigrée, que nous revendiquons pourtant avec force et conviction. Le Président des très riches et des très grandes villes ne doit pas l’oublier : notre pays ne se limite pas qu’à quelques métropoles. Vous savez ce qui manque à notre Président ? C'est d’avoir été élu avant de devenir ministre puis Président. Sa vision serait sans doute différente.

Ce que fait l’exécutif aujourd'hui aux retraités, aux salariés, au citoyen lambda, il le fait depuis quelques années aux collectivités et notamment aux Départements, avec la baisse drastique des dotations de l’État, mais surtout avec le non-remboursement du reste à charge concernant les fameuses allocations individuelles de solidarité. N’oublions pas de remercier au passage M. Hollande…

Notre Département est sans doute le mieux placé, malheureusement, avec ses voisins ruraux pour en parler librement. Notre président à nous, qui mène ce combat à la tête d’un groupe de travail réunissant tous les Départements ruraux, aussi. On a beau prendre le problème en long, en large et en travers, la solution – et Pierre Camani a raison – ne peut que venir d’une péréquation à la fois horizontale et verticale. Pour faire court, verticale c'est l’État qui donne aux Départements pauvres ; horizontale ce sont les Départements urbains qui redistribuent quelques « pépettes » aux ruraux. Pour ceux qui n’auraient pas suivi, les ruraux et les pauvres, ce sont les mêmes ! C'est nous !

Une simple volonté politique de notre État tout-puissant et une meilleure répartition des richesses suffirait à sauver les Départements et à réduire puis à réparer de façon durable les fractures territoriales qui gangrènent notre pays. CQFD. Vu comme ça, ça n’a pas l’air sorcier. Eh bien ça l’est ! Il faut 700 millions d'euros sur la table.

Savez-vous combien coûte par an l’absentéisme à l’État ? Je l’ai appris cette semaine à la radio, écoutez bien : près de 108 milliards d’euros. Cela doit nous faire réfléchir.

À chaque Congrès des Départements de France, on retient notre souffle et on reprend espoir, et chaque fois on revient bredouille. Rappelez-vous l'an passé à Marseille. Hormis le cétacé bloqué dans le port (Michel Masset s'en souvient encore), nos chers ministres avaient passé le plus gros de leur temps à noyer le poisson… pardon, la sardine. On avait même eu droit à une piqûre anesthésiante du professeur Mézard, grand nageur en eaux troubles devant l'éternel. Victime d'un pickpocket, il s'est fait depuis dérober son portefeuille de ministre de la Cohésion des territoires.

Rebelote cette année à Rennes. Changement de décor, changement de ministre, mais au final rien ne change. Son successeur, Jacqueline Gourault, passée maître dans l'art de diluer les responsabilités, s'est efforcée, avec brio, de taper en touche. On connaissait l'expression « pisser dans un violon », on pourra désormais dire « uriner dans un biniou ». C'est du pareil au même !

Nous voulons des actes, du concret. Si le Gouvernement ne veut toujours rien savoir, il faudra sûrement lui faire savoir par d'autres moyens et trouver une action à la fois forte et symbolique, surprenante et déroutante, pour que les Départements comme le nôtre se fassent enfin entendre, pour de bon. Il serait pertinent que cette idée, peut-être de génie, naisse ici, entre Garonne et Lot, et fasse son chemin jusqu'à la capitale. Nous avons aussi été élus pour cela. L'union faisant la force, plus nous serons nombreux, plus nous serons unis, plus nous serons déterminés, plus nous serons solidaires et plus nous pèserons. L'accord conclu en Bretagne entre les trois associations nationales des Régions, des Départements et des Maires va dans ce sens. Mais sera-t-il suivi d'effet ? C'est évidemment tout le mal que je nous souhaite, à condition de rester unis jusqu'au bout.

Revenons à nos moutons, à notre ruralité, à notre réalité, à cette DM2 qui, vous l'aurez compris, ne bouleversera pas les équilibres financiers de notre institution départementale. Quelques rapports retiennent toutefois notre attention, notamment la convention de coopération sur les infrastructures entre le Département et l'Agglomération d'Agen. Il y est bien évidemment question des aménagements de la RN21, vieux serpent de mer. La création d'une liaison routière performante entre le Villeneuvois, l'Agenais et l'autoroute constitue un projet vital pour le développement économique du Lot-et-Garonne, et cela passe par la modernisation de la RN21, la construction du pont et du barreau de Camélat et l'aménagement d'un nouvel échangeur autoroutier à Sainte-Colombe en Bruilhois. On ne peut, ici, que s'en réjouir. Mais ce qui est vrai pour le Grand Agenais doit l'être aussi pour le Villeneuvois, le Néracais et le Marmandais.

On peut aussi se réjouir du travail mené en commun par le Conseil départemental et l'Agglomération d'Agen, en étroite collaboration avec les chambres consulaires, pour tenter de sauver notre ligne aérienne, qui battait dangereusement de l'aile. Je parle évidemment sous contrôle de Christian Dezalos, le président du SMAD, mais il y a trois mois de cela, ce n'était pas gagné. Aujourd'hui, les voyants sont presque tous au vert, et le SMAD devra délibérer le 30 novembre prochain. Si la réponse était positive, ce serait une belle victoire collective, qui aura certes un coût ou plutôt un surcoût pour les collectivités citées, mais ce pont aérien est tout simplement vital pour le réaménagement et le développement de notre territoire.

Je pourrais aussi évoquer l'arrivée de la fibre chez nous, plus sûr moyen, par les temps qui courent, pour réduire les fractures territoriales – je n'ai pas dit la facture. Avec à la clé un déploiement accéléré – normal, me direz-vous – du très haut débit en cinq ans, grâce à une complémentarité exemplaire public-privé. « Cela devrait aller deux fois plus vite et coûter trois fois moins cher », pour reprendre l'expression chère à Jean-Luc Giordana.

Parmi les autres bonnes nouvelles : la création d'un régime d'aide pour les collectivités, pour les bâtiments scolaires et les tiers lieux. Saluons aussi, à enveloppe constante, la nouvelle répartition de l'aide au fonctionnement, voulue par les clubs et les comités sportifs, plus simplement acteurs mais aussi décideurs. Une forme de démocratie participative qui nous ravit, comme vous pouvez l'imaginer, avec Nathalie.

Je finirai mon allocution par une proposition que j'ai clairement repompée, je l'avoue modestement, à nos amis et voisins du Gers. Une idée qui colle parfaitement à nos valeurs et à nos convictions. Je veux parler du budget participatif qu'ils ont mis en place. En quoi cela consiste-t-il ? Un pourcentage du budget consacré aux investissements est fléché et mis à la disposition de la population. Les citoyens proposent des projets, et le Conseil départemental les finance. Des villes s'y sont déjà essayées avec succès. C'est la première fois qu'un Département franchissait le pas. L'essai a été transformé : 25 % des Gersois y ont participé ; au final, 36 projets ont été retenus et verront ainsi le jour en 2019. Ces projets touchent au sport, à la culture, à l'inclusion des personnes à mobilité réduite… 36 projets pour un montant global d'un million d'euros. Et si le Lot-et-Garonne se jetait à son tour à l'eau ? Nous serions ravis, avec Nathalie, d'y collaborer, dans notre canton et à l'échelle du département.

À bon entendeur, salut…

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Jacques Bilirit.

M. BILIRIT. – Monsieur le Président, mes chers collègues, en décision modificative nous avons dit et redit ici l'importance de notre collectivité, mais le compte rendu que vous nous avez fait, Monsieur le Président, sur le Congrès de l'ADF démontre bien que l'État n'a toujours pas pris la mesure ni la pertinence de cet échelon, ni la mesure des difficultés que nous rencontrons. Pourtant, la volonté d'Emmanuel Macron d'instaurer un ministère de la Cohésion des territoires au lendemain de son élection à la Présidence de la République était de très bon augure. Il avait alors, à mon sens, identifié la principale problématique de notre pays, qui voyait déjà se creuser des inégalités profondes entre métropoles et zones rurales. Notre pays avait besoin de cohésion entre les territoires, et je veux croire qu'il l'avait bien compris.

Que reste-t-il de ce vœu aujourd'hui ? De cohésion, il ne reste plus que le nom. La fracture territoriale s'est amplifiée comme jamais, et la France rurale comme celle des périphéries est abandonnée, se sent abandonnée, et les collectivités qui les administrent avec. La pauvreté des annonces Gouvernementales que vous avez rappelées en est la criante illustration. Quand le législateur a donné aux métropoles l'ensemble des pouvoirs dont rêvent toutes les collectivités, avec les recettes fiscales qui vont avec, nous ici, nous nous battons pour maintenir un bureau de poste dans tel ou tel village, ou encore une desserte de gare pour une mobilité durable. Sans parler de la nécessaire vigilance de tous les instants que nous devons observer pour conserver dans de bonnes conditions nos entreprises sur nos territoires.

Ce combat pour une ruralité vivante, pour une ruralité dynamique, n'est pas nouveau, nous le menons tous ici et nous alertons depuis plusieurs années, et ce d'une voix unanime, dans cet hémicycle. Les diverses mobilisations observées à travers tout le pays ces derniers jours, cristallisées autour du prix du carburant, ne disent rien d'autre que ce sentiment d'abandon. Il n'y a qu'à regarder la carte des mobilisations, la carte des barrages, pour voir qu'il s'agit bien de cette France rurale et périphérique qui s'est manifestée et qui se manifeste encore aujourd'hui.

Après ce constat un peu sombre, je veux apporter deux éléments. Le premier porte sur la décentralisation. Grâce à cette conquête démocratique décisive, nous sommes passés d'un jacobinisme technocratique traditionnel à une vraie démocratie territoriale de proximité. Cette décentralisation doit être amplifiée, car c'est plus de démocratie et c'est également plus de proximité et au final plus d'efficacité. Les Lot-et-Garonnais nous ont fait confiance pour mener nos politiques et non pas pour exécuter un budget imposé suivant des orientations qui seraient décidées à Paris.

Je veux mettre en garde ici nos dirigeants nationaux sur cette tentation de revenir à ce jacobinisme technocratique. Cumulé à l'abandon des territoires ruraux, il ne contribuera qu'à grossir les rangs d'une extrême-droite qui n'en demande pas tant, et ce particulièrement dans nos territoires. Or, ce que demandent nos concitoyens, c'est bien plus de démocratie et bien plus de proximité. Seule une décentralisation réelle et assumée peut le permettre.

Le deuxième élément est apporté par les dossiers qui nous sont proposés aujourd'hui. Notre collectivité est-elle un échelon pertinent ? Cette décision modificative le démontre. La cohésion des territoires n'est pas un vain mot. Nous la portons quand nous organisons le déploiement du très haut débit sur l'ensemble de notre territoire. La cohésion, nous la portons par notre soutien au monde associatif, qu'il soit culturel ou sportif. La cohésion, nous la portons au travers de notre soutien aux grands projets d'infrastructure.

Je dirai quelques mots par rapport à l'intervention de mon collègue de l'opposition, sur la difficulté qu'amène l'ensemble de nos décisions. Il disait que nous devions avoir une gestion juste et une action exemplaire. Je suis tout à fait d'accord. En même temps, on se réjouit de l'appui, du financement aux grands projets d'infrastructure, mais nous intervenons aussi sur des projets qui ne sont pas de notre compétence. La fiscalité va venir s'appuyer sur les financements de ces éléments. Or quand nous allons sur la RN21, ce n'est pas de notre compétence. Ce n'est pas de notre compétence d'aller sur le barreau de Camélat et sur l'échangeur ou sur la LGV. Il n'empêche que l'on considère ici que ces projets sont majeurs et essentiels pour notre territoire. Ils ont aussi une conséquence sur les impôts. L'équilibre est ici entre le fait de porter des projets essentiels et le fait d'avoir une gestion juste, tout en étant amenés à financer des projets qui ne sont pas de notre compétence, et si demain on nous disait que les impôts étaient importants dans le département, il faudrait comprendre que ces impôts servent à des projets essentiels.

Mes chers collègues, notre combat reste plus que jamais d'actualité. Nous allons continuer de le mener tout en travaillant au développement de notre territoire, au service des Lot-et-Garonnais. En poursuivant nos politiques, en étant inventifs, je crois que nous sommes dans notre rôle, conformément aux engagements que chacun a pu prendre devant nos concitoyens.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie.

M. GIRARDI. – Président, je voudrais dire quelques mots sur quelques éléments. Sur la question du mouvement des gilets jaunes, qui a été évoquée par différents collègues, je crois qu'il faut mesurer l'importance de ce mouvement, mais aussi son originalité. Si l'on fait l'analyse des décennies passées, il apparaît qu'un mouvement social issu de la base, sans support des organisations politiques ni des organisations syndicales, est assez exceptionnel depuis 1968. Il faut en mesurer toute l'importance au niveau du mécontentement et des raisons objectives qui font que tous ces gens manifestent. On annonçait que ce serait un petit feu de paille, qui durerait une journée ; cela fait une semaine, avec un appel à un rassemblement important sur Paris. Ces personnes expriment un certain rejet des élus, mais je veux assurer que les élus que nous sommes, quand nous allons les rencontrer, ont un échange qui me semble bénéfique concernant nos missions. Je vous invite tous à rester quelques heures avec ces personnes ; je sais que certains l'ont déjà fait. Je suis allé sur plusieurs barrages, j'ai passé pas mal d'heures et je crois que c'est important. Je crois aussi qu'il faut aider ce mouvement par rapport aux mauvais coups qui nous sont portés.

J'ai été stupéfait du comportement du Président de la République et de son Gouvernement, stupéfait par le cynisme des propos qui sont tenus par des membres de ce Gouvernement et par le Président lui-même. Quand il s'évertue autant à essayer de faire avaler la pilule à tous les citoyens de ce pays sur toutes les ponctions supplémentaires, je dis qu'à un moment donné c'est assez insupportable. Quand j'ai vu sa rencontre à l'Élysée avec des maires, j'ai trouvé cela invraisemblable. J'ai vu qu'un Président de la République était capable de parler pendant une heure et demie sans avoir rien dit. On demandait alors aux gens s'ils avaient compris ce qu'il avait dit, ils répondaient non mais trouvaient qu'il parlait très bien. Cette fois-ci, les élus avaient des questions précises, et il s'en est suivi un fleuve de réponses qui n'avaient rien à voir avec les questions. Je trouve cela indécent. J'aurais été dans la salle, j'aurais piqué une colère en disant : « Vous nous insultez ! Des questions précises sont posées, et nous n'en avons aucune réponse, mais un matraquage. » Le fait qu'il n'aille pas à la réunion des maires de France me semble une façon de se défausser assez insupportable.

Au niveau d'un point qui a été soulevé par l'opposition, je ne peux pas m'empêcher de dire quelques mots et rappeler que l'augmentation des impôts que nous avons été amenés à faire a produit des recettes qui représentent moins de la moitié du désengagement de l'État par rapport à la dotation globale de fonctionnement. Et je ne parle pas des charges supplémentaires issues du désengagement de l'État. Quand on met tout bout à bout, je pense que nous avons fait le minimum en termes de niveau d'imposition par rapport à la situation.

Par ailleurs, le Président de la République veut récupérer 4 milliards de taxes. S'il mettait autant de véhémence et d'acharnement pour récupérer les 80 milliards de fraude fiscale, on aurait vite réglé le problème. Mine de rien, ces fraudeurs trouvent le moyen de ne pas payer l'équivalent de 80 milliards d'impôts après avoir déjà été bénéficiaires de plusieurs mesures de défiscalisation. Dans quel monde vit-on ? Je trouve que le Président Macron aurait vite fait de trouver les 4 milliards de taxe supplémentaires sur les carburants au travers de ceux-là. Cela me semble assez indigeste.

Il est vrai que les départements ruraux sont pauvres, nous sommes tous d'accord sur ce constat. Mais il existe aussi des pauvres dans des zones très urbanisés. Je ne parlerai pas du centre de Marseille, où la moitié de la ville s'effondrerait s'il se produisait un tremblement de terre.

Président, vous avez évoqué tous les projets de développement de ce département. Depuis un demi-siècle, y' a-t-il déjà eu, dans ce département, autant de projets de développement différents que ceux que propose aujourd'hui ma majorité ? Non. Il y a eu quelques projets avec des participations financières du Département, mais qui étaient pléthoriques par rapport à notre situation aujourd'hui ; Donc nous sommes obligés d'accompagner des projets de développement où le Département participe peu financièrement parce qu'il n'a pas les moyens de les financer davantage.

Je crois que nous vivons un moment historique et j'appelle nos amis de l'opposition à le reconnaître. Les projets dans le numérique et dans plusieurs domaines sont assez exceptionnels. Je crois qu'il n'y a pas d'autres départements ruraux comme le nôtre qui ont de tels projets. Les investissements se chiffrent à des centaines de millions. Il faut être honnête et réaliste, il faut le reconnaître : ce qui est proposé aujourd'hui est assez exceptionnel.

M. CHOLLET. – Il y a un certain décalage entre tout ce satisfecit par rapport à l'investissement retrouvé d'une part et, d'autre part, les gilets jaunes qui sont dehors, au péage juste à côté. Un peu d'humilité… On reconnaît un petit rebond, qui fait que l'investissement repart. Tant mieux ! Bravo ! Il repart sur certains projets et l'on verra exactement comment cela va se conclure, parce que pour l'instant ce ne sont que des projets. Nous sommes assez d'accord sur beaucoup de choses.

Je voudrais revenir sur le coût de l'énergie, car le mouvement est parti du coût du diesel. Un problème de fond est le financement de la transition écologique. Il va falloir réfléchir là-dessus. J'espère que le débat des élections européennes permettra d'en parler et qu'il ne sera pas question uniquement des migrants. Les métropolitains adorent dire à la France périphérique qu'elle doit payer plus parce qu'elle consomme de l'essence, sauf que pour la France périphérique la voiture est l'outil de travail principal. J'ai des neveux à Toulouse et à Bordeaux qui vendent leur voiture puisqu'ils n'en ont plus besoin : ils disposent du tramway et des bus. Cela pose un débat de fond sur la transition écologique et sur son financement. Il y a eu un appel pour aller jusqu'à un pacte social de transition écologique ; je trouve cela intéressant.

Ce n'est pas à la France périphérique, aux plus pauvres, de payer cette transition. Je rappelle que le fuel des cargos n'est toujours pas taxé et que le kérosène des avions n'est toujours pas taxé non plus. Les Allemands ne veulent pas sortir des critères de Maastricht tout ce qui relève des investissements dans la transition écologique parce qu'ils ont peur des représailles américaines sur les ventes de voitures aux États-Unis.

J'espère qu'au lieu de toujours se battre entre l'État et les collectivités, on ira chercher des moyens ailleurs. Pourquoi les GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon) se débrouillent-ils encore

pour ne pas payer d'impôts sur notre territoire ? Ce n'est pas possible. L'occasion des élections européennes est fondamentale pour poser ces enjeux et aller dans une autre direction.

M. le PRÉSIDENT. – Merci.

M. BORDERIE. – Je voudrais m'associer à la remarque de mon collègue Raymond Girardi sur le tour de passe-passe de notre Président de la République lors de la réception à Paris des 2 000 maires de France. Le sourire que j'ai vu sur le visage du Président avant même de prendre la parole voulait dire qu'il avait réussi son tour de passe-passe. Je regrette beaucoup que 2 000 collègues aient fait au mauvais moment et au mauvais endroit du tourisme parisien.

M. CALMETTE. – Monsieur le Président, mes chers collègues, avant cette session nous nous sommes réunis en groupe et j'ai évoqué un sujet que je pensais aborder tout à l'heure lors des motions. Mais mon collègue Pierre Chollet me donne la tentation de l'évoquer à cet instant. Il a parlé du problème de l'énergie. Lors d'une précédente rencontre, nous avons dit que lorsque toutes les forces du département pouvaient s'unir, le département y gagnait. Je propose que l'on fasse effectivement du sujet de l'énergie et de la transition écologique un sujet transversal, sur lequel toute notre Assemblée pourra travailler, se retrouver et faire des propositions.

Monsieur le Président, je vous ai proposé tout à l'heure que le Conseil départemental soit une instance fédératrice dans le département entre toutes les instances qui, de près ou de loin, se préoccupent de ce sujet, pour bien le prendre en main et faire que chacun prenne des dispositions d'abord pour économiser et maîtriser la consommation d'énergie, ainsi que pour travailler sur les énergies renouvelables. Je sais que trois territoires dans le département ont déposé des candidatures pour être dans une démarche de territoire à énergie positive. Je sais que Raymond Girardi a un grand projet sur son territoire. Partout ailleurs, il faut que chaque citoyen, chaque commune et chaque communauté de communes aient des initiatives dans cette perspective. Monsieur le Président, peut-on en faire un sujet transversal, fédérateur et moteur dans le département ? Je vous remercie, Président, et je remercie toute l'Assemblée de l'attention que vous porterez à ma suggestion.

Mme GARGOWITSCH. – Je voudrais revenir sur ce que Marcel Calmette vient de dire. Je crois qu'il a raison de souligner l'importance de la transversalité. Depuis que je suis dans cet hémicycle, je n'ai de cesse de le répéter. Je crois que c'est en faisant chacun de toutes petites actions que l'on arrivera à mener de grands projets. Hier soir, j'ai écouté Nicolas Hulot, dont j'ai trouvé une phrase très juste : « On s'accommode de la gravité. » Derrière le *greenwashing* de communication que l'on entend et que l'on rabâche constamment – vous avez raison de le dire, Monsieur Chollet –, derrière cette transition énergétique ou écologique et toute la rhétorique fort intéressante, il y a des humains, et nous partageons cette planète qui est en mauvais état, et j'ai l'impression que l'on scie la branche sur laquelle on est assis. Derrière tout ce que l'on peut dire ou faire, le lobbying est là constamment et il est fort. Quand Marcel Calmette dit que l'on doit faire de petites actions et s'allier tous ensemble en transversalité, il a complètement raison. Mais ce n'est pas en menant de grands projets dans lesquels les choses sont noyées et très compliquées à mener. Chacun doit prendre ses responsabilités, petit à petit, et avec de petites mesures on fera de grandes rivières.

M. le PRÉSIDENT. – Merci.

M. COSTES. – Je constate que notre ami Christian Delbrel, en bon journaliste BFM-compatible, applique la règle des trois L : on loue, on lâche, on lynche. Je ne pense pas que le Président et le Gouvernement actuel méritent cet excès d'indignité. Il est si facile de hurler avec les loups, de magnifier les jacqueries des réseaux sociaux, de la terre et de la ruralité qui, elle, ne mentirait pas. Et de crier « L'enfer c'est pas nous, c'est les autres ». Chers Amis, avec nos collègues de l'opposition au pouvoir, ce ne serait pas le purgatoire, mais le paradis.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Je vais démarrer mon intervention en reprenant votre proposition, parce que j'ai le sentiment qu'avec la proposition que je vous ai faite sur l'emploi, ce

sont les deux enjeux majeurs pour nous demain, les deux dossiers nouveaux sur lesquels nous devons nous engager et qui ne sont pas forcément coûteux en termes financiers.

Vous avez parlé de transversalité, c'est en fait la capacité du Département à fédérer – et nous sommes assez innovants dans ce domaine. Fédérer en termes d'emploi, parce qu'il n'est pas possible que ce département continue à créer un nombre important d'emplois sans que les habitants en bénéficient. J'ai entendu des entreprises dire que si la difficulté est aussi importante, elles iront peut-être s'agrandir ailleurs, dans des départements où les habitants sont plus nombreux. Cet enjeu est majeur. Il ne fait partie de nos compétences, mais nous avons la compétence la plus importante dans ce domaine, qui est celle de rassembler tout le monde, parce que nous sommes des acteurs de proximité. Ce serait plus de la compétence de la Région, mais elle est un peu éloignée. Elle a un rôle important dans le financement de la formation, avec Pôle Emploi aussi. L'enjeu pour nous est de rassembler tous ces acteurs, ce que nous avons fait pour les métiers du numérique et ce qui est extrêmement important. Vous allez constater, et nous le constatons déjà dans ce pays et dans notre département : le déploiement de la fibre optique ne va pas aussi vite que les entreprises et nous l'avions prévu ; en effet, les entreprises privées ont des difficultés, notamment pour avoir du personnel qualifié et aussi parce que les procédures sont un peu longues et compliquées. Je vous ai dit tout à l'heure que je faisais de ce chantier un enjeu majeur.

Vous venez de soulever un sujet important, qui est de regarder comment nous pouvons contribuer, en fédérant l'ensemble des acteurs, qui sont un peu épars (Syndicat d'électrification, CAUE, des associations apportant conseil et soutien, l'État avec l'ADEME, les collectivités…). À nous de voir comment nous pouvons apporter un dynamisme justement du fait de la capacité de la collectivité départementale à porter ce type de projet.

Ce que je retiens de vos interventions à tous, c'est un mot, même s'il n'a pas été prononcé de cette manière, mais je le traduis ainsi : l'injustice territoriale. Vous avez tous évoqué l'injustice territoriale. Vous, Monsieur Lepers, en nous accusant d'ailleurs, avec un peu de démagogie, de contribuer à l'exaspération de la surfiscalité. Vous nous accusez injustement de contribuer à cela, parce que vous savez bien que le Lot-et-Garonne, comme le Gers, la Dordogne, comme tous les Départements ruraux et les Départements de l'intérieur, ainsi que je l'ai dit à l'Assemblée des Départements de France, connaît une injustice territoriale majeure dans ce pays : les Départements ruraux sont surimposés. Pas du fait de leur mauvaise gestion, parce qu'alors tous les présidents des Départements ruraux sont de mauvais gestionnaires. Nous sommes tous entre 25 et 33 %. Donc, cette critique-là, je l'apparente à de la démagogie.

La lutte contre l'injustice territoriale passe notamment par la péréquation horizontale, dont vous avez parlé tout à l'heure en parlant de M. Bussereau, qui a promu cette politique. Je suis un peu l'acteur de cette politique, dans le cadre de la commission des Départements en difficulté. Nous avons proposé ce type d'initiative, pour qu'il y ait une solidarité entre les Départements riches et les Départements ruraux. Je suis très fier que l'Assemblée des Départements de France, lors de sa séance du mois de juin, ait voté ce principe de solidarité, qui risque d'être mis à mal avec les dernières propositions, parce qu'elles sont moins intéressantes que la proposition de juin sur la péréquation horizontale, qui était adossée à une légère hausse des droits de mutation, ce qui faisait qu'il n'y avait pas de Départements perdants dans la redistribution. Or aujourd'hui, cette péréquation n'étant pas associée à une recette annexe, elle va impacter des Départements, qui vont refuser d'assumer seuls cette charge. L'ADF aura beaucoup de mal à obtenir un vote unanime.

Jacques Bilirit a eu raison de dénoncer le comportement de l'État, depuis toujours, pas seulement depuis ce Gouvernement, qui est de nous faire participer financièrement à des projets qui relèvent de sa compétence. C'est ainsi que le Département doit effectivement assumer des investissements. Je regrette aujourd'hui d'avoir engagé le Département dans le financement de la LGV. Je pense que nous nous sommes fait avoir. Il faut avoir l'honnêteté intellectuelle de le reconnaître. À l'époque, j'ai été volontariste, et je ne regrette pas de l'avoir été, parce que nous avons contribué à faire en sorte que ce projet aboutisse, et aujourd'hui il met Agen à trois heures de Paris, mais nous être

engagés sur 34 millions d'euros, lors d'une décision prise en 2005 et confirmée en 2008, une somme que l'Agglomération devra payer également, cela se fait au détriment de l'investissement local. C'est encore une fois une forme d'injustice territoriale, parce que tous les Départements sont mis dans le même panier. Je comprendrais que l'État sollicite les Départements plus riches, en ayant un comportement différent.

Mes chers collègues, voilà ce que je voulais vous dire rapidement. Je remercie M. Delbrel d'avoir eu l'idée que nous avons eue il y a quelque temps, puisque nous avons reçu Philippe Martin en réunion de groupe pour qu'il nous présente sa politique nouvelle de budget participatif. Le ferons-nous ou ne le ferons-nous pas ? C'est un problème d'engagement financier, mais nous y réfléchissons aussi. Peut-être est-ce une manière de faire de la politique autrement et surtout d'associer les citoyens aux politiques publiques que nous mettons en place.

Pour terminer, de l'humilité… Désolé si vous avez eu l'impression que j'avais manqué d'humilité. Très sincèrement, la situation des Départements ruraux ne nous permet pas, me semble-t-il, de nous donner beaucoup de satisfecit. En revanche, par rapport à ce que nous sommes capables de faire malgré cette situation, je suis très fier. Oui, je suis très fier d'avoir réussi le projet Center Parcs, qui n'aurait pas abouti sans notre action particulière. Ce dossier n'était pas évident. Nous sommes le seul territoire en France où ce dossier se réalise sans problème, avec un avis favorable de la Commission nationale de la protection de la nature, avec zéro recours. Ce n'est pas pour rien que ce dossier a réussi en Lot-et-Garonne : c'est grâce à notre action.

Si l'AMEL réussit – et contrairement à ce que j'entends dire, selon quoi il suffirait d'appliquer une mesure gouvernementale –, voyez les difficultés que cela pose dans notre pays : les échecs sont nombreux, alors que nous avons réussi, en faveur du département. Beaucoup de dossiers, et de grands dossiers, se développent ici ; nous en avons parlé tout à l'heure.

Mes chers collègues, nous allons passer à l'examen des dossiers. Nous allons devoir inverser leur ordre, parce que Nicolas Lacombe doit se rendre à des obsèques en début d'après-midi. Nous allons commencer par la commission Développement économique et nous examinerons ensuite le dossier de la commission Politiques éducatives, Collèges, Enseignement supérieur.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

M. BILIRIT. – Des dossiers de notre commission portent sur l'équipement numérique et l'inclusion numérique. Leurs présentations liminaires ont été faites dans le discours introductif du Président, je ne vais pas reprendre ces présentations, mais je laisserai David Belbès présenter les PowerPoint. Ensuite, nous avons la présentation du schéma sur les véloroutes, que nous avons présenté en commission il y a quelques semaines. Puis nous avons des rapports sur la délégation de l'Agropole et sur les SEM, rapports qui ne devraient pas susciter de remarques particulières.

En propos liminaires, j'évoquerai la saison touristique. Cette année 2018 a été légèrement supérieure à 2017, alors que nous craignions qu'elle soit légèrement inférieure. Les chiffres donnés par l'INSEE nous montrent une légère progression, qui n'est pas forcément répartie harmonieusement sur l'ensemble du territoire. Des territoires s'en tirent très bien, et d'autres ont connu un peu plus de difficultés. En hôtellerie de plein air, les choses sont à peu près égales. Le chiffre d'affaires est tout de même en progression parce que des lits ont été gagnés et que la qualité s'est améliorée en particulier avec le camping cinq étoiles sur Rives. En hôtellerie, les résultats sont plutôt bons, essentiellement sur l'Agenais, où la progression est liée à la présence du Parc des Congrès, qui permet d'amener une activité tout au long de l'année et pas simplement en saison estivale. Mais les visites patrimoniales ont

été globalement en baisse, certes pas partout. Cette diminution est liée certainement à la canicule : les gens ne sortaient pas en journée.

Le développement dépend beaucoup de l'accroissement du nombre de lits touristiques. Si demain on veut avoir un vrai développement, il va falloir continuer à gagner des lits sur ce territoire. Tous les rapports sur la qualité ou la satisfaction de la clientèle montrent que notre matière première en termes de tourisme est l'environnement. Il faut donc porter une attention particulière à nos paysages. En termes urbanistiques et de transition énergétique, cela veut dire des choses. Autrement dit, des projets ne peuvent pas se faire au détriment de notre environnement. Cela fait partie des grandes leçons que l'on peut tirer de cette année. Voilà ce que je voulais dire en préambule sur les travaux de notre commission.

Nous allons passer à la présentation des dossiers.

M. le PRÉSIDENT. – Si vous le permettez, je vais présenter le premier dossier. La présentation permet d'aller un peu plus au fond du sujet, mais je vais faire une présentation assez rapide. M. Belbès vous présentera un PowerPoint sur l'accélération du déploiement du très haut débit.

(présentation d'un diaporama p. : 71)

Rappelons le contexte national. La procédure AMEL résulte d'une annonce du Premier ministre lors de la deuxième conférence nationale des territoires, en décembre 2017. Il s'est créé ce fameux dispositif AMEL (Appel à Manifestation d'Engagement Local), qui ouvre la possibilité aux collectivités territoriales de solliciter les opérateurs privés pour accélérer la couverture en fibre optique des territoires ruraux. Le cadre législatif existait, parce que la proposition des opérateurs privés se fait dans un cadre qui est celui de l'article L3313 du Code des télécommunications, selon la loi « République numérique ». J'ai d'ailleurs été l'auteur de l'amendement qui a permis de poser le cadre des engagements pris par les opérateurs et signés dans une convention.

Je vous rappelle le zonage avant l'AMEL : 56 000 prises dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt d'investissement, dont le déploiement revient à Orange, sur les 14 communes urbaines du Lot-et-Garonne ; et vous voyez le déploiement public sur tout le reste du département, sur la période 2018-2021 (44 000 prises), et vous voyez que 103 000 prises devaient être déployées après 2022.

Le lancement de l'AMEL est une opportunité pour le Lot-et-Garonne de réduire la dépense publique et d'accélérer les déploiements. Nous sommes le premier département à nous être lancés dans ce processus.

Le cahier des charges repose sur le respect de la stratégie d'aménagement numérique du Syndicat Numérique et des priorités déjà définies. Selon notre cahier des charges, les propositions devaient respecter l'équilibre économique du projet porté par le Syndicat, rechercher une parfaite articulation entre les déploiements publics et privés, et bien sûr tenir compte des engagements pris par le Syndicat en termes de calendrier des déploiements sur la période 2018-2021 et du nombre de prises. C'est ce qui a fait le succès de ce travail : nous avons réussi à faire en sorte que les déploiements proposés par l'opérateur privé soient en phase et en complémentarité avec les déploiements publics. L'opérateur privé s'est engagé dans le cadre du courrier qu'il a adressé au Premier ministre, sous l'égide de l'article L3313 du Code des Télécommunications.

Nous avons lancé un appel à manifestation d'engagements locaux le 7 février, auprès de tous les opérateurs privés identifiés. Sur les huit consultés, quatre ont remis une offre. Au terme de huit mois de procédure et trois tours de négociation, parce que la concurrence entre les opérateurs nous a beaucoup aidés notamment dans la réduction des délais, nous avons pu finaliser une proposition. Le 10 septembre, nous avons retenu la proposition AMEL Orange. Du travail restait à réaliser parce que la convention que nous devons signer doit être soumise au Premier ministre ; elle l'a été depuis lors, par

un courrier qui date d'il y a une quinzaine de jours, du fait de retours avec l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes), le gendarme des télécommunications, pour affiner le contenu de la convention. Vous voyez ainsi les grandes étapes de la procédure sur cette présentation que vous pourrez obtenir.

Il est intéressant de voir que sur les 147 000 foyers identifiés par Orange en zone d'initiative publique, dans 305 communes sur 319, l'opérateur privé prévoit de déployer 103 000 prises. Les 44 000 restantes reviennent au Syndicat Lot-et-Garonne Numérique. Le calendrier optimise, dès 2019, le nombre de prises déployées. Orange déploierait 7 956 prises en 2019 ; 12 000 en 2020 ; 25 000 en 2021… Nous n'avons pas fait le détail pour le réseau d'initiative publique jusqu'en 2021. En 2022 et 2023, Orange réalisera le déploiement sur le reste du département.

Une carte vous montre la situation initiale. Nous avons modifié la répartition de nos investissements prévus sur 2018-2020, et, pour 2019-2021, Orange a repris les territoires sur lesquels nous nous étions engagés. Ce changement de programmation nous permet de faire des économies en investissement sur le réseau d'initiative publique. Vous voyez le phasage des déploiements au travers des couleurs sur la carte.

Je voudrais attirer votre attention sur quelque chose d'extrêmement important. La convention proposée à la signature figure dans le rapport, avec une liste de communes et des dates de couverture. Il faut préciser que ce sont des dates de début des travaux. Parfois, une commune est signalée alors qu'elle aura simplement une dizaine de prises, puisqu'elle est dans le cadre d'une « plaque » de déploiement qui la concerne pour quelques prises. Ce ne sont pas les dates de fin des travaux.

La durée de déploiement s'en trouve divisée par deux : cinq ans au lieu de dix. Le coût de déploiement est divisé par trois – merci, Monsieur Delbrel. Plus de 300 emplois directs seront mobilisés sur la période 2018-2021. L'engagement d'Orange est en cours, avec la validation par l'Arcep et le Gouvernement, d'ici la fin de l'année ? Je n'en suis pas sûr, parce que malheureusement le Gouvernement attend que deux ou trois autres territoires aient passé accord avec un opérateur pour traiter plusieurs territoires dans un premier temps, et pas un seul, dans un souci d'homogénéité des propositions et des situations. Je pense que nous n'aurons pas l'engagement de l'État avant le courant du mois de janvier. Ensuite, nous pourrons aller sur le terrain pour communiquer avec les élus qui attendent ces propositions avec impatience.

Mes chers collègues, avez-vous des questions ?

M. LEPERS. – Très bien. Merci pour la présentation. Tout à l'heure, vous ne compreniez pas pourquoi je vous ai parlé de modestie. C'est le bon exemple. Vous avez parlé du Center Parcs : très bien, vous avez été facilitateur, nous avons suivi ce dossier à travers la commission économique, cela reste quand même un investissement privé important. Là vous parlez d'une mesure qui est importante pour les Lot-et-Garonnais, qui va nous permettre de réduire le temps avec la fibre optique. Très bien, mais c'est quand même une mesure Gouvernementale qui permet aujourd'hui d'améliorer le temps de déploiement. C'est pour cela que je vous parlais de modestie. Quand on écoute votre introduction, vous êtes le moteur de chaque action. C'est pour cela que je vous dis : « Attention ! Modestie. »

M. le PRÉSIDENT. – Oui, nous sommes le moteur de Center Parcs et nous sommes le moteur de l'AMEL.

M. LEPERS. – Le gain de cinq ans est quand même une mesure Gouvernementale.

M. le PRÉSIDENT. – Non, c'est un cadre.

M. LEPERS. – On parle sans cesse du Gouvernement depuis ce matin. Moi, j'essaie juste d'être objectif, parce que je ne fais pas de politique politicienne. Ce qui nous arrive aujourd'hui avec la loi NOTRe ne procède pas du Gouvernement actuel, mais d'avant. Les baisses des dotations n'ont pas démarré il y a dix-huit mois. Avec un peu d'objectivité, il faut dire que tout n'est pas lié à ce Gouvernement actuel. Quand je vois quelque chose d'à peu près positif dans ce qu'a fait le Gouvernement, je pense qu'à un moment donné il faut le signaler, justement pour sortir de tous ces débats politiques. C'est ce que nous demandent tous les gens dans la rue. Ils nous demandent de travailler pour le collectif. Je vous parle donc de modérer votre introduction, selon laquelle vous seriez le grand sauveur sur tous les dossiers. « Center Parcs, c'est moi. Le numérique, c'est moi. » J'en appelle à la modestie parce que c'est ce que les gens nous demandent. À force de communiquer de cette façon, cela révolte les gens et cela sépare les élus des citoyens. Il n'y a rien de politique, c'est la réponse par rapport à la modestie.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Lepers, n'essayez pas de réduire la part de l'initiative, la part du collectif, la part de réussite sur Center Parcs. Le seul département en France où ce projet a réussi est le Lot-et-Garonne. Mon équipe y est pour quelque chose. Pas moi : mon équipe. Pardonnez du peu, mais oui, nous en sommes fiers. Je suis quelqu'un de plutôt humble sur l'ensemble de mon action, mais excusez-moi, je suis fier de ce dossier et je le dis, parce qu'il se concrétise en Lot-et-Garonne. Je suis fier de l'AMEL, j'ai souligné l'intérêt des mesures gouvernementales dès qu'elles ont été prises, mais ce n'est pas parce qu'il y a un cadre réglementaire que les choses sont faciles à faire. La preuve, regardez un peu la presse spécialisée, vous allez voir que cela ne marche pas partout, loin de là. Aujourd'hui, dix ou quinze départements ont engagé ce processus ; nous sommes en avance et c'est nous qui écrivons le cadre pratique, même si le cadre législatif existe. C'est nous qui avons écrit le cadre pratique, avec l'opérateur Orange, avec l'ARCEP et avec les responsables du plan France Très Haut Débit. Je voudrais souligner l'engagement et la compétence de nos services : le Syndicat Lot-et-Garonne Numérique et David Belbès qui participe à tout ce travail. Sans eux, nous n'en serions pas là. Donc j'en suis fier et je le dis, mais sans forfanterie. À travers votre discours, vous essayez d'atténuer la portée de la réussite. Non, c'est une belle réussite, merci de le dire.

M. LEPERS. – Monsieur le Président, soit on ne sort pas de l'hémicycle, soit on est dans la réalité du terrain. Moi aussi, j'ai été voir les gilets jaunes. À un moment donné, la collectivité a augmenté de 20 % la fiscalité. À un moment donné, si l'on ne se rend pas compte que cela fait partie des gouttes d'eau qui font déborder la vase, je pense qu'on est déconnecté. Pour que les gens aient confiance dans leurs élus, il faut ne pas fanfaronner une année où le pouvoir d'achat a été amputé un peu plus. C'est une réalité : 20 % de plus, ce dont on parle sur les barrages, où les gens ne parlent pas que de l'essence, mais aussi de l'augmentation de l'imposition.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Lepers, le premier révolté par cette augmentation, c'est moi, c'est notre majorité, et nous l'avons dit et l'avons écrit.

M. LEPERS. – Ce sont les citoyens qui paient.

M. le PRÉSIDENT. – Nous sommes des citoyens aussi. D'autres interventions sur ce dossier ? Je vous remercie. Nous allons passer au dossier de l'inclusion numérique, qui est un dossier corollaire important. M. Belbès va nous en faire une présentation synthétique.

(***présentation d'un diaporama p. : 76)***

M. BELBES. – Merci, Président. Je vais vous présenter les actions qui sont menées par le Département pour la mise en place d'un réseau départemental d'inclusion numérique et de développement des tiers-lieux. Tout d'abord, je rappelle que ce projet s'inscrit dans le cadre de la loi République Numérique, qui confie aux Départements la compétence en termes de réalisation des schémas et usages numériques, ainsi que le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics, notamment son objectif 14 qui consiste à accompagner les publics dans les démarches en ligne et les usages. Je mentionne aussi le plan d'inclusion numérique national.

Tout part d'un constat : 32 % des Français déclarent ne pas être en capacité de réaliser seul des démarches administratives en ligne. Les profils sont très diversifiés : des personnes sont très éloignées du numérique, d'autres sont censées être plus à l'aise - je pense à nos jeunes, mais qui dans les faits sont en difficulté pour les démarches administratives. Ce problème va s'accentuer, puisque nous connaissons aujourd'hui un phénomène de dématérialisation massive. Jusqu'en 2017, les démarches en ligne dématérialisées étaient une alternative au papier ; à partir de 2017, des parcours, comme celui pour les cartes grises, se passent du papier. Ce phénomène va s'accélérer, à l'horizon 2022, pour que le papier ne soit plus du tout utilisé dans les démarches. Cela crée un fossé de plus en plus grand entre ceux qui maîtrisent et ceux qui ne maîtrisent pas le numérique, et cela crée également des tensions entre ceux qui dématérialisent et ceux qui accompagnent, parmi lesquels les collectivités, qui se retrouvent en effet à faire de l'accompagnement auprès d'usagers un peu démunis.

L'un des objectifs est donc d'organiser ce qu'on appelle un parcours d'inclusion numérique. L'idée est qu'un travailleur social, face à un usager en difficulté par rapport à ses démarches et notamment l'accès à ses droits fondamentaux puisse détecter le niveau de cet usager et l'orienter vers des structures d'accompagnement. Il fera les démarches à sa place dans certains cas ou le formera pour le rendre autonome. Cet objectif est assez majeur en termes de mobilisation de tous les acteurs, notamment ceux de l'action sociale, qui auront pour enjeu de limiter au maximum l'exclusion des publics en difficulté par rapport à l'usage du numérique, mais aussi les acteurs de la médiation et de la formation au numérique, qui sont là pour autonomiser les usagers, ainsi que les opérateurs de service, qui vont devoir dématérialiser sans exclure et qui devront proposer des solutions d'accompagnement, et enfin les collectivités, qui se retrouvent très souvent en position d'accompagner les usagers. Parmi les collectivités, le Département est compétent pour structurer et coordonner une offre départementale.

Opérationnellement, l'objectif de la démarche lot-et-garonnaise sera de structurer et de développer un réseau départemental d'inclusion numérique. L'idée sera d'associer tous les acteurs autour de ce sujet : les acteurs de la dématérialisation (l'État, la CAF, Pôle Emploi…), les aidants (MSAP, missions locales, médiathèques, associations, mairies…).

Les deux publics cibles sont d'un côté les particuliers, dans le but notamment de leur permettre d'accéder à leurs droits fondamentaux, et d'un autre côté les professionnels, dont les petits artisans, les agriculteurs et certains chefs de TPE qui se retrouvent en fracture par rapport à l'utilisation du numérique, par exemple dans l'incapacité depuis octobre de répondre à un appel d'offre lancé par une collectivité parce qu'ils ne sont pas équipés d'un certificat électronique, voire dans l'incapacité à partir de 2019-2020 de se faire payer parce qu'ils n'ont pas franchi le cap de la facture électronique.

L'objectif sera de matérialiser ce réseau par une plateforme départementale, qui va cartographier l'ensemble des acteurs de l'inclusion numérique et l'offre d'inclusion numérique, ce qui permettra de savoir par exemple que tel jour est organisée une formation par une association pour apprendre à créer et gérer une adresse mail. Il s'agira également de matérialiser ce réseau par des lieux physiques : des tiers-lieux, auxquels il va falloir travailler et favoriser l'émergence d'un réseau départemental.

Nous serons accompagnés par un cabinet spécialisé en inclusion numérique : WeTechCare, qui est une émanation de l'association Emmaüs Connect, très identifiée au niveau national sur ce type de mission et qui contribue activement au plan national d'inclusion numérique.

En termes d'approche méthodologique, deux sujets sont à distinguer : l'inclusion numérique et les tiers-lieux. L'idée est de trouver les synergies qui existent entre ces deux sujets. L'inclusion numérique a besoin de lieux : pourquoi pas les tiers-lieux ? Et les tiers-lieux ont des difficultés à trouver un modèle économique. Il s'agit de voir comment l'inclusion numérique peut contribuer à la consolidation des modèles économiques des tiers-lieux.

Pour la démarche relative à l'inclusion numérique, trois phases sont proposées. La première est une phase de diagnostic, pour sonder l'ensemble des structures sur le territoire. Elle a commencé

et se traduit par des entretiens. Il convient d'identifier tous les acteurs du territoire et voir s'ils sont prêts à intégrer un réseau départemental. Une séance de restitution sera organisée en janvier 2019. De là, on construira une stratégie d'animation avec tous les acteurs intéressés pour faire partie du réseau. Cela donnera lieu à la mise en œuvre d'une expérimentation sur deux territoires, en vue d'une généralisation à compter d'avril 2019.

Trois axes seront poursuivis pour les tiers-lieux. Le premier concerne la mise en place d'un cadre financier incitatif, d'abord avec l'étude des dispositifs existants. Il s'agira notamment de saisir l'opportunité des appels à projets qui seront lancés à partir de décembre par la Région, mais aussi les nouveaux dispositifs d'aide qui se mettent en place au niveau de l'État (110 millions d'euros consacrés à la thématique des tiers-lieux dans les trois années à venir). Le Département crée un régime justement pour faciliter la création des tiers-lieux.

Le deuxième axe est l'accompagnement des porteurs de projets. Des structures régionales existent mais ne sont pas toujours bien connues. Cette offre cible surtout des tiers-lieux à vocation économique. L'espace est assez limité pour le co-working en Lot-et-Garonne, donc nous aurons une problématique de tiers-lieux à vocation plutôt inclusive et probablement une étude à mener pour compléter l'offre existante et pour voir comment organiser, sous l'égide de l'assistance technique, un guichet qui permettra d'accompagner les porteurs de projets.

Le troisième sujet est la consolidation du modèle économique des tiers-lieux, notamment en s'intéressant à la façon de mobiliser les fonds qui existent et vont se développer dans les mois à venir sur la thématique de l'inclusion numérique. Globalement, on peut considérer qu'un tiers de l'activité d'un tiers-lieu peut s'appuyer sur l'activité d'inclusion numérique.

Pour terminer, vous comprenez que la stratégie est à co-construire, avec un premier temps fort en janvier 2019 avec la restitution du diagnostic, où l'ensemble des acteurs concernés sera mobilisé. L'adresse lotetgaronne.fr/usage-numérique a été envoyée à toutes les structures que nous avons pu identifier, et l'idée est que vous la propagiez également pour identifier et questionner tous les acteurs présents sur le territoire et pour savoir s'ils sont intéressés pour intégrer le réseau départemental qui naîtra de cette démarche.

M. le PRÉSIDENT. – Très bien, je vous remercie. Des questions ?

Mme JOFFROY. – Monsieur le Président, je souhaite rebondir sur ce qui vient d'être dit et qui me paraît être un outil fondamental pour notre département, sur le chiffre de 32 % de personnes en difficulté pour faire face aux démarches en ligne. Si vous ne suivez pas précisément les actualités juridiques, je vous informe qu'un projet de loi, celui de la justice, est actuellement en cours d'examen à l'Assemblée nationale, un projet de loi contre lequel l'ensemble des avocats de France se battent ; ils sont d'ailleurs en grève depuis hier et jusqu'à mercredi prochain. Ce projet, entre autres choses, a pour but d'éloigner les justiciables de leur juge, puisqu'il est prévu de créer un tribunal départemental, ce qui entraînera à terme la suppression des tribunaux d'instance de Villeneuve-sur-Lot et de Marmande. Il est également prévu de déplacer certains contentieux d'appel au profit de cours limitrophes, comme la cour d'appel de Toulouse. À titre d'exemple, depuis le mois de septembre dernier, tout le contentieux d'appels du tribunal des affaires de Sécurité sociale est déplacé vers la cour d'appel de Toulouse, avec des délais qui sont bien évidemment rallongés, et les justiciables qui ont affaire à ce tribunal, souvent de petits artisans ou des personnes qui ont des dettes auprès de la CAF, se voient dans l'obligation d'aller à Toulouse pour faire juger leurs affaires.

Pour revenir sur notre question de l'inclusion numérique, il faut savoir que l'une des dispositions phares de cette loi est d'obliger le justiciable à saisir le tribunal par la voie du numérique pour tout ce qui relève du petit contentieux, comme c'est le cas dans nos tribunaux d'instance. Pour toutes les personnes qui n'ont pas accès à l'internet et n'ont pas forcément les outils numériques à leur domicile et qui ne sauront pas s'en servir correctement, cela revient à interdire à nos concitoyens l'accès à la justice. C'est la raison pour laquelle ma profession, celle des avocats, mais aussi beaucoup de

magistrats et, je l'espère, l'ensemble des citoyens s'associeront pour s'opposer à ce projet de loi de justice qui nous paraît contraire à l'intérêt des justiciables et des citoyens.

M. DREUIL. – Monsieur le Président, merci d'avoir parlé de Sérignac. Effectivement, nous avons lancé un tiers-lieu il y a quatre ans. Nous avons bénéficié de tout ce qui a été présenté au niveau financier. Par rapport aux tribunaux, nous avons pris les devants, auprès des personnes âgées, pour les cartes crises, les déclarations de revenus… On doit inventer quelque chose de nouveau sur les territoires. J'ai conventionné la commune de Sérignac avec l'association qui a le beau nom de Co Clic Co (« coquelicot », ce qui représente vraiment ce que nous voulons faire sur notre territoire). C'est une maison de service au public, faite à ma façon, où viennent les associations et les particuliers. Des collègues sont venus voir ce que nous faisions sur Sérignac, et je m'en félicite. Nous avons même une radio installée sur le territoire. Je vous invite à prendre contact avec moi, je vous ferai visiter mon tiers-lieu.

Bravo pour le plan départemental ! Je préside le Campus Numérique et je remercie toute l'équipe de m'accompagner dans ce travail, avec les agglomérations, les chambres consulaires et bien sûr le Département. Je vous invite à penser au Campus pour fédérer au niveau départemental tous ces tiers-lieux. Tu as bien dit qu'il n'était pas évident d'avoir des espaces de co-workers, mais quatre entreprises adhèrent à Co Clic Co. Nous avons besoin des collectivités, il faut réinventer quelque chose, en partenariat. Pour la commune de Sérignac, le conventionnement coûte 12 000 €. Cela ne peut pas se faire sans la collectivité, sans les communes et le Département. Je voulais vous remercier et vous féliciter de cette démarche.

M. le PRÉSIDENT. – Je voudrais faire simplement une remarque. Allez voir ce qui se fait à Sérignac. Je trouve particulièrement intelligent d'utiliser l'argent de La Poste pour financer à mi-temps une agence postale, mi-temps qui anime le tiers-lieu. Le maire de Sérignac a donc réussi à avoir un tiers-lieu qui est animé par une personne qui ne lui coûte pas beaucoup.

M. DREUIL. – En fait, ce sont deux personnes.

Mme KHERKHACH. – Dans le cadre de ce schéma départemental d'inclusion numérique, tout ce qui peut encourager les initiatives visant à lutter contre la fracture numérique et les phénomènes d'e-exclusion, d'illectronisme doit être soutenu et encouragé. Vous l'avez dit, cela concerne 32 % de la population. J'avais entendu parler de 40 %. En tout cas, je ne suis pas sûre qu'on se rende bien compte de la situation de handicap dans laquelle se trouvent certaines catégories de personnes, dont des jeunes, parce que les jeunes ne sont pas épargnés par ces phénomènes. Autant ils sont très doués pour se connecter à des applications et surfer sur les réseaux sociaux et les jeux, autant ils ont beaucoup moins de facilité dès qu'il s'agit d'écrire un courrier sur Word et de le mettre en pièce jointe pour envoyer un CV. 32 à 40 % de la population : je crois que ce pourcentage est dépassé dans nos territoires situés en quartier politique de la ville. Des personnes qui ne maîtrisent absolument pas la langue française sont d'autant plus en situation de handicap, et ces inégalités ne vont faire que s'accroître face à l'objectif de zéro papier en 2022. On voit à quel point ces populations ont vraiment besoin d'être accompagnées.

Nous prenons acte de la candidature du territoire de l'Albret, qui a été retenu en tant que territoire pilote. Je vous remercie par avance de nous préciser si d'autres candidats sont actuellement en lice et quels seront les critères de sélection des candidats. Je crois qu'un questionnaire circule pour faire émerger des candidatures.

La création de ces tiers-lieux a l'air intéressante telle que tu la présentes, cher collègue, Jean : des espaces partagés, mutualisés, hybrides, qui s'inscrivent dans des collectifs de travail, d'organisation, d'association, avec des acteurs territoriaux œuvrant dans l'action sociale et la formation numérique. C'est intéressant parce que, Madame, vous parliez de ce qui se passe au niveau juridique. On voit que toutes les administrations ont leur point numérique. La semaine dernière, Sophie et moi

étions à la CAF et avons vu que la CAF avait aussi un point numérique à l'accueil, en accès libre, éventuellement avec l'accompagnement d'une personne dédiée.

Pour autant, même si toutes les administrations sont pourvues de ces équipements, je crois qu'il faut avoir un discours de vérité. Je voudrais vous parler de l'expérience agenaise puisque depuis le début des années 2000, nous sommes équipés d'espaces publics multimédias, qui sont devenus des espaces publics numériques, visant à accompagner les populations dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication, et ce sur deux objectifs : accéder aux outils numériques, étant entendu qu'à l'époque peu avaient l'outil informatique à la maison, et, deuxièmement, accompagner ces populations dans les usages numériques. Nous avons un retour par rapport à ces équipements. Quelle est la vérité ? Il faut être modeste et il faut dire d'abord que les personnes, les « écrivains publics », qui sont censées accompagner ont besoin d'être formées à cet accompagnement. Cela convoque notamment des notions autour de l'accès aux données personnelles, et je trouve que l'on est un peu en délicatesse avec le volet juridique sur cette question. Il faut aussi avoir un discours de vérité sur l'effet attendu. En termes d'autonomie des usages numériques, la marge de progrès aujourd'hui est clairement à pointer, parce qu'on n'a pas réussi à accompagner toutes les personnes censées en bénéficier pour les rendre autonomes.

Par rapport à cette expérience, permettez-moi, à l'aune de la création de ces tiers-lieux, de vous faire part d'un certain nombre de points de vigilance. Vous avez beaucoup parlé de co-construction entre acteurs œuvrant dans l'action sociale et la formation numérique. Vous avez beaucoup parlé des structures institutionnelles. L'une de mes préconisations est qu'il serait intéressant, dès à présent, d'associer les habitants du territoire, pour être connectés à leurs besoins, pour qu'ils soient des participants à part entière de la construction de ces tiers-lieux.

De la même façon, je trouverais assez intéressant de mobiliser, parmi les habitants, ceux qui pourraient être les personnes ressources, ceux qui maîtrisent les usages numériques. L'effet est plutôt immédiat quand les pairs savent parler à leurs pairs. Je crois qu'il faut dès à présent viser comme objectif l'autonomie des accompagnés dans les usages numériques.

Un dernier point de vigilance, peut-être le plus important, est l'hyper-institutionnalisation de ces lieux. Si vous n'associez pas dès le départ les habitants… Vous savez comment cela se passe : on est dans l'entre-soi institutionnel ou associatif. D'ailleurs, mon association Syllabe a été invitée à participer au projet du pays de l'Albret, et j'en remercie les partenaires. Mais voilà l'écueil qu'il nous faut éviter, sans quoi ces futurs tiers-lieux deviendront de hauts lieux institutionnalisés, un peu déconnectés au fur et à mesure du temps, à moyen et long terme, des besoins et des préoccupations des habitants.

Mme GONZATO-ROQUES – Mon intervention sera brève, sur un retour d'expérience de terrain. Comme l'a souligné Mme Kherkhach, il faut rester très vigilant sur la maîtrise des données. Quand on aide, on ne peut pas aider quelqu'un à faire une déclaration de revenus, pour des questions de confidentialité. D'où la recherche de l'autonomisation de chacun. Chez nous, ce lieu n'est pas appelé un tiers-lieu, mais un espace d'inclusion numérique. Cet apprentissage partagé se fait depuis des années, sans être institutionnalisé. Les résultats sont vraiment très positifs quant à l'accès aux droits de chaque citoyen. Il faut continuer dans cette voie et si l'on trouve des financements pour accompagner ces dispositifs, c'est encore mieux.

M. PERAT. – Merci, Monsieur le Président. À Clairac, j'ai été confronté à une demande importante de la part de mes administrés, car certains se sentaient rejetés du fait d'un non-accompagnement. Nous sommes en période de test, jusqu'au 31 décembre, et j'ose espérer que cet accompagnement pourra être très positif pour mes administrés. Ensuite se pose la question du lien social. Dans les communes de mon importance, vous ne trouvez plus de café, les gens ne se retrouvent pas, ils ne parlent pas, ils ne se fréquentent pas. Plusieurs personnes passent dans cet espace et y retrouvent de la convivialité et peuvent discuter de leurs problèmes. Pour des élus, il est très important d'avoir ce modèle d'établissement qui permet à nos administrés de se retrouver. Dans l'utilisation du numérique, nous voyons de plus en plus de gens mis en difficulté pour leurs déclarations (impôts, CAF)

et pour trouver du travail. À ce niveau, je rejoins Mme Kherkhach, il ne faut pas que l'accompagnement soit temporaire, parce qu'une partie de la population qui demande ces services est composée de personnes âgées qu'il faudra continuer à accompagner. Je tiens à dire que ce besoin est réel dans les communes rurales.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie pour vos interventions, qui démontrent que c'est un vrai sujet. Le Gouvernement a lancé cette politique il y a peu de temps, à la rentrée, avec des moyens financiers à l'appui, avec un chèque « pass numérique », une solvabilisation pour ces populations. Les questions que Mme Kherkhach a posées auront des réponses dans l'étude elle-même. Nous ne menons pas cette étude en circuit restreint, nous l'ouvrons aux acteurs, nous aurons bien sûr des réunions avec les publics, que nos travailleurs sociaux connaissent bien.

M. PERAT. – J'ai oublié de préciser que pour ma démarche, je me suis rendu chez M. Jean Dreuil, où j'ai pu apprécier l'accueil et le travail réalisé auprès de sa population. Pourrions-nous avoir le PowerPoint ?

M. le PRÉSIDENT. – Tous les diaporamas qui sont présentés aujourd'hui sont bien sûr à votre disposition. Je demanderai à vos responsables de groupe de vous les faire passer. Je disais donc que ce chantier est important pour éviter la fracture sociale et territoriale, parce que dans les zones rurales on dispose de moins d'outils informatiques pour accompagner ces publics.

Les rapports sont-ils adoptés à l'unanimité ? Je vous remercie. Pour le troisième, je passe la parole à Jacques Bilirit.

M. BILIRIT. – Le troisième rapport concerne le schéma des véloroutes. La présentation de ce schéma a pour objectif que nous puissions les inscrire ensuite dans le schéma régional et dans le schéma national, avec la possibilité pour les porteurs de projet d'obtenir des financements européens ou régionaux, puisque sous certaines conditions l'Europe ou la Région accompagne la réalisation de certaines véloroutes.

(présentation d'un diaporama p. : 82)

Concernant l'itinérance sur notre territoire, vous savez que c'est l'un des aspects importants dans la valorisation touristique du Lot-et-Garonne. En termes de randonnées pédestres, nous avons aujourd'hui 4 500 kilomètres d'itinéraires, en particulier quatre chemins de grande randonnée, mais qui pour l'instant n'ont pas la notoriété suffisante pour avoir une itinérance longue ; c'est l'un des axes sur lesquels il nous faut travailler. Le département compte aussi trois routes équestres, sur plus de 500 kilomètres. En termes d'itinéraires cyclables, il existe plusieurs voies importantes : le canal des Deux-Mers, la vallée du Lot, la Scandibérique (qui part de Trondheim en Norvège pour aller à Saint-Jacques de Compostelle). Il existe aussi des circuits cyclo-touristiques infra-départementaux, qui ne se relient pas avec les autres. Nous comptons enfin 200 kilomètres de voies navigables, essentiellement sur la partie du canal de Garonne, la Baïse et le Lot.

D'après les chiffres d'Atout France, on sait aujourd'hui que les touristes à vélo consomment en moyenne 75 € par jour et par personne. Les touristes résidents consomment en moyenne 55 € par jour et par personne. On sait aussi que l'itinérance à vélo attire 25 % d'étrangers, une clientèle intéressante pour nous, puisqu'elle permet de nous apporter de la notoriété. Cette pratique se développe de façon importante, soutenue par la « révolution » amenée par le vélo électrique, qui change complètement la clientèle qui utilise le vélo, c'est-à-dire que l'on retrouve une clientèle au-delà de 50 et 60 ans, aux capacités de consommation plus élevées. Ces personnes utilisent des hôtels ou des chambres d'hôtes. L'année dernière, plus de 300 000 vélos électriques ont été vendus en France ; nous assistons à une explosion de ce type d'acquisition, dans une perspective plus de mobilité loisir que de mobilité professionnelle. Cela nous mènera à nous poser des questions sur l'équipement en infrastructures, de type bornes électriques, pour permettre à ces vélos de recharger leurs batteries.

Un autre élément important est que la concentration de la fréquentation n'est pas que sur la période estivale : les vélos sont utilisés aussi au printemps et à l'automne, ce qui est à prendre en considération en termes d'hébergement.

Une voie verte est une infrastructure en site propre, tandis qu'une véloroute est une infrastructure partagée, mais qui a quelques caractéristiques : elle est peu utilisée par les voitures, elle comporte un certain nombre d'aménagements et pas trop de dénivelés.

Je rappelle que quatre types de personnes utilisent les vélos : les travailleurs, dans la mobilité professionnelle - dimension qui se développe, mais sans doute pas assez - , les touristes itinérants, les touristes en hébergement local, les locaux qui utilisent le vélo pour le loisir.

Un schéma a été mis en place en 2007. Vous voyez la partie du canal, le Lot, la Scandibérique, la vallée de la Baïse, et une voie prévue pour rejoindre la voie Lapébie qui va jusqu'à Bordeaux et qui arrivera sur le sud du Pays de Duras.

Les propositions montrent, au nord, un travail sur la vallée du Dropt à vélo, en lien avec la Dordogne, ce qui nous permettrait de ramener de la clientèle de ce département. Cette vallée du Dropt à vélo rejoindrait la vallée du Lot à vélo. À l'ouest, avec l'utilisation du rail entre Marmande et Casteljaloux, nous essayons d'imaginer des schémas qui nous permettent de rejoindre les itinéraires en Gironde, qui compte plusieurs voies vertes, et aussi afin de rejoindre la Scandibérique. Il est toujours important de prévoir des liaisons. Dans la vallée de la Baïse, nous sommes en train d'imaginer l'utilisation de la voie ferrée depuis Port-Sainte-Marie pour aller jusqu'à Condon.

Nous menons également un travail pour rejoindre l'Agenais et la vallée du Lot à vélo, et nous imaginons quelques aménagements qui permettraient de rejoindre Port-Sainte-Marie ou Aiguillon-Damazan et le canal des Deux-Mers. Il existe une partie rive droite et une partie rive gauche du Lot, mais avec des difficultés pour traverser le fleuve de manière sécurisée. Une possibilité serait de passer par Granges et par le pont de Roussanes, ce qui permettrait aussi de passer par le Musée des pruneaux et d'apporter une expérience touristique agréable, avec peu d'aménagements financiers. Si nous ne sommes pas inscrits dans les schémas régionaux ou nationaux, nous ne pourrons pas prétendre à des financements. Voilà donc l'ossature générale.

M. le PRÉSIDENT. – Merci pour ce beau dossier.

Mme BRICARD – Je voudrais poser une question à M. Bilirit. Ce dossier se rapproche beaucoup du projet de la CDESI. Un lien existe-t-il entre les deux ?

M. BILIRIT. – Les services travaillent ensemble là-dessus. Il est évident qu'un travail se fait avec les services des routes et au niveau du tourisme. J'ai rencontré la plupart des communautés qui sont intéressées par ce site.

M. MASSET. – Président et chers collègues, Jacques Bilirit vient de le préciser, je tiens à le souligner, mais je sais que ce sera modifié dans les heures ou les jours à venir. Le deuxième tracé qui relie la voie verte à la vélocourte présente deux possibilités : entre Aiguillon et Damazan ou par la voie ferrée en arrivant à la commune de Port-Sainte-Marie.

M. BILIRIT. – Il s'agit de veiller à un passage sécurisé de la Garonne. Cela présente un intérêt majeur en termes de sécurisation au niveau de Saint-Léger.

M. BORIE. – j'ai entendu des murmures à côté de moi : qu'est-ce que la CDESI ? C'est quelque chose que vous avez voté il y a deux ans, référant à la commission départementale des espaces, sites et itinéraires, en lien avec la commission des Sports. Depuis deux ans, nous avons organisé deux réunions annuelles, composées de 36 membres. Nous avons confié à un cabinet d'étude le travail de recensement, avec nos services des sports, tous les espaces, sites et itinéraires du

département, pour les porter à la connaissance des administrés et aussi pour proposer une brochure aux touristes qui viendront en Lot-et-Garonne. Nous vous rendrons ce travail au printemps 2019, une fois qu'il aura été validé par la commission des Sports. Cette politique est transversale puisque plusieurs services s'y retrouvent, ainsi que des chambres consulaires, car nous allons utiliser des espaces qui appartiennent à des privés et qui sont partagés par les chasseurs, pêcheurs et autres sportifs.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons adopter le projet. Je suppose qu'il y a unanimité. Très bien. Je vous remercie. Je vous propose d'adopter les deux dossiers suivants : sur le contrat d'affermage Agropole et le rapport annuel du délégataire, dont nous avons à prendre acte, et sur le rapport annuel des représentants du Département au Conseil d'administration des sociétés d'économie mixte dont le Département est actionnaire, et là aussi l'adoption est formelle. Tout le monde est d'accord pour l'adopter, mais Christian Dezalos ne participe pas au vote.

M. BILIRIT. – Je fais remarquer qu'avec l'opposition nous avons des motions sur deux sujets similaires, et je propose que les équipes travaillent ensemble si vous êtes d'accord.

M. le PRÉSIDENT. – Oui. Très bien. Nous allons passer la commission Politiques Éducatives, Collèges et Enseignement supérieur. Je voudrais aussi excuser Marylène Paillarès, qui sera absente cet après-midi parce qu'elle participe aux mêmes obsèques que Nicolas Lacombe : celles du président de l'association des anciens combattants (FNACA).

RAPPORT N° 3010

AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE : DEPLOIEMENT ACCELERE DU TRES HAUT DEBIT EN 5 ANS GRACE A UNE COMPLEMENTARITE EXEMPLAIRE PUBLIC/PRIVE

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 3011

PLAN DEPARTEMENTAL D'INCLUSION NUMERIQUE ET STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES TIERS-LIEUX

RAPPORTEUR : M. BILIRIT

L'Assemblée prend acte.

RAPPORT N° 3012-2009

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES VOIES VERTES ET DES VELOROUTES

RAPPORTEUR : M. BILIRIT

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 3013

CONTRAT D'AFFERMAGE AGROPOLE
RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - ANNEE 2017

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

L'Assemblée prend acte.

RAPPORT N° 3014-6006

RAPPORT ANNUEL 2017 DES REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTES LOCALES DONT IL EST ACTIONNAIRE

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

VOTE : Le rapport est adopté.
Pour : 41 (M. Dézalos ne participe pas au vote)

COMMISSION POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

M. LACOMBE. – Merci d'avoir accepté de déplacer l'horaire de la commission. Effectivement, nous partons à des obsèques qui ne sont pas celles de la sectorisation des collèges, je vous rassure. Le seul rapport que nous avons à présenter aujourd'hui est un rapport d'ajustement, sur la somme que nous versons tous les ans à la Région Nouvelle-Aquitaine concernant les travaux dans les cités scolaires. Nous avions budgétisé 400 000 € et nous proposons de budgétiser 156 273 € de plus pour face à la demande de la Région. Nous augmentons aussi, sur l'année 2018, les crédits de 260 000 € pour les travaux du collège de Castillonnès, compte tenu de l'avancement de ces travaux. Les deux sommes sont débloquées à budget constant puisque nous les puisons dans la programmation des travaux annuels dans les bâtiments communaux. Pour ne pas perdre de temps, nous vous proposons aussi la création d'une autorisation de programme pour la cuisine du collège de Castelmoron, qui s'élèvera en tout à 770 000 €.

M. le PRÉSIDENT. – Pas d'observations ? Madame le maire de Castelmoron est-elle satisfaite ?

Mme LALAURIE. – Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. – C'est une cuisine centrale, qui sert à la fois le collège et les écoles de Castelmoron. Je suppose que le rapport est adopté ? Merci.

RAPPORT N° 5005

MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LES COLLEGES

RAPPORTEUR : M. LACOMBE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

COMMISSION CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Mme JOFFROY. – Je n'ai pas forcément prévu d'intervention dans la mesure où M. Borie a beaucoup de choses à nous dire sur le sport qu'il me semble important qu'il puisse s'exprimer plus longuement sur ce sujet et que je ne monopolise pas la parole. Pour notre part, nous présentons simplement un rapport sur des ajustements, qui à mon avis ne soulève pas d'observations particulières, sauf si vous avez des questions précises à poser.

M. le PRÉSIDENT. – Une question de M. Borderie.

M. BORDERIE. – C'est une remarque. Il a été voté pour la culture l'augmentation du budget concernant notamment la rétribution du directeur du BAT (Bureau d'Accueil des Tournages), comme cela avait été discuté entre nous, et je trouve cela très bien et félicite la commission.

M. le PRÉSIDENT. – Je pense que tout le monde est d'accord pour adopter le rapport sur la culture ? Très bien. Passons au dossier départemental en faveur du sport.

M. BORIE. – Mes chers collègues, après la réussite de la large concertation menée tout au long de l'année 2018 auprès du mouvement sportif lot-et-garonnais, je vous rappelle que plus de 50 % des clubs et 80 % des comités ont répondu au questionnaire en ligne, que 25 % des associations ont été présentes aux réunions territoriales, que plus de 60 % des comités ont été présents lors des assises. En collaboration avec le Comité départemental olympique et sportif, il est désormais possible de vous présenter le fruit d'un travail en pleine adéquation avec les aspirations du terrain. En effet, la mission de la commission des Sports était de vous proposer une évolution des interventions départementales pérennes, conciliées à nos réalités financières et aux attentes des acteurs du sport. L'ensemble de ce travail, intégré au rapport 6004 et présentant le projet de la nouvelle politique sportive, vous est aujourd'hui soumis.

Quatre axes forts le résument : la revalorisation de 16,5 % des forfaits financiers en faveur des clubs prenant désormais en compte les licences dirigeants, l'arbitrage et la formation des éducateurs ; la revalorisation de 50 % de l'aide aux jeunes sportifs de haut niveau ; l'évolution du dispositif d'aide aux clubs de haut niveau, distinguant désormais les clubs amateurs d'un niveau national et les clubs évoluant dans les championnats d'élite professionnelle ; le maintien au titre du soutien au fonctionnement des comités sportifs, en emploi sportif, dans les associations sportives, au sport scolaire, à l'organisation d'événements nationaux et internationaux, et à l'acquisition de gros matériels sportifs.

Je l'ai maintes fois souligné dans cet hémicycle, mais il n'est pas de trop de rappeler à nouveau la place et le rôle essentiel du mouvement sportif dans notre département. Avec 84 000 licenciés présents dans 1 100 clubs, soit près d'un habitant sur quatre pratiquant régulièrement une activité sportive, le sport lot-et-garonnais est une force vive, un remarquable contributeur à l'animation de nos forces et de nos territoires et à un lien social incontestable.

C'est pour cela que nous nous devons d'accompagner ces acteurs le mieux possible. Je tiens à remercier l'implication du monde sportif, les élus de la commission et ceux qui sont venus lors des réunions, et les services qui, pendant de longs et passionnants mois, ont travaillé à cette évolution en faveur de tous les sports. Il a fallu recenser, analyser, mouliner les critères et les euros associés pour répondre aux attentes. Du bon travail collégial pour une noble cause. Lors de sa présentation le mardi 20 novembre, ce travail a provoqué un satisfecit du CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif); M. Tovo, son président, m'a chargé de vous en remercier par avance pour l'écoute qui a été la nôtre et surtout vous remercie d'avoir pris en compte leurs doléances au moment où le sport est malmené par son ministère de tutelle. Aussi, afin d'être encore à leurs côtés, je vous rappelle que, la semaine prochaine, se tiendra au Temple-sur-Lot la traditionnelle soirée des trophées des champions, qui célébrera la performance de près de 170 sportifs émérites.

Je vais maintenant vous présenter rapidement, avec M. Durante, le PowerPoint qui résume de façon assez détaillée ce soutien à l'évolution de nos critères sportifs.

(***présentation d'un diaporama p. : 85)***

M. DURANTE. – Quatre axes ont été mis en évidence au travers de l'intégralité du retour des questionnaires, mais aussi des réunions qui ont eu lieu sur le terrain. Le premier est une revalorisation des forfaits jeunesse. La pratique de la jeunesse a été la priorité numéro un de tous les clubs et comités, à près de 75 %. La notion de sport pour tous est un élément essentiel, au même titre que l'encadrement de la pratique sportive, c'est-à-dire la place de nos éducateurs au sein des clubs et des comités. De fait, nos régimes étaient potentiellement impactés.

Le deuxième grand axe qui a été mis en évidence est l'emploi sportif. Aujourd'hui, nous finançons au travers de deux de nos régimes d'aide l'emploi auprès des clubs et des comités, et au total près de 165 emplois sont aujourd'hui financés par le Département. Le monde sportif avait une exigence : ne surtout pas baisser la part départementale, en sachant que malheureusement une annonce très récente prévoit que le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) allait être arrêté, en tout cas remodelé sur une nouvelle instance.

Un troisième axe qui est remonté lors des assises est la différenciation par rapport aux clubs qui évoluent au plus haut niveau national et ceux qui évoluent dans des challenges professionnels. Deux équipes villeneuvoises sont concernées par cette différenciation.

Enfin, il est ressorti une demande sur une mise en adéquation sur le budget alloué à l'investissement, puisque même si ce régime d'aide est essentiel pour la pratique sportive, en raison de la nécessité de renouveler le matériel usé par la pratique, il n'est pas utilisé chaque année à même hauteur. Les clubs et comités nous ont demandé de revoir peut-être la voilure à la baisse et de rediriger cette enveloppe vers les clubs sportifs.

Un des régimes qui a été le plus impacté est celui qui concerne l'aide au fonctionnement des clubs. Comme vous pouvez le voir, les critères mêmes ont été revalorisés, notamment au niveau des licences générales et des licences jeunes, la jeunesse étant un critère essentiel. Aujourd'hui, 14 € seraient proposés pour les nouveaux critères au niveau des licences jeunes, contre 11,70 € précédemment. La hausse est donc de 16,5 %. Pour les licences générales, il est proposé 1,40 €. Ainsi, pour un jeune dans un club, celui-ci percevra 14 € + 1,40 €, puisque la licence générale s'applique pour toutes les licences. Il est demandé aussi par les clubs qu'un dirigeant bénévole soit reconnu comme ayant une licence à part entière. Auparavant, nous ne financions que les licences des pratiquants, et nous financerions toutes les licences des responsables ou dirigeants au sein des associations.

Précédemment, nous prenions en considération cinq éducateurs au moins de niveau fédéral ou alors possédant un brevet d'État. Aujourd'hui, nous en prendrions trois, quel que soit le niveau d'encadrement, en sachant qu'un effort supplémentaire serait fait au travers de la formation : lorsqu'un club enverrait en formation un de ses éducateurs, il pourrait percevoir une prime de 150 €. Nous proposons aussi la prise en charge d'un arbitre. Pour mémoire, en 2016, nous avions arrêté de financer les arbitres, mais les clubs et comités demandent cette prise en charge dans les subventions départementales.

Au vu de tout l'exercice réalisé pour cette équation, si nous n'avions pas modifié les critères, il faut savoir que 147 clubs auraient vu leurs subventions baisser cette année, en raison tout simplement de la différence structurelle de leur association, puisque le nombre de licences est en diminution dans de nombreuses disciplines, au profit d'autres. Cela aurait donc impacté un tiers de nos associations. Aujourd'hui, 65 clubs potentiellement verraient leurs subventions baisser, tandis que les autres les verraient augmenter, voire dans une proportion importante.

En ce qui concerne les clubs élites, nous sommes dans la reconduction globale de ce qui était fait précédemment pour l'ancien régime. Est considéré comme club élite qui évolue dans les 4 % du challenge national. La seule petite différence qui est ajoutée dans ce régime est l'ajout d'un forfait de descente, c'est-à-dire que lorsqu'un club élite sort de ce niveau élite, il pourrait prétendre à 50 % du forfait qui lui est attribué sur le dernier niveau. Concrètement, le rugby fédérale 2, qui est le plus bas niveau de l'élite, touche 8 000 €, et s'il descend en fédéral 3 il toucherait quand même 4 000 € sur la toute première année, permettant d'avoir un petit reliquat. Ce serait valable pour toutes les disciplines. Pour le reste du régime, il n'y aurait pas de différenciation. Il viendrait seulement s'insérer un second régime, qui concerne l'élite du plus haut niveau, pour les clubs qui évoluent en championnat professionnel ou semi-professionnel. Aujourd'hui, deux clubs sont concernés en Lot-et-Garonne : le Villeneuve 13 et le Ping-Pong Club Villeneuvois. Il est proposé de créer un forfait spécifique pour ces clubs de 30 000 €.

Toujours dans la logique de valoriser et d'encourager la pratique des jeunes, il est proposé une revalorisation de 50 % du forfait attribué aux jeunes sportifs de haut niveau. Précédemment, ils touchaient une prime de 500 €, et il est proposé de la revaloriser à hauteur de 750 €. Pour rappel, c'est ce qu'ils touchaient en 2016.

Enfin, quoique cela vienne un peu contredire ce que nous disions sur l'effort pour la jeunesse, il est proposé de supprimer l'aide aux sections sportives des collèges. Globalement, ces aides étaient attribuées à hauteur de 250 € ou 400 € sur chaque section - 16 sections. La raison de cette proposition est que nous avons fait une demande au service des collèges du Département et que nous nous sommes rendu compte que ces aides n'étaient absolument pas fléchées sur les sections et qu'elles étaient très souvent non utilisées. Depuis 2015, le taux de consommation se réduit, tout simplement. Il faut savoir que les fédérations de sport scolaire étaient présentes lors des assises et de la restitution. Elles n'étaient pas totalement satisfaites, mais elles ont entendu les remarques. Les clubs et comités ont demandé une réaffectation de cette enveloppe sur celle des clubs.

Pour conclure sur les régimes, tous les anciens dispositifs que vous connaissiez sont maintenus en l'état, pour le fonctionnement des comités, pour l'emploi sportif, pour les comités de sport

scolaire, pour l'acquisition de gros matériel (avec seulement une petite différenciation sur la somme qui sera allouée à l'année), et pour les manifestations sportives et le soutien au SUA.

Pour avoir une vue d'ensemble du budget pour le sport, un tableau compare les chiffres du Compte Administratif de 2018 et les inscriptions budgétaires de 2019. Vous voyez la grosse valorisation sur le volet « clubs et comités », avec un supplément de 140 000 € destiné à financer les orientations qui viennent d'être exposées - l'augmentation des critères et des forfaits – au titre des licences. Vous voyez une petite augmentation pour l'emploi, année après année, montrant la bonne santé de nos clubs et comités. Les 20 000 € correspondent à trois ETP supplémentaires. Le montant est similaire pour le SUA. Ensuite, ce ne sont que des ajustements.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie pour la présentation. Pour la clarté des débats, par rapport au budget primitif 2018, nous sommes quasiment à 1,6 M€. Le compte administratif anticipé démontre quelques économies par rapport au budget primitif. Ce projet budgétaire est établi sur la base des déclarations réelles, puisque nous avons sollicité les associations en septembre cette année : elles n'avaient pas jusqu'en décembre pour faire remonter leur budget. Avec Daniel Borie, j'ai souhaité que nous fassions un effort en direction des clubs sportifs, parce qu'il faut donner un signal à ces responsables associatifs, pour qu'ils comprennent que nous ne sommes pas sur la pente de la continuation de la réduction, mais que nous reviendrons aux budgets initialement engagés dès que nous le pourrons. Nous avions dû réduire les budgets en 2017. Au-delà de l'engagement sportif, ces associations jouent un rôle social extrêmement important, un rôle citoyen parce qu'elles assurent une bonne formation citoyenne dans leurs clubs.

Mme BRICARD. – Je voulais tout d'abord féliciter les services. Je ne sais pas si les collègues s'en rendent compte, mais dépoussiérer tous ces dossiers représente un travail énorme. Je pense que nous pouvons ici tous parler d'une même voix, puisque c'est la journée de l'humilité. Nous remercions Jean-François Durante pour ses explications et sa présentation. Bravo aux services, car ce sont eux qui sont proches des associations. J'ai appris que les comités avaient été reçus récemment et j'espère que cela s'est bien passé. Daniel nous en parlera sans doute à la prochaine commission.

M. CONSTANS. – Monsieur le Président, merci de me donner la parole. Je vous rejoins, Nathalie, pour dire que nous prenons acte du travail accompli et de ce qui a été pris comme décision, c'est-à-dire d'augmenter globalement le budget, allant dans le sens d'une notion fondamentale, qui est le sport pour tous. En termes sociaux, de protection du bien-vivre et de la santé, c'est très important et nous avons une action à ce niveau. Je prends donc acte de ces modifications. Je note des baisses à certains niveaux, mais elles sont essentiellement liées aux baisses du nombre de licences, un phénomène nouveau, qui me semble en progression. Merci aussi pour ce que vous avez fait pour les clubs élites, et pour ce que vous faites au SUA qui est cher à notre cœur en maintenant le niveau de subvention.

Cependant, je voudrais exprimer ici un regret. Effectivement, les élus arrivent à la fin du parcours et constatent votre travail. Nous sommes souvent soumis à une signature ou à un accord à donner. À titre d'exemple, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, Monsieur Durante, lors de la dernière commission, je crois qu'il est important que les élus soient tenus au courant des problèmes quand ceux-ci surviennent et de la progression de l'attribution d'une subvention. Je prends l'exemple du club qui m'est cher, puisque tout le monde sait que Layrac est monté en fédérale 2 et accède à une subvention très significative. J'ai compris qu'il y avait eu quelques problèmes durant cette procédure. Le maire de ce village aurait apprécié qu'on le tienne au courant des défaillances du club dans la démarche qui était en cours. Je le regrette, j'ai un peu senti qu'on m'ignorait. Ce n'est certainement pas cela, mais je me permets une réflexion globale : il ne faut pas ignorer les élus, où qu'ils soient et quelle que soit leur appartenance. Quelque part, dans ce mouvement qui traverse la France, il y a ce ressenti d'être ignoré par ceux qui font marcher le système. Je ne veux pas en rajouter et je souhaite qu'à l'avenir nous soyons associés l'évolution de ces dossiers. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. – Merci.

M. BORIE. – Je vais répondre à mes collègues qui siègent à la commission des Sports, M. Constans et Mme Bricard. Dans mon propos introductif, j'ai bien précisé que la réunion qui s'était tenue avec le CDOS et les comités départementaux avait généré un satisfecit général par rapport aux mesures que nous avions décidé de vous proposer ce matin pour les voter. Le monde sportif est donc satisfait, au moment où l'État est en train de pratiquer des coupes sombres et inquiète le monde sportif alors qu'en 2023 se tiendra la Coupe du monde de rugby et qu'en 2024 se dérouleront les Jeux Olympiques. Ce signal envoyé au monde sportif, surtout au monde olympique, génère quelques inquiétudes de la part de M. Tovo et des comités associés. Mais ils sont très contents et ont pris conscience que les finances départementales ne pouvaient pas, pour le moment, aller au-delà de ce que je leur ai proposé. Ils vous remercient tous si jamais vous venez à voter unanimement ces critères.

Je signerai la convention avec le SUA demain, avant la victoire programmée d'Agen face à Montpellier… Je m'élève un peu en faux contre les propos qui ont été tenus : les élus ne sont pas simplement appelés à voter et à signer des documents, ils sont aussi appelés à travailler avec vous. Pour les Assises du sport, je rappelle simplement que vous avez été destinataires en copie des questionnaires qui ont été envoyés tant aux clubs qu'aux comités. Vous avez été invités toutes et tous aux trois réunions décentralisées dans le département. Vous avez toutes et tous été invités aux ateliers qui se sont tenus ici au Département. Donc je ne peux pas laisser dire que l'on ne vous contacte que pour signer.

Par rapport à l'intervention de M. Constans, il est vrai que le service Sports est en lien avec les présidents de club et de comité. Je rappelle simplement qu'il y a 319 maires : s'ils doivent taper aux portes de chacun pour leur dire : « Attention, votre club n'a pas répondu en temps et en heure », ils ne vont pas s'en sortir. Les interlocuteurs du service Sports sont bien les présidents de club et de comité. Bien évidemment, en cas de problème, on essaie d'avertir les élus en charge du sport, chaque fois que cela est possible. Mais rendez-vous compte du travail que cela représente pour notre service qui n'est pas grandement équipé. Ne l'oubliez pas qu'il est compliqué de travailler avec 600 clubs. Je remercie le service pour tout ce qui a été fait : nous faisons cela dans la clarté la plus totale possible. Les clubs ont répondu présent à 99 %. Ce qui est dommage à la limite, c'est que les clubs les plus structurés, comme le club de rugby de Layrac et le club de rugby de Marmande, n'ont pas répondu dans les délais. Cela interpelle quant à la professionnalisation de certains sports.

Mme DUCOS. – Je voulais donner un élément de détail, dont nous avons déjà parlé lors d'une précédente session. Quand les courriers ont été envoyés aux clubs pour déposer leurs demandes de subvention au 30 septembre au lieu de fin décembre, ils étaient perdus dans ces croisées entre les enquêtes, les documents demandés et la nouvelle subvention. Or, comme nous l'avions signalé, des présidents de club se sont tournés vers nous pour avoir des informations, et nous n'étions pas informés en même temps. Quand il y a des lettres, comme celles envoyées aux maires récemment, il suffit que nous soyons informés en même temps, pour être en mesure d'être en collaboration avec vous. C'était cette démarche que Rémi voulait souligner.

Nous avons parfois l'impression que parce que nous sommes élus de l'opposition, nous n'avons pas les informations, et cela, sur le terrain, ce n'est pas normal. Il faut que nous puissions répondre, et d'ailleurs nous donnons les arguments que vous nous donnez, et je pense que nous sommes suffisamment souvent dans l'association des démarches. Il est important que nous ayons les informations.

M. le PRÉSIDENT. – Vous avez de la chance d'être jeune et de ne pas avoir été élue dans une époque formidable que M. Merly connaît bien, où l'exercice de l'opposition était vraiment ardu, je vous le garantis. C'est bien pour cela que nous nous sommes jurés, en prenant les responsabilités ici, que nous ne reproduirions pas ce qu'avaient fait nos prédécesseurs. Mais nous ne sommes pas parfaits. Il est bien qu'il y ait partage et communication : nous essayons de vous associer, nous vous mettons en copie de la plupart des dossiers, nous vous informons des travaux, nous essayons de le faire. Malencontreusement, je ne sais pas ce qui s'est passé, mais il y a eu un problème. Vous avez pu constater que cela arrive malheureusement parfois, que l'on soit dans l'opposition ou dans la majorité.

Nous pouvons vous donner des exemples autant que vous voulez. Je voulais vous dire cela pour relativiser. Je comprends parfaitement pour l'avoir vécu, Monsieur Constans, à une certaine époque, et pour le vivre encore malheureusement quelquefois, ce qui vaut quelques réactions. Heureusement, les temps ont changé avec la nouvelle majorité.

M. MERLY. – Président, je vous trouve un peu sévère dans le jugement que vous portez sur le fonctionnement qui a précédé le vôtre.

M. le PRÉSIDENT. – On peut vous donner des exemples. M. Moreau va vous en donner.

M. MERLY. – M. Moreau est très compétent pour faire de la politique, je le sais, d'ailleurs je salue sa compétence, que chacun doit bien mesurer. Je lui ai déjà dit qu'il était une espèce de *deus ex machina* de votre machine électorale. Il y a quelques anciens ici qui peuvent porter témoignage qu'ils étaient en permanence parfaitement au courant de la teneur des dossiers. Je peux m'adresser à Raymond Girardi, qui est après moi le plus ancien. Je ne pense qu'il ait été écarté de la teneur des dossiers des commissions auxquelles il siégeait.

Je voudrais finir ma courte intervention pour dire que je suis ravi de voir que les régimes sportifs qui font aujourd'hui l'unanimité sont très largement assis sur un régime sur lequel j'avais personnellement énormément travaillé il y a près de vingt ans et qui sert aujourd'hui de base à nos réflexions. À l'époque, cela avait été fait dans une grande concertation avec le mouvement sportif, qui avait aussi marqué sa large satisfaction. Dans ce domaine, il y a une certaine continuité qui me ravit.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Merly, vous savez que quand vous évoquez ce sujet, on a toujours beaucoup de beaux exemples.

Je partage ce que vous avez dit sur la mise en place des régimes sportifs ; à l'époque, je n'étais pas élu, mais j'avais suivi cela et effectivement le travail était consensuel et réussi, et je veux le saluer aussi. Mais si l'on nous « titille » sur le comportement de l'ancienne majorité, je veux vous donner des exemples dans mon canton. M. Latchurié, que tout le monde a bien connu, allait voir les maires de mon canton et leur montait des dossiers, et je n'en étais jamais informé. C'est un exemple parmi d'autres. Il a fini par se présenter contre moi d'ailleurs.

M. CHOLLET. – Je reviens au soutien départemental en faveur du sport et j'énoncerai un petit bémol par rapport aux compétences et aux formations des éducateurs.

J'observe une espèce de nivellement par le bas, un peu compréhensible parce qu'il est difficile de trouver des éducateurs formés, des BE2 notamment, mais attention à cela ! Je comprends ce que cela veut dire sur le terrain. Je voudrais souligner que la difficulté est toujours de trouver des gens formés. Il faut que le Lot-et-Garonne réfléchisse à cela pas uniquement au niveau du Center Parcs, mais aussi au niveau du sport et de la culture.

M. BORIE. – Si l'on a non pas baissé le niveau, mais laissé une accessibilité plus facile à la formation de brevet d'État ou brevet fédéral de niveau 2, c'est en raison d'une explosion actuelle de clubs de randonnée, ayant besoin d'éducateurs, et ces clubs étaient pénalisés. Pour leur rendre service, pour les encourager, nous avons procédé ainsi, même si dans le temps ce sera peut-être évolutif pour les tirer vers le haut. Actuellement, il n'existe pas de brevet fédéral pour les randonnées.

En ce qui me concerne, dans la commission des Sports, j'essaie d'être le plus fair-play possible. Nous essayons de répondre aux demandes, rien n'est caché. La contrainte que nous avions est que tous les courriers sont partis en août et que les délais étaient très contraints. Il s'est peut-être produit un loupé, mais non volontaire, puisqu'ensuite tout le monde a été associé tout au long de l'année 2018.

M. le PRÉSIDENT. – Je veux vous féliciter, moi aussi, pour le travail, Daniel Borie et votre commission et les services, parce qu'effectivement ce n'était pas facile. Je crois bien que c'est un sans-faute, parce que le monde associatif est assez satisfait de ce qui lui est proposé.

Sur ces bonnes paroles, je vous invite à déjeuner.

RAPPORT N° 6004

SOUTIEN DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DU SPORT

RAPPORTEUR : M. BORIE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote :

M. BARRAL Bernard (pouvoir à Mme Maillou)
M. COSTES Pierre (pouvoir à M. Dézalos)
M. LACOMBE Nicolas (pouvoir à M. Bilirit)
M. MASSET Michel (pouvoir à Mme Tonin)
Mme PAILLARES Marylène (pouvoir à Mme Borderie)

RAPPORT N° 6005

AJUSTEMENT DES REGIMES D'AIDE DE LA DIRECTION DE LA CULTURE

RAPPORTEUR : MME JOFFROY

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote :

M. BARRAL Bernard (pouvoir à Mme Maillou)
M. COSTES Pierre (pouvoir à M. Dézalos)
M. LACOMBE Nicolas (pouvoir à M. Bilirit)
Mme PAILLARES Marylène (pouvoir à Mme Borderie)

Arrêt de la séance à 13 h 15.

Reprise de la séance à 14 h40.

Étaient présents : Mme BESSON Séverine, MM. BILIRIT Jacques, BOCQUET Christophe, BORDERIE Jacques, Mme BORDERIE Sophie, M. BORIE Daniel, Mmes BRANDOLIN-ROBERT Clémence, BRICARD Nathalie, MM. CALMETTE Marcel, CAMANI Pierre, Mme CAMBOURNAC Louise, MM. CASSANY Patrick, CHOLLET Pierre, DELBREL Christian, DEZALOS Christian, M. DREUIL Jean, Mme DUCOS Laurence, M. GIRARDI Raymond, Mmes GONZATO-ROQUES Christine, HAURE-TROCHON Caroline M. HOCQUELET Joël, Mmes JOFFROY Catherine, KHERKHACH Baya, LAMY Laurence, LAURENT Françoise, M. LEPERS Guillaume, Mme MAILLOU Émilie, MM. MASSET Michel, PERAT Michel, Mmes SALLES Marie-France, SUPPI Patricia, TONIN Valérie, VIDAL Hélène.

Absents excusés :

M. BARRAL Bernard (a donné pouvoir à Mme Maillou)
M. COSTES Pierre (a donné pouvoir à M. Dézalos)
M. CONSTANS Rémi (a donné pouvoir à Mme Cambournac)
Mme DHELIAS Danièle (a donné pouvoir à M. Dreuil)
Mme GARGOWITSCH Sophie (a donné pouvoir à Mme Lamy)
M. LACOMBE Nicolas (a donné pouvoir à M. Bilirit)
Mme LALAURIE Line (a donné pouvoir à M. Pérat)
M. MERLY Alain (a donné pouvoir à Mme Ducos)
Mme PAILLARES Marylène (a donné pouvoir à Mme Borderie)

M. le PRÉSIDENT. – Mes chers collègues, nous allons reprendre nos travaux avec la commission Infrastructures, qui présente des dossiers importants, et je demande à Patrick Cassany de nous les présenter.

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE

M. CASSANY. – Monsieur le Président, mes chers collègues, après avoir repris des forces au déjeuner, sans doute nécessaires pour évoquer ces dossiers, notamment la longue route qu'est la RN21, mon propos sera axé sur quatre points, puisque quatre rapports vous sont proposés par la CATIM à l'occasion de cette session. Le premier concerne les décisions sur les infrastructures.

Le deuxième est une mise à jour du règlement de voirie. Je continuerai avec le bilan de la politique suivie par le Conseil départemental en matière d'entretien et de modernisation du réseau routier ces dix dernières années. Je terminerai avec le dernier rapport du CPER sur la RN21, de Villeneuve à l'autoroute.

Premièrement, je vous rappelle qu'à l'issue de la DM1 le budget des infrastructures et de la mobilité était de 19,8 M€, hors fonds de concours LGV. Pour ne pas avoir à revenir sur ce sujet, je précise que ce fonds de concours, d'un montant de 2,5 M€, a été mis en paiement. Ceci offre l'avantage d'interrompre le cours des intérêts moratoires sans préjuger de notre recours devant la juridiction qui doit se prononcer, la Cour d'appel de Bordeaux, mais à une date des plus indéterminées.

Sur ces 19,8 M€, le réalisé à fin septembre était de 53 % contre 48,5 % en 2017 à la même époque. La prévision de la fin d'exercice devrait être ainsi de 92,8 %, contre 86,93 % en 2017.

Ces chiffres intègrent les propositions de la présente DM2 puisque celle-ci ne sollicite aucun crédit nouveau, mais un redéploiement d'une amplitude limitée à 373 000 €.

Ce montant provient d'une économie sur divers chantiers à hauteur de 43 000 € et d'un report technique de travaux en 2019 pour 330 000 €.

En compensation le même montant est réinvesti sur des opérations dont la nécessité est apparue en cours d'année, notamment :

- la sécurisation de plusieurs points dangereux dont la D813 entre Lafox et le Tarn-et-Garonne ;
- la participation à l'aire de co-voiturage qui manquait à Damazan pour compléter les trois sorties autoroutières d'A62 dans le département ;
- des renforcements routiers à Moncrabeau, Moncaut et Prayssas ;
- une acquisition foncière optimisant le chantier de la passerelle du pont de Bordes à Lavardac.

Le deuxième rapport est l'actualisation du règlement de voirie départementale. Je vais être très bref. La majeure partie des modifications consiste à prendre en compte les évolutions législatives intervenues ces dernières années, notamment en matière d'urbanisme et d'environnement. Cette mise à jour s'est accompagnée d'une réduction du nombre d'articles, dans un souci de simplification.

Le troisième rapport est sur la politique d'entretien et de modernisation. La réflexion doit aussi se porter sur le cœur de notre budget de voirie, c'est-à-dire l'entretien et la modernisation des routes. Car le contexte national est celui d'une diminution constante des dépenses de voirie des départements depuis 2008.

Le Lot-et-Garonne n'a pas fait exception à la règle, l'explosion des dépenses sociales obligatoires non compensées par l'État à partir de 2012 ayant fortement contraint les budgets des autres secteurs d'intervention du Département. Cette baisse des moyens consacrés à l'entretien et à la modernisation des routes départementales est désormais enrayée dans notre collectivité : nous aurons exécuté 14,6 M€ de crédits dans ce domaine fin 2018, contre 13,9 M€ en 2017 (+5 %).

Dans ce contexte resserré comment pouvons-nous assurer à nos concitoyens le service qu'ils sont en droit d'attendre d'une collectivité gestionnaire de voirie ?

La question se pose tant sur le plan de l'entretien que sur celui de la modernisation.

Concernant l'entretien, je rappelle que le Département gère 2 960 km de routes et 800 ponts dont 40 ouvrages non courants sur les cours d'eau majeurs.

Une gestion des routes en « bon père de famille » consiste à assurer un taux minimum de renouvellement des couches de roulement. Ce paramètre est suivi avec attention par la Direction des Infrastructures. Or, de 2008 à 2017, un rythme de 195 km/an a été tenu en moyenne, avec des hauts et des bas, comme toute moyenne. En 2017, ce linéaire a atteint 215 km, soit une durée de retour d'un peu plus de treize ans, ce qui est tout à fait satisfaisant au regard des ratios nationaux. Plus globalement, le Département aura renouvelé près de 2 000 km de couches de roulement entre 2008 et 2017, soit les deux tiers de son réseau.

En 2019, je vous proposerai de réaliser un diagnostic approfondi de l'état du réseau, comme cela avait été fait en 2012. Ce diagnostic permettra d'évaluer les résultats de la politique d'entretien conduite depuis 2012 et d'identifier les routes à traiter prioritairement dans les prochaines années.

En ce qui concerne les ouvrages d'art, le Département n'a pas l'actualité récente et dramatique du pont de Gênes pour mettre en œuvre une politique de suivi et d'entretien rigoureuse.

Cette politique a porté ses fruits, puisque le nombre des ouvrages d'art classés rouges (ne vous affolez pas, cette couleur indique que ces ouvrages nécessitent des travaux dans un délai de dix ans, tandis que la couleur orange indique que les travaux devront être réalisés au-delà des dix ans et que la couleur verte ne signale pas de problème) est passé de 78 en 2007 à 30 en 2018.

Une enveloppe annuelle de 800 000 € est prévue pour remettre en état ces dix ponts classés rouge en dix ans. Au-delà de cette enveloppe « courante », deux ouvrages importants nécessitent des interventions lourdes :

- le pont du Mas d'Agenais, qui nécessitera dès 2019 à lui seul 1,5 M€ pour une réparation d'urgence en attendant la construction d'un nouveau pont chiffrée à 15,5 M€ ;
- le pont de Pierre entre Agen et le Passage, qui devra aussi être réparé entre 2020 et 2022, pour 3,2 M€ (après 300 000 € investis en 2017 pour des réparations urgentes, notamment pour favoriser l'écoulement des eaux pluviales).

Mais le budget routier du Département ne se limite pas à la voirie départementale, puisque le Département participe également à des projets partenariaux portés par d'autres maîtres d'ouvrage. C'est le cas de la liaison « Villeneuve - RN 21 - Camélat - nouvel échangeur A62 », qui relève de plusieurs partenaires du Département que sont l'État, l'Agglomération d'Agen et VINCI Autoroute. C'est l'objet du rapport présenté par la commission.

Sur ce sujet, je me réjouis que la raison l'ait emporté et que les intérêts du département et de ses deux principaux bassins de vie aient pu être défendus.Le projet global de la RN21 est complexe en lui-même puisqu'il comporte, du nord au sud, quatre éléments de programmation :

- la section Monbalen - La Croix-Blanche de la RN21, sous maîtrise d'ouvrage de l'État ;
- la section La Croix-Blanche - Foulayronnes de la RN21, sous la maîtrise d'ouvrage de l'État ;
- le barreau et pont de Camélat, dont l'Agglomération d'Agen assure la maîtrise d'ouvrage des études ;
- l'échangeur autoroutier, sous la maîtrise d'ouvrage de Vinci, dans le cadre de son contrat de concession avec l'État.

Il vous est proposé de délibérer sur une convention-cadre qui fige les participations du Département et de l'Agglomération d'Agen sur les différentes composantes du projet global. Dans cette convention, le Département s'engage à hauteur de 18,6 M€, et l'Agglomération d'Agen à hauteur de 12,7 M€. Des conventions spécifiques viendront décliner cette convention-cadre projet par projet.

La seconde convention sur laquelle je vous propose de délibérer est justement l'une de ces conventions spécifiques : elle porte sur la RN21. La convention spécifique de l'échangeur d'Agen ouest viendra au BP 2019, sous réserve que l'État fournisse aux collectivités les éléments d'expertise justifiant du coût de cette opération (chiffrée par Vinci Autoroute à 17,4 M€ HT, mais jugée surestimée de 30 % par l'ARAFER). Nous avons demandé au ministère les résultats et les justificatifs de cette étude.

Le programme de travaux prévu sur la RN21 entre Monbalen et La Croix-Blanche a évolué depuis les discussions qui ont conduit à la signature du CPER 2015-2020. En effet, lors du comité de pilotage du 20/09/2018, le préfet de Lot-et-Garonne a annoncé que la mise à 2x2 voies intégrale de la RN21 entre Monbalen et La Croix-Blanche, inscrite au CPER 2015-2020 pour 36 M€, ressortait en réalité, après des études détaillées, à 50 M€. Les partenaires se sont mis d'accord pour s'étonner de cette nouvelle estimation et ont demandé de rester dans l'enveloppe prévue de 36 M€ .

L'Etat fait une proposition pour mettre en 2x2 voies les créneaux de Monbalen entre Saint-Antoine et le nord de La Croix-Blanche ; l'actuel contournement de La Croix-Blanche restant tel qu'il est aménagé aujourd'hui avec une propsotion de rond-point à la sortie sud de La Croix-Blanche. À l'issue de cette réunion et de ces discussions, le Préfet de Lot-et-Garonne a demandé qu'une convention soit signée avant la fin de l'année pour obtenir dès 2019 des crédits sur cette opération. C'est cette convention qui est soumise au vote en DM2.

Cette convention porte non seulement sur les 36 M€ de travaux entre Monbalen et La Croix-Blanche, mais également sur 4 M€ d'études et acquisitions foncières entre la Croix-Blanche et Foulayronnes (tout le secteur d'Artigues), soit un total de 40 M€. Le Département s'engage à hauteur de 26,04 % (10,4 M€), l'Agglomération d'Agen à hauteur de 11,40 % (4,6 M€), la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois à hauteur de 2,56 % (1 M€), l'État maître d'ouvrage prenant en charge 60 % (24 M€).

Voilà le contenu des rapports qui sont soumis à vos votes. Peut-être allons-nous pouvoir présenter maintenant le PowerPoint sur l'entretien du réseau routier départemental.

(présentation d'un diaporama p. : 90)

M. DUPREZ. – Merci, Monsieur Cassany. Je vous présente quelques illustrations de ce rapport d'information, qui est un bilan de ce qui a été réalisé en matière d'entretien et de modernisation de notre réseau routier départemental depuis 2008. Le Département gère 2 960 kilomètres, et la gestion des routes se décline en quatre métiers : l'exploitation par tout temps afin de pouvoir rouler sur nos routes 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 ; l'entretien, de façon à ce que les ouvrages et couches de roulement restent dans un état correct, ne se dégradent pas ; la modernisation, c'est-à-dire l'amélioration de l'existant, la sécurisation de routes par exemple avec un giratoire ; le développement, c'est-à-dire la création de routes.

La question posée par les services de l'État et un certain nombre de collectivités consiste à remettre l'accent sur la modernisation et l'entretien, pour pérenniser le patrimoine. Nationalement, tous financeurs confondus, tout le monde a réduit ses crédits consacrés aux quatre métiers de la route. Dans les départements, une croissance a été observée jusqu'en 2008, suivie d'une diminution, pour retrouver en 2017 à peu près le niveau de 2003. Le Lot-et-Garonne n'échappe pas à la règle. D'autres collectivités ont amorcé leur décrue un peu plus tard : les communes et les EPCI. Entre 2013 et 2016, l'enveloppe nationale est passée de 18 à 14 milliards. La tendance est similaire pour le réseau ferroviaire, et sans doute de façon plus grave.

Dans ce contexte, l'État et la plupart des collectivités se sont dit qu'il ne fallait pas oublier le réseau existant. Ce n'est pas spécialement lié à la catastrophe de Gênes, cela fait plusieurs années que ce sujet est à l'ordre du jour dans les milieux professionnels.

Vous voyez la courbe des crédits qui ont été consacrés à l'entretien et à la modernisation en Lot-et-Garonne, de 2002 jusqu'en 2018. Vous retrouvez ce phénomène national. Une croissance est visible jusqu'en 2008, puis une décroissance jusqu'en 2016, et aujourd'hui les crédits sont proches des investissements de 2002, et ils sont dans la moyenne nationale. L'explosion des dépenses sociales et toute la série de difficultés auxquelles les Départements ont dû faire face ont produit une décroissance entre 2012 et 2014, et la collectivité a réussi à stabiliser les crédits d'entretien et de modernisation aux environs de 15 M€ depuis quelques années. Le total du budget des infrastructures est plutôt de l'ordre de 20 M€, puisqu'à ces crédits s'ajoutent les projets neufs (les rocades, la RN21…).

Face à la contrainte budgétaire, la collectivité départementale a mis tout en œuvre pour maintenir le rythme de renouvellement des couches de roulement. Cela a passé par un travail sur les techniques et par la mise en concurrence des entreprises, pour ne pas voir s'effondrer dans la même proportion les crédits relatifs à ces couches. La courbe vous montre que le niveau actuel est à peu près le même qu'en 2008.

Entre 2008 et 2018, le Département a renouvelé 2 075 km sur les 2 960. Ce taux de renouvellement est tout à fait correct.

En outre, il regroupe 800 ponts, qui comprennent de petits ouvrages comme des ponts de plus de 100 mètres. Nous avons hérité du système de l'État, des inspections périodiques sont réalisées, nous n'attendons pas une catastrophe pour aller regarder les ponts. Tous les quatre ans, les ouvrages

sont visités, et les visites donnent lieu à des procès-verbaux, à l'issue desquels une décision d'entretien ou de réparation ou pas est prise. Un classement est établi : vert (des interventions ne sont pas nécessaires), orange (des éléments sont identifiés sans toutefois nécessiter d'intervention dans les dix ans à venir), rouge (des interventions sont nécessaires dans les dix ans, sinon il faudra restreindre la circulation, comme au Mas d'Agenais, car il ne faut pas attendre que le pont s'effondre). Les limites de tonnage peuvent s'expliquer aussi parce que les ponts n'ont pas été conçus pour porter telle charge.

Le nombre d'ouvrages a augmenté en 2009-2010, suite au transfert d'ouvrages par l'État. Bonne nouvelle, nous sommes passés de 78 ponts classés rouges en 2007 à 30 ponts classés rouges en 2018. Le plan pluriannuel existe pour résorber ces 30 ponts dans les dix ans à venir.

Nous disposons d'une enveloppe de 800 000 € par an pour l'entretien courant, ce qui permettra de traiter 15 ponts dès les prochaines années. Il n'est pas forcément besoin de travaux importants pour maintenir un petit pont en bon état si l'intervention est réalisée suffisamment tôt, par exemple en refaisant l'étanchéité ou en retendant les câbles. Il faut intervenir au bon moment, et c'est à cela que servent nos inspections périodiques. Sur des ouvrages plus importants et bien identifiés, nécessitant des travaux beaucoup plus lourds, nous avons établi un programme pluriannuel, comme c'est le cas pour le pont de Pierre et celui du Mas d'Agenais.

La carte des opérations de modernisation du réseau routier est affichée et vous permet de voir que 28 M€ ont été investis pour 37 opérations sur les dix dernières années. Les trois projets neufs que constituent les rocades et le pont de Saint-Nicolas-de-la-Balerme ont sollicité 53 M€ mais ils ont coûté en réalité plus de 70 M€, parce qu'ils avaient commencé avant 2008. Nous avons également investi 55 M€ sur des projets partenariaux (RN21, Agenais, LGV).

En conclusion, je mettrai en avant quelques chiffres-clés. Sur la période 2008-2018, un montant de 197 M€ a été consacré à l'entretien et à la modernisation courante, soit une moyenne de 18 M€ par an. 53 M€ ont été dédiés aux grands projets que porte le Département, 55 M€ ont été investis pour des projets portés par d'autres. Ainsi, 305 M€ ont été investis dans les infrastructures en Lot-et-Garonne en dix ans, soit une moyenne annuelle de 27,5 M€. 70 % des couches de roulement ont été renouvelées, et le nombre de ponts classés rouges est passé de 78 à 30, avec un objectif de résorption en dix ans.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Des interventions ?

M. DELBREL. – Je voudrais avoir une précision. Sur les 30 ponts rouges, quelle est la part de grands ouvrages et quelle est la part de petits ponts ?

M. DUPREZ. – La carte détaillée figure dans le rapport : elle montre que les 30 ponts comprennent de petits comme de grands ouvrages. Un programme d'intervention concerne le pont du Mas d'Agenais dès l'an prochain.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – Je voudrais intervenir sur le rapport 2005, concernant la convention entre l'Agglomération et le Département sur la RN21. L'élue agenaise et la conseillère départementale que je suis est très satisfaite de l'accord qui a été trouvé entre les deux collectivités. Je crois que c'est une très bonne nouvelle pour le Lot-et-Garonne en général, puisque les trois projets (le dédoublement de la RN21, le barreau de Camélat et l'échangeur autoroutier) sont vraiment indispensables au développement de notre territoire.

Cependant, j'aurai quelques remarques à faire sur le rapport et sur les interventions de M. Cassany et du Président dans ses propos liminaires. Premièrement, je voudrais dire que l'Agglomération d'Agen participe à hauteur de 4 M€ au financement du tronçon de Monbalen, dans l'optique de se dire que l'axe Villeneuve-Agen est stratégique et qu'il faut jouer collectivement pour le développement du territoire. L'implication de l'Agglomération hors de son périmètre, puisque Monbalen

n'est pas dans l'agglomération d'Agen, est vraiment à noter. La volonté de l'Agglomération d'Agen est vraiment d'avancer avec le Villeneuvois dans le même sens, et c'est positif.

Ma deuxième remarque concerne votre propos sur la surévaluation par Vinci de l'échangeur autoroutier à 17,4 M€. Je crois savoir qu'un décret du Conseil d'État en date du mois de novembre est venu confirmer ce chiffrage. Je trouvais donc un peu obsolète la remarque du rapport, puisque le coût a été confirmé. Nous pouvons nous interroger sur la compétence de l'ARAFER, qui n'a peut-être pas pris en compte toutes les contraintes conduisant au chiffrage. Il me semble que l'achat de certaines maisons et terres agricoles n'avait pas été inclus dans le chiffrage.

Je voudrais quand même vous rassurer, Monsieur le Président, en vous disant que les conseillers départementaux d'opposition et les élus de l'Agglomération d'Agen sont aussi soucieux que vous de la bonne gestion des deniers publics, et je trouve un peu malvenues vos remarques quand on sait que vous avez augmenté de 20 % la taxe foncière l'année dernière.

En tout cas, un accord a été trouvé, la situation s'est débloquée, et je crois que cet accord repose en grande partie sur des implications futures du Département dans les trois projets. Nous serons très attentifs à la tenue des engagements du Conseil départemental, à la fois dans le financement du barreau de Camélat et de l'échangeur autoroutier.

M. LE PRÉSIDENT. – Si je comprends bien, vous êtes très attentive à la dépense, mais pas à la recette.

M. BILIRIT. – C'est pour continuer le débat. Ce matin, on a parlé de gestion juste. Je rappelle que s'il est bon pour le département que ces projets se réalisent, ce n'est pas bon pour le Conseil départemental, puisqu'il intervient en dehors de sa compétence. Je l'ai dit ce matin, mais je le répète, cela a pour conséquence d'avoir une fiscalité qui permette de financer ces éléments. Puisque l'on veut avoir une gestion juste, il me semble que l'on peut porter un regard sur ce qui est pris en compte, quand les sommes dépassent 17 M€, de manière à ce qu'un euro dépensé corresponde réellement à un euro sur lequel nous devions intervenir.

Mme SUPPI. – Cher Président et chers collègues, je vais revenir dans l'histoire sur le futur de la RN21, en mettant au garage la fameuse DeLorean si chère à notre ami sénateur Jean-Pierre Moga.

Le 4 mai 1979, à l'aube de mes six ans, Jean François-Poncet, Président du Conseil général, invitait le Président de la République, Valéry Giscard d'Estaing à visiter le Lot-et-Garonne en commençant par Villeneuve-sur-Lot. Son atterrissage en hélicoptère à Saint-Hilaire-de-Lusignan – je pense que la majorité d'entre vous s'en souvient – avait fait les grands titres de la grande presse locale, mais aussi survenait avec des manifestations sociales, avec les premières fermetures des entreprises industrielles villeneuvoises, qui n'avaient cessé de se développer durant les Trente Glorieuses. Nos anciens se souviennent encore de la fermeture de la manufacture de Bournac en 1953, qui était révélatrice du paradoxe villeneuvois, deuxième agglomération du département, avec un centre industriel des moins développés – nous y reviendrons.

À l'époque, la liaison Agen-Villeneuve-sur-Lot, avec la nécessité d'une double voie, était déjà annoncée, dixit Valéry Giscard d'Estaing : « Vous êtes dans une position particulière, à la fois ville, centre d'activités commerciales et centre de relations administratives pour la région agricole qui vous entoure. Mais je comprends que vous souhaitiez être rapprochés du grand courant des échanges et du progrès qui va se développer dans le sud-ouest. À cet égard, vous observez naturellement le tracé du sillon autoroutier. Il est normal que Villeneuve-sur-Lot ne soit pas trop éloignée de ce nouvel axe. Dans le programme décennal de développement du sud-ouest, ces problèmes de liaison devront peut-être être naturellement traités avec le plus grand soin. » Oui, chers collègues, avec le plus grand soin. Rappelons qu'au moment de son discours, l'A62 Bordeaux-Toulouse se raccordait à l'A61 Toulouse-Narbonne, renforçant l'activité économique est-ouest, au détriment du nord du département.

À notre grand regret, quatre décennies plus tard, la prophétie ne s'est toujours pas réalisée, même si au début des années 1980 le projet d'aménagement de la liaison Agen-Villeneuve voyait le jour. Dix ans plus tard, en 1989, le volet routier du contrat de plan État-Région intègre l'aménagement de cette section RN21. Son approbation se réalisera seulement sept ans plus tard, en 1996, soit dix-sept ans après la venue de Valéry Giscard d'Estaing.

Il faudra ensuite attendre 2015 pour que la RN21 devienne une priorité absolue du département, avec un nouveau CPER. La petite fille était alors âgée de 42 ans et maman de deux enfants.

Monsieur le Président, ma question est très simple : est-ce que la future grand-mère que je suis verra une 2x2 voies complète entre Agen et Villeneuve-sur-Lot ? Allez-vous rétablir un équilibre territorial dans les axes de communication de notre département, un équilibre indispensable voire vital pour l'économie de notre bassin villeneuvois ? La RN21 est l'artère économique du Lot-et-Garonne et vous le savez mieux que quiconque. Je parle aussi pour les élus de votre majorité ou des cantons du Pays de Serres, de l'Agenais Périgord, du Fumélois, et pour mes amis de la Dynamique citoyenne, qui je pense me rejoindront dans mon analyse au-delà de nos sensibilités. Le Lot-et-Garonne mérite mieux que des querelles intestines.

Je prends à témoin votre premier vice-président, qui a une responsabilité majeure dans la question de ce dossier. Les crédits doivent être maintenus voire augmentés. Redonner du sens au mot « investissement », nous le devons pour notre avenir, nous le devons pour nos enfants. Si vous échouez dans la construction de la 2x2 voies entre le deuxième échangeur agenais et Villeneuve-sur-Lot, vous en porterez la responsabilité dans l'histoire de la RN21. Donc, je vous demande de prendre des engagements fermes aujourd'hui et de les tenir.

En dernier lieu, je voudrais rendre hommage à cet intérimaire, Guillaume Garrido, qui est décédé dans le chantier de la RN21, entre le tronçon des Trois Mulets et la rocade sud-villeneuvoise, le 17 août. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

M. CASSANY. – D'accord pour dire que je suis navré parce que notre collègue, Mme Suppi, est élue depuis trois ans et, visiblement, elle n'a toujours pas compris que c'était une route nationale. Vous avez fait l'historique en remontant à Giscard d'Estaing et Jean François-Poncet, c'est-à-dire vos propres amis. S'ils avaient décidé que ce projet était prioritaire, il aurait peut-être été mené à bien. On pourrait aussi parler de la déviation sud-ouest de Villeneuve, dont il a été question pendant quarante ans lorsque j'étais moi-même petit. Ma grand-mère me disait qu'il y aurait une route… et je ne doutais pas que ce serait à moi de la mettre en œuvre, sans expropriation et sans recours contre cette déviation urbaine compliquée.

Sur ce dossier de la route nationale, en 2010, avec Pierre Camani, nous étions dans le bureau de M. Idrac, Préfet de région, que je revois dans son fauteuil nous expliquant ceci : « Messieurs, vous connaissez l'état des finances de l'État. J'ai en Aquitaine trois dossiers prioritaires de route nationale : le contournement de Bordeaux, Pau-Oloron, et Villeneuve-Agen. En fait, c'est simple, le premier Département qui me dira qu'il est prêt à participer, j'enverrai son dossier à Paris. » Pierre Camani et moi, nous nous sommes retrouvés sur le perron de la préfecture à Bordeaux, nous nous sommes regardés et nous nous sommes dit : « Nous avons deux options. Ou nous crions au scandale et au chantage. Ou nous acceptons d'entrer dans cette procédure, parce que c'est dans l'intérêt du département et du Villeneuvois que d'avoir un accès vers la vallée de la Garonne. » C'est ainsi qu'il a fallu avancer et engager des tronçons successifs. Il y a eu des difficultés avec notre collègue de la Communauté d'Agen, qui a une autre préoccupation, que je ne conteste pas, qui est légitime, qui est le contournement ouest de l'agglomération. Il fallait voir comment assurer une continuité. Il a fallu moult réunions, moult échanges et moult courriers, récemment encore, pour parvenir à cet accord et faire en sorte que les trois principales collectivités du Lot-et-Garonne fassent passer l'intérêt du département au-dessus de ce genre de préoccupation afin de proposer aujourd'hui que vous signiez une convention avec l'État qui, je l'espère, permettra d'avancer le plus vite possible sur ce chantier important. Quant à

la durée et à la réalisation complète de ce chantier, je suis désolé, je ne suis pas ministre des Transports et de l'Équipement, je le regrette parfois quand je vois la lenteur de certains chantiers. Que vous en accusiez le Conseil départemental, cela ne démontre malheureusement que votre méconnaissance de ce sujet.

M. HOCQUELET. – Le vieux monsieur que je suis peut vous parler de l'époque giscardienne. Je vous rassure, je n'étais pas en âge de voter en 1974, mais en 1979 oui. Vous avez cité une promesse de Valéry Giscard d'Estaing qui n'a pas été tenue. Quand il a été élu, il a dit : « Vous allez être surpris par l'ampleur du changement. » À son actif, il y a eu la loi sur l'avortement, avec Mme Veil, il y a eu la majorité à 18 ans, et puis… d'immenses promesses… Villeneuve n'en est qu'une, non tenue.

Je voulais revenir sérieusement sur ce que vous disiez à propos de Monbalen, qui n'est pas dans la Communauté d'Agglomération, mais qui participe au projet, et Jacques Bilirit vous a dit que le Département aussi allait sur des compétences qui n'étaient pas les siennes. Je crois que ce dossier est équilibré, malgré le chantage qu'a rappelé le premier vice-président. On dit que l'échangeur est vital, nécessaire… Vous êtes sûrs ? Parce que je n'en suis pas très sûr. Il est utile pour la technopole et sûrement pour le développement du département, je ne le conteste pas, mais sur un but purement routier qui nous importe dans les choix qui ont été faits, quand un Villeneuvois va à Toulouse, il descend à l'échangeur actuel, et s'il va à Bordeaux il prend plutôt celui d'Aiguillon.

À titre personnel, je veux bien voter pour participer au rond-point, mais son prix augmente et je trouve normal que l'on prenne des précautions. Vous me dites maintenant que cela a été confirmé par le Conseil d'État ; peut-être, mais cela ne change pas mon avis là-dessus. Nous étions partis sur une somme au-delà de laquelle je ne voterai pas. Mais je suis solidaire, tout le monde a fait un effort : l'Agglomération d'Agen, le Département, l'État dont c'est la compétence et qui peut faire ce minimum. La convention me paraît équilibrée. Mais il n'est pas possible que Vinci annonce tout à coup un prix nettement au-dessus. Ce Groupe fait la pluie et le beau temps ; cela suffit. Nous sommes engagés, les finances sont ce qu'elles sont, et je n'irai pas au-delà du niveau fixé.

M. CHOLLET. – L'histoire est claire. L'ARAFER dit que le prix est trop cher. Le ministère des Transports et le Conseil d'État disent que c'est le bon prix. La question est réglée. C'était une bonne idée de vérifier le prix. L'intervention du Président était tout à fait légitime.

Je comprends l'intervention de Patrica Suppi par rapport à cet historique qui fait que, quarante ans plus tard, après tout un héritage politique, cette route entre Agen et Villeneuve n'est toujours pas réalisée. C'est quand même incroyable. Je pense qu'il y a des responsabilités de tout le monde, de nombreux prédécesseurs. Cela a du sens que les jeunes générations fassent cette remarque, comme l'a fait Patricia Suppi. Aujourd'hui, le dossier avance, parce que précédemment jamais personne n'a fait un petit pas en avant. Je félicite les adjoints de la mairie d'Agen et les vice-présidents de l'Agglomération, parce que le dossier est débloqué. Tant mieux que le dossier se soit débloqué ! Maintenant, il faut aller au bout des choses, aller jusqu'au bout du désenclavement à la fois de l'Agenais et du Villeneuvois. Les « guéguerres » entre les deux, on les connaît depuis longtemps, mais maintenant c'est fini. Le développement des territoires ruraux demande des actions ensemble. Le Lot-et-Garonne doit jouer collectivement, avec les Marmandais, les Villeneuvois… et sans chicaneries.

M. GIRARDI. – Je ne vous cache pas que ce débat provoque en moi une montée d'adrénaline. C'est hallucinant ! Je dis à l'opposition : n'en rajoutez pas trop ! Pour le moment, je suis solidaire, mais cela ne va pas tarder, je risque de ne plus l'être. Plusieurs conseillers départementaux vont commencer à dire : « Eh bien on va en rester là ! » Le pont du Mas est lancé depuis quarante ans, il est de la compétence du Département, il est quasiment fermé, plus personne ne passe sur quarante kilomètres entre deux ponts. Des personnes qui habitent à 500 mètres du Mas d'Agenais font le tour par Marmande ou par Tonneins. Cette opération est reportée de quatre ou cinq ans pour faire quelque chose qui n'est pas de la compétence du Département en théorie, et vous venez nous faire ce cirque ici aujourd'hui ? Ne rigolez pas avec cela ! Je n'ai pas envie de plaisanter. Je ne suis pas loin de lancer

une campagne pour qu'on n'aille pas plus sur la sortie d'autoroute, qui n'est pas de la compétence du Département, pour enfin réaliser les projets qui sont de sa compétence, à savoir la rocade de Marmande, le pont du Mas et la déviation de Casteljaloux, qui a quarante ans également. Cela commence vraiment à me déplaire. Je suis allé sur le rond-point de l'autoroute et l'on m'a demandé où en était le pont du Mas. Quand j'entends votre sérénade aujourd'hui, je peux vous dire que cela ne va pas durer 107 ans.

M. DELBREL. – En cette journée de l'humilité, je vais essayer d'en rajouter un peu. Je vais faire aussi un petit retour historique. On a parlé de la RN21 entre Villeneuve et Agen. Au début des années 2000, j'avais 37 ans, j'avais deux garçons. Faites le calcul. Une étude a été réalisée sur le tronçon Monbalen-Foulayronnes, qui passe par Artigues. Des personnes ont malheureusement eu de graves accidents sur ce tronçon, qui est aujourd'hui le tronçon le plus accidentogène de la traversée. En 2000, une étude a été menée pour un coût de 4 millions d'euros. Des terrains ont été gelés, un tracé a été choisi à l'époque, celui qui concernait ma commune, dont je n'étais pas encore maire, mais qui concernait le passage sur Pont-du-Casse. Aujourd'hui, ce projet est caduc. Faudra-t-il le repayer ? 4 millions d'euros ont-ils été mis à la poubelle ?

La première prévision concernant Monbalen/La Croix-Blanche a augmenté de près de 30 %. Je me souviens qu'à l'époque la déviation qui concernait Artigues coûtait près de 50 millions d'euros. On peut donc imagine une nouvelle augmentation de 30 % quand les chiffres vont tomber. Je voudrais savoir franchement si l'on pourra aller au bout de ce projet dont on parle depuis quarante ans.

M. BORDERIE. – Mon intervention concerne le rapport 2006. Je reçois beaucoup de doléances sur l'état de nos routes. J'ai bien compris les contraintes financières. Les diagrammes que vous nous avez présentés nous démontrent que le Département est en dessous de la moyenne d'investissement depuis 2008, qui se situe à 18 millions par an, puisque nous serons à 15 millions. Il s'agit donc d'une moyenne basse. Est-on sûr de pouvoir garantir la sécurité des Lot-et-Garonnais avec un investissement nivelé par le bas ? J'ai déjà été saisi plusieurs fois récemment par des maires ou des présidents de collectivité sur des sites accidentogènes. Vous recevrez bientôt de ma part une demande de rendez-vous d'un des leurs, puisque mon rôle est de les aider à résoudre ce type de problème.

M. CALMETTE. – Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai bien entendu les leçons qu'ont voulu nous donner nos collègues de l'opposition ce matin sur notre responsabilité d'avoir augmenté les impôts l'an dernier, et moi aussi, et nous aussi, nous regrettons d'avoir été obligés de le faire. Mais aujourd'hui vous nous dites qu'il faudrait dépenser plus ici, là et ailleurs et encore plus vite pour avancer sur plein de sujets. C'est aussi grâce à l'argent qu'on a dû aller chercher par notre décision, alors que c'est pour supporter des dépenses de quelqu'un qui n'est pas là : l'État. On voit bien ce que cela nous coûte au niveau des routes et à plein d'autres endroits. Raymond, si tu te lances dans cette campagne, je ne serai pas loin d'être à tes côtés, parce que chez nous aussi, là-haut, des chantiers sont promis depuis quarante ans. Tous les conseillers généraux avant moi m'en ont parlé. Je vous avais dit, Président, que chaque fois que vous citeriez le pont de Camélat, je vous parlerais de la D207. Cela fait longtemps que je n'en ai pas parlé ! Je souhaite qu'on n'oublie pas ce projet ! Et il y en a d'autres, qui sont directement de notre compétence, pour assurer la sécurité des Lot-et-Garonnais. Je tiens à le rappeler. Or là, nous nous occupons de la compétence des autres.

M. CASSANY. – Je rappelle que cette RN21 est un axe structurant majeur de notre département puisqu'elle rejoint les deux principales agglomérations et que le trafic sur cette route est le plus important du département à la fois pour des particuliers et pour l'activité économique. C'est donc un axe absolument vital et stratégique. D'autre part, je redis que le rythme d'aménagement de cette voie, malheureusement, et je suis le premier à le déplorer, ne dépend pas de nous, mais de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et de l'État et des crédits affectés chaque année. On peut supposer que parfois, quand un projet prend du temps, c'est parce que ces crédits d'État ne sont pas forcément au rendez-vous. Parfois, des arguments nous sont donnés,

dont nous aimerions bien pouvoir vérifier la véracité absolue. Mes chers collègues, il faut quand même avoir tous en tête cette situation et cette caractéristique liée à la RN21. Certes, l'Agglomération d'Agen investit sur le tracé hors de son territoire, mais la réciproque sera vraie puisque l'Agglomération du Grand Villeneuvois investira aussi sur la partie nord d'Agen.

Pour répondre à la question sur le contournement d'Artigues, il est vrai que les estimations s'élevaient à 50 millions d'euros. Il faut être réaliste, ce hameau pose un problème en termes de sécurité et de nuisance pour les habitants, mais le contournement doit-il prendre la forme d'une 2x2 voies ? Honnêtement, je n'en suis pas sûr. Il faudra faire cela en fonction des moyens que l'État pourra mettre, puisque c'est lui qui est responsable, et en fonction des collectivités qui pourront être sollicitées. La traversée du hameau me paraît un problème encore aujourd'hui, et donc il faudra pouvoir inscrire une opération.

Ce matin, j'ai entendu que chaque euro était un euro sacré. Nous partageons totalement cette vision, et c'est pour cela que je crois que nous devons aussi être vigilants. Quand un organisme public dont le rôle est de vérifier le coût des équipements et que cet organisme d'État nous dit que le coût est 30 % plus élevé, il est normal et légitime que le Président du Département écrive et demande des explications. Or à ce jour, contrairement à ce que disait notre collègue Pierre Chollet, la question n'est pas tranchée du tout. Pourquoi ? Parce que le Président a écrit au ministre des Transports, a reçu une lettre du Directeur de Cabinet du ministre, lui disant qu'une étude avait été effectuée, que les coûts avaient été vérifiés, que tout était normal. « Circulez ! » Nous avons demandé à voir l'étude. C'est quand même normal. Il faut faire très attention non seulement parce que chaque euro est un euro sacré, mais aussi par rapport au climat qui a pu s'échauffer un petit peu dans l'hémicycle, mais qui s'échauffe beaucoup à l'extérieur et notamment aux abords des péages autoroutiers, où beaucoup de nos concitoyens protestent contre l'augmentation des coûts des péages. Croyez bien que si Vinci a inscrit ce montant, ce n'est pas par philanthropie, c'est évidemment parce que ce Groupe compte rentabiliser cet investissement. Cela a des incidences sur le coût des péages, y compris sur notre territoire. Je crois qu'il est donc légitime et normal que les collectivités demandent des explications. Nous sommes tous coresponsables vis-à-vis des engagements de fonds publics. Aujourd'hui, l'étude ne nous a pas été montrée.

S'agissant des investissements sur l'entretien, Monsieur Borderie, l'objectif est effectivement d'assurer un bon niveau. Nous sommes à treize ans de renouvellement pour les couches de roulement, ce qui est dans la norme. S'il y a eu une baisse au cours des années précédentes, comme dans toutes les collectivités, la tendance depuis 2017 est à une reprise de ces investissements, parce qu'on mesure tous leur intérêt et leur importance pour nos concitoyens. L'an dernier, la hausse a été de 5 %. Nous allons essayer de maintenir ce rythme pour les années à venir.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Je ne veux pas rallonger les débats, mais permettez-moi de conclure en quelques phrases. Tout d'abord, Monsieur Chollet, quand vous parlez de responsabilité partagée, je m'inscris totalement en faux, et vous allez trouver que je manque d'humilité, et je vais manquer d'humilité dans ce dossier. Mais la vérité historique est qu'aucune majorité ne s'est engagée comme la nôtre sur ce tronçon. Aucune ! Lorsque nous sommes arrivés en responsabilité, le préfet de région nous a dit, dans le cadre du CPER : « Soit vous mettez 40 %, soit vous attendrez les calendes grecques. » Nous avons dit : « Banco ! 40 %. » En 2010, déjà, les difficultés financières pointaient à l'horizon. Nous y avons été, nous avons été volontaristes. Personne n'a été aussi volontariste que nous. Madame Suppi, il faudra mieux préparer vos interventions, parce que vous nous donnez des arguments pour vous… Qu'a fait la majorité précédente les trente premières années ? Je ne fais que dire la vérité historique, qui est que de 1980 à 2010 on a beaucoup parlé, on a fait beaucoup de communication, et il ne s'est rien passé, ou pas grand-chose.

Depuis, nous avons payé un tronçon et nous nous battons pour que cela continue. S'il n'y a pas eu d'autres engagements, ce n'est pas de notre responsabilité, Madame Suppi. C'est une erreur magistrale pour un élu que de nous mettre en responsabilité puisqu'on vous a expliqué que c'était une route nationale et que ce n'est pas nous qui décidons. Sinon, cela ferait longtemps que nous aurions

engagé les travaux. De grâce ! Je ne peux pas vous laisser dire une contre-vérité aussi forte. Les choses sont remises en place, j'espère définitivement. Nous avons pris un engagement malgré la difficulté financière. Je partage la colère de Raymond Girardi, parce que je suis un Marmandais aussi. Effectivement, on a retardé l'opération sur le pont du Mas d'Agenais, on s'est engagé à le réparer, cet ouvrage étant limité à trois tonnes et obligeant les collégiens à faire le tour, tout cela parce que des engagements sont pris par ailleurs. De grâce, soyons un peu plus sérieux sur ces questions.

Sur l'échangeur, nous sommes tous d'accord pour dire que nous ne pouvons pas nous engager sans transparence. Une convention exige la transparence sur le financement, c'est là une responsabilité politique majeure, au sens noble, et ce sera extrêmement important.

Monsieur Borderie, je voudrais vous reprendre sur la moyenne basse. Si vous regardez la moyenne basse des dépenses d'entretien, le délai moyen est de treize ans pour réparer une route et c'est une très bonne moyenne. Donc, en fait, nous ne sommes pas dans la moyenne basse, nous sommes dans la bonne moyenne. Si vous voulez regarder l'histoire du Département, vous verrez qu'avant 2008 la moyenne était aux alentours de ce qu'elle est aujourd'hui. Les années 2008-2010-2012 ont été des années exceptionnelles d'investissement. On aurait pu débuter la courbe en 1990 et vous auriez vu que des années ont été très basses.

Voilà ce que je voulais vous dire pour remettre les choses en place.

M. BORDERIE. – Pour rebondir sur cette dernière remarque que vous venez de faire, des investissements qui datent de treize ans n'ont évidemment pas la même valeur en euros. Le montant ne peut pas être comparable, et s'il l'est, il est plutôt dans l'autre sens.

M. LE PRÉSIDENT. – Deux tiers du réseau ont été refaits en dix ans : c'est une bonne moyenne.

M. LEPERS. – Je pense qu'il faut écouter la réaction de Patricia Suppi, qui est la réaction de beaucoup de Villeneuvois et de beaucoup d'entreprises qui se posent la question de leur maintien. Cela fait quelques années que cette route leur est promise. Ce n'est pas nous qui, dernièrement, avons fait beaucoup de communication sur ce projet. Je me rappelle encore de vœux très récents, dans lesquels on parlait de ces grands projets qui allaient sortir dans quelque temps. Ce matin, je me permettais de dire : attention, soyons plus modestes, moins arrogants en termes de communication. Sinon cela revient comme un boomerang. Il y a quelques années, sur de jolis papiers glacés, on en fait beaucoup, on a mis beaucoup d'attente chez nos concitoyens et les entreprises villeneuvoises. À un moment donné, le boomerang revient, parce qu'on se rend compte que ce ne sont que de petits bouts. Où va-t-on ? Que dirons-nous demain aux gens que nous croisons ?

M. LE PRÉSIDENT. – La vérité. Serait-ce le non-engagement du Département ou le non-engagement de l'État ?

M. LEPERS. – Je n'ai pas parlé de vous. Arrêtez en permanence de vous sentir visé. Je vous parle en tant que concitoyen. À un moment donné, il faut savoir répondre. Quand on parle beaucoup et que l'on met beaucoup de choses sur les papiers glacés, à un moment donné cela nous revient à la figure, nous comme vous. Pour les gens, il n'y a pas de majorité ou d'opposition, il y a des personnes qui sont au Conseil départemental.

M. CASSANY. – À propos de papiers glacés, j'ai dans mes archives le journal du Département qui s'appelait *Confluent* et qui date de 1995, avec une déclaration de Jean François-Poncet : « La RN21 en 2x2 voies, c'est parti ! »

M. LE PRÉSIDENT. – Nous allons conclure là-dessus. Je vais vous demander de vous prononcer sur les deux dossiers que nous avons examinés, longuement, mais cela le méritait. Unanimité ? Ils sont adoptés. Concernant le règlement départemental de voirie, j'ai été choqué et j'ai

souhaité que le délai accordé à une collectivité pour faire des travaux sur une voirie que nous avions modernisée soit de cinq ans et pas de trois ans. Là aussi, les concitoyens pestent quand ils voient des travaux neufs et des chaussées dévastées par d'autres travaux peu de temps ensuite.

M. BILIRIT. – Puisqu'on parle de voirie, je signale une bonne nouvelle : une voirie va se terminer après de très longs travaux, c'est la traversée de Pont des Sables sur la D933, qui est la route départementale la plus utilisée, qui accueille chaque jour 1 400 camions, plus de 10 000 camions par semaine, et cette route fait partie des compétences du Département. Vous serez toutes et tous invités pour l'inauguration de cette route, qui est sous maîtrise d'ouvrage, mais heureusement que le Département était là pour le financement et l'accompagnement technique.

RAPPORT N° 2005

CONVENTION DE COOPERATION SUR LES INFRASTRUCTURES ENTRE LE DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE ET L'AGGLOMERATION D'AGEN
CONVENTION DE FINANCEMENT DES AMENAGEMENTS DE LA RN 21

RAPPORTEUR : M. CASSANY

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 2006

POLITIQUE D'ENTRETIEN ET DE MODERNISATION DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL
RAPPORT D'INFORMATION

RAPPORTEUR : M. CASSANY

L'Assemblée prend acte.

RAPPORT N° 2007

INFRASTRUCTURES

RAPPORTEUR : M. CASSANY

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 2008

REGLEMENT DEPARTEMENTAL DE VOIRIE - ACTUALISATION DES TITRES IV ET V

RAPPORTEUR : M. CASSANY

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors des votes :

M. BARRAL Bernard (pouvoir à Mme Maillou)
M. COSTES Pierre (pouvoir à M. Dézalos)
M. CONSTANS Rémi (pouvoir à Mme Cambournac)
Mme DHELIAS Danièle (pouvoir à M. Dreuil)
Mme GARGOWITSCH Sophie (pouvoir à Mme Lamy)
M. LACOMBE Nicolas (pouvoir à M. Bilirit)
Mme LALAURIE Line (pouvoir à M. Pérat)
M. MERLY Alain (pouvoir à Mme Ducos)
Mme PAILLARES Marylène (pouvoir à Mme Borderie)

COMMISSION AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT

M. GIRARDI. – La commission présente trois dossiers. J'aurai d'abord un mot un peu plus général par rapport à l'agriculture. Actuellement, la réforme de la PAC est en pleine négociation, dans un objectif de réduire sensiblement l'enveloppe, ce qui veut dire que le Lot-et-Garonne percevra des millions d'euros en moins, ce qui n'est pas une bonne nouvelle. Les décisions définitives ne sont pas prises, puisqu'elles sont ajournées d'un an, mais toujours est-il qu'il faut avoir à l'esprit que les soutiens de la PAC comptent beaucoup pour les agriculteurs du département.

Globalement, l'année 2018 est une année compliquée. La première moitié de l'année, pluvieuse, a énormément perturbé la vie des agriculteurs, pour les semis, le suivi des récoltes, avec les maladies, les parasites… Puis tout d'un coup, à la fin juin, il s'est produit un basculement vers la sécheresse et la canicule, pour finir d'achever les récoltes qui avaient un peu souffert. L'année a connu une faiblesse des rendements et des prix. Un certain nombre d'agriculteurs rencontreront en conséquence quelques difficultés. Je ne reviendrai pas plus précisément sur la politique de l'eau.

(présentation d'un diaporama p. : 98)

La dominante de notre commission a tendance à être l'agriculture, ce qui est logique en Lot-et-Garonne, mais, pour la majorité départementale, l'environnement n'est pas rien. Un travail régulier s'effectue en collaboration avec la commission développement durable. Il y a quelques années, un projet a été lancé sur les ENS (espaces naturels sensibles), et ce projet n'est pas neutre, parce qu'on sait qu'aujourd'hui, dans la conscience populaire, les questions qui touchent au milieu, à la biodiversité, comptent. Il existe deux formes de site : les ENS, démarrés en 2010, et des espaces plus liés à l'activité agricole, appelés espaces agricoles remarquables, pour lesquels nous démarrons un projet.

Aujourd'hui, nous comptons une dizaine d'ENS et envisageons tous leurs aspects : écologiques, paysagers, sociaux, opérationnels. L'entité des ENS est fort appréciée par les communes, les communautés de communes et par les citoyens. Je crois que l'on est dans le bon tempo par rapport

à leurs attentes dans ce domaine. Le premier espace agricole remarquable prendra forme définitivement demain matin, par convention ; il s'agit du conservatoire végétal de Montesquieu. La disposition est plutôt équilibrée sur l'ensemble du territoire, tout en sachant que d'autres sites sont en cours d'élaboration et de réflexion. L'idée des ENS implique une osmose avec les associations locales, les municipalités, les agriculteurs, les acteurs locaux et évidemment le Département, qui est pilote, définissant le cahier des charges bien qu'il soit concerté et réalisé avec tous ces acteurs. Sur la commune de Tombebœuf, vous voyez par exemple le moulin de la ville et la flore. Vous pouvez regarder dans le détail le document listant les ENS, car il serait un peu trop long de décrire chaque espace. Le site de Pech de Pasture est situé sur la commune de Pinel-Hauterive et constitue un espace également intéressant, avec une richesse particulière de la faune observable. L'objectif de ces sites est de préserver leur faune et leur flore, mais ce sont aussi des lieux de visite, des parcours pour les écoles, les citoyens ou les touristes.

M. LE PRÉSIDENT. – Les fiches sont extrêmement intéressantes. Je vous incite à les regarder. Pour l'instant, citez simplement les noms.

M. GIRARDI. – Je ne vais faire que les citer : les vergers de Villebramar, qui présentent beaucoup d'intérêt en raison des espèces qui y vivent ; le vallon de la Vergnote dans la commune de Masquières, que je vous invite à regarder aussi, car il n'est pas d'ENS qui n'ait pas d'intérêt particulier ; le site de Casserouge sur la commune de Tournon d'Agenais, où se trouvent notamment des moutons landais ; le site Rodié à Courbiac, riche plutôt en flore ; l'étang de la Mazière à Villeton, beaucoup plus connu, site remarquable à l'animation duquel Alain Dal Molin a beaucoup travaillé ; la frayère d'Alose dans l'Agenais, où la faune est plus liée à l'eau ; le site de Trotte Lapin à Moirax, très intéressant également ; et j'en termine avec la commune de Moncrabeau et le site de Peyroutet. Globalement, la diversité est assez extraordinaire.

L'avenir des ENS continue, différents sites sont en cours de réflexion, dont un, majeur pour nous, celui des Landes de Gascogne, qui sera sans doute le plus important de par sa surface (33 hectares) et qui sera propriété du Département normalement assez rapidement. Cet espace est situé sur la commune de Pindères. D'une certaine façon, il est lié à la réalisation du Center Parcs, sans forcément en être une compensation. Il contient une richesse extraordinaire dans différents domaines, et il y a même une palombière, que nous aurons plaisir à développer. Pratique locale, la chasse à la palombe dans les Landes de Gascogne, ce n'est pas rien…

Quant aux espaces agricoles remarquables, vous connaissez toutes les qualités que représente le site de Montesquieu, ainsi que l'enjeu de préservation des espèces, arboricoles et viticoles. Ce site se développe avec toutes ses anciennes variétés, et une multitude de bénévoles y travaille. Ce site est vraiment remarquable et remplit toutes les conditions.

Je vous invite à regarder ces sites de plus près, qui sont une véritable richesse pour le département et qui correspondent à une attente, parce qu'ils sont extrêmement populaires, recevant de nombreuses visites.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci pour la présentation et pour le travail de la commission. Effectivement, il n'y avait aucun espace naturel sensible il y a dix ans, et aujourd'hui ils sont une dizaine. On apprend beaucoup de choses en consultant ces fiches. C'est l'occasion de parler aussi de l'EAR (espace agricole remarquable) du conservatoire végétal régional. Pour ceux qui ne le connaissent pas, je vous invite à aller voir cette pépite lot-et-garonnaise. Le travail qui est réalisé depuis plus de vingt ans par une personne, une pionnière et une militante, Evelyne Leterme, est un travail exceptionnel.

Vous savez que nous sommes dans une période où les espèces disparaissent, mais les variétés végétales disparaissent aussi, et, par son travail de récupération des anciennes espèces végétales, le conservatoire est un conservatoire génétique pour demain, pour les variétés résistantes à certaines maladies. C'est un réservoir et c'est aussi un diffuseur, parce que le conservatoire diffuse ces espèces. Cette pépinière vend, chaque année, des dizaines de milliers d'arbres et ainsi rediffuse ces

espèces dans la nature, dans nos jardins. On ne le sait pas assez, mais cela contribue à enrichir la diversité biologique de notre région, avec d'autres sites en Aquitaine. Le développement de ces sites est exceptionnel. Le conservatoire délivre aussi des formations à certaines pratiques techniques par rapport aux végétaux. Si vous en avez l'occasion, allez-y.

M. GIRARDI. – Les sites auxquels vous faites référence sont liés au conservatoire, qui manage l'ensemble sur la région. Il diffuse 3 000 variétés. Parfois, ce type de site coûte très cher aux collectivités, mais le conservatoire s'autofinance à plus de 70 % par la revente des pépinières et des plants. Mais évidemment, les collectivités contribuent à son fonctionnement.

M. LE PRÉSIDENT. – Jean-Luc Giordana rencontre souvent les membres de ce site. Nous voulons les accompagner pour en faire un espace de visite qui soit de portée nationale. Ce projet de diversité biologique est aussi un projet touristique très important.

Nous prenons acte de ce dossier, ainsi que du dossier sur la délégation de service public en matière de santé animale et d'hygiène alimentaire - ce rapport est traditionnel. Concernant l'évolution de l'action du Département dans le domaine de l'eau, j'en ai parlé un peu ce matin. Je suppose que ce rapport est adopté. Je vous remercie.

RAPPORT N° 7004

EVOLUTION DE L'ACTION DU DEPARTEMENT DANS LE DOMAINE DE L'EAU

RAPPORTEUR : M. GIRARDI

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote :

M. BARRAL Bernard (pouvoir à Mme Maillou)
M. CALMETTE Marcel (pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
M. CASSANY Patrick (pouvoir à M. Hocquelet)
M. CHOLLET Pierre (pouvoir à Mme Kherkhach)
M. COSTES Pierre (pouvoir à M. Dézalos)
M. CONSTANS Rémi (pouvoir à Mme Cambournac)
Mme DHELIAS Danièle (pouvoir à M. Dreuil)
Mme GARGOWITSCH Sophie (pouvoir à Mme Lamy)
M. LACOMBE Nicolas (pouvoir à M. Bilirit)
Mme LALAURIE Line (pouvoir à M. Pérat)
M. MASSET Michel (pouvoir à Mme Tonin)
M. MERLY Alain (pouvoir à Mme Ducos)
Mme PAILLARES Marylène (pouvoir à Mme Borderie)

RAPPORT N° 7005

RAPPORT D'INFORMATION SUR LE CONSERVATOIRE VEGETAL REGIONAL D'AQUITAINE

RAPPORTEUR : M. GIRARDI

L'Assemblée prend acte.

RAPPORT N° 7006

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2017 (01.01.2017 AU 31.12.2017) DES LABORATOIRES DES PYRENEES ET DES LANDES

RAPPORTEUR : M. GIRARDI

L'Assemblée prend acte.

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT

Mme BORDERIE. – Pour cette session, notre commission présente un seul rapport, qui concerne le règlement départemental d'aide sociale. Il ne devrait pas susciter de remarques particulières. Je rappelle simplement que ce document est obligatoire et opposable, qu'un travail de refonte a été initié il y a plus de deux ans, et que nous avons déjà voté plusieurs modifications lors de plusieurs sessions. Ce règlement présente ainsi, par politiques spécialisées, les modalités d'instruction, d'attribution et de contrôle des différentes prestations et allocations, les voies et modalités de recours, les modalités de contrôle et de tarification des services et établissements médico-sociaux. Ce document regroupe toutes les dernières décisions prises et intègre ces modalités de contrôle des établissements et services médico-sociaux.

M. LE PRÉSIDENT. – Bien. Des observations ? Le rapport est adopté. Je vous remercie.

RAPPORT N° 1008

REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE DE LOT-ET-GARONNE PARTIE AUTONOMIE

RAPPORTEUR : MME BORDERIE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote :

M. BARRAL Bernard (pouvoir à Mme Maillou)
M. CALMETTE Marcel (pouvoir à Mme Gonzato-Roques)

M. CASSANY Patrick (pouvoir à M. Hocquelet)
M. CHOLLET Pierre (pouvoir à Mme Kherkhach)
M. COSTES Pierre (pouvoir à M. Dézalos)
M. CONSTANS Rémi (pouvoir à Mme Cambournac)
Mme DHELIAS Danièle (pouvoir à M. Dreuil)
Mme GARGOWITSCH Sophie (pouvoir à Mme Lamy)
M. LACOMBE Nicolas (pouvoir à M. Bilirit)
Mme LALAURIE Line (pouvoir à M. Pérat)
M. MASSET Michel (pouvoir à Mme Tonin)
M. MERLY Alain (pouvoir à Mme Ducos)
Mme PAILLARES Marylène (pouvoir à Mme Borderie)

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

Mme SALLES. – Monsieur le Président, chers collègues, lors de cette DM2 la commission Administration générale, Ressources humaines et Patrimoine vous présente trois rapports. Le premier porte sur des ajustements sur la réalisation des gros travaux, en ramenant l'enveloppe à 1 175 000 euros, au lieu de 1 605 000 euros prévus initialement. Dans ce rapport, il est rappelé deux grosses opérations prévues au budget 2018 : l'extension et la rénovation du CMS de Marmande et la sécurisation de l'accueil des CMS, avec la demande exprimée de création de deux autorisations de programme. Concernant le CMS de Marmande, sachez qu'un premier comité de pilotage s'est tenu, présentant le projet tel qu'il a été établi par les architectes, en collaboration avec les agents du CMS. Le planning suit son cours sans obstacle me semble-t-il jusqu'à présent. Ce dossier me paraît très bien engagé pour les agents de ce CMS.

La présentation de l'activité des services départementaux en 2017 donne lieu à un rapport, dont il vous est demandé simplement de prendre acte. Ce rapport, présenté de manière synthétique, permet d'avoir une vue des activités et des actions menées par chaque direction.

Lors du vote de la DM1 de 2018, vous avez approuvé le tableau des effectifs du Conseil départemental. Je vous propose d'examiner les modifications apportées, qui correspondent aux nécessaires ajustements en matière de mouvements de personnel : départs en retraite, mobilités internes, réussites à concours. Ce rapport prévoit notamment, en point 2, la transformation de postes dédiés à l'immersion. À ce jour, les agents en immersion sont positionnés sur des postes affectés au sein d'une cellule Immersion, rattachée administrativement à la direction des Ressources humaines et du Dialogue social, le temps de leur parcours de retour à l'emploi ou de mobilité. Afin de garantir de nouveaux parcours d'immersion, il est proposé d'augmenter le nombre de postes à sept : aux cinq postes sont déjà existants viendraient s'ajouter par redéploiement les deux postes non pourvus.

Au point 3, vous trouverez les suppressions de postes dans le cadre de la CAP du 3 juillet 2018 et de la dernière CAP d'octobre, et vous noterez des suppressions de postes suite à des avancements de grade ou des promotions, mais aussi des suppressions de postes pour des avancements de grade ou des promotions internes non accordés. Nous sommes là dans une gestion rigoureuse le plus possible.

Enfin, la délibération prévoit également la modification de délibérations antérieures. En effet, dans le cadre d'une procédure de recrutement et en cas de recherche de fonctionnaires infructueuse, nous sommes dans l'obligation de modifier les délibérations prises jusqu'alors, afin qu'elles intègrent la possibilité pour la collectivité de pourvoir l'emploi par la voie contractuelle. À cet effet, la délibération doit préciser le ou les grades correspondant à l'emploi, le motif invoqué, la nature des fonctions, et les niveaux de recrutement et de rémunération. L'intégration de ces éléments dans la délibération nous permet, au fur et à mesure, de répondre aux exigences du contrôle de légalité.

Chers collègues, toutes ces mesures sont mises en place à moyens constants et s'inscrivent dans la continuité des sujets et actions présentés dans mon intervention de la session du budget primitif.

Je profite de mon intervention, à l'aube des élections professionnelles du 6 décembre, pour remercier chaleureusement les élus représentants du personnel. Ces quatre dernières années, nous avons pu débattre, parfois vivement, et travailler ensemble au sein des différentes instances. Dans quelques semaines, ils laisseront la place à de nouveaux élus pour continuer les différents chantiers que nous avons amorcés ensemble.

Voilà les trois rapports présentés. Celui sur les ajustements sur la programmation des travaux est lié au fait que des chantiers ont pris du retard. Le tableau des effectifs, quant à lui, est une présentation classique. Enfin, vous devez prendre acte de l'activité des services départementaux, et je voudrais remercier les rédacteurs de ce rapport d'activité, qui comporte une soixantaine de pages agréables à la lecture. Personnellement, j'ai trouvé qu'il était rédigé d'une manière aérée, très agréable.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Des observations ? Aucune. Merci, Monsieur Lepers. Tout est adopté si j'ai bien compris. Je vous remercie.

RAPPORT N° 8014

MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

RAPPORTEUR : MME SALLES

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8015

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER SEPTEMBRE 2018

RAPPORTEUR : MME SALLES

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors des votes :

M. BARRAL Bernard (pouvoir à Mme Maillou)
M. CALMETTE Marcel (pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
M. CASSANY Patrick (pouvoir à M. Hocquelet)
M. CHOLLET Pierre (pouvoir à Mme Kherkhach)
M. COSTES Pierre (pouvoir à M. Dézalos)
M. CONSTANS Rémi (pouvoir à Mme Cambournac)
Mme DHELIAS Danièle (pouvoir à M. Dreuil)
Mme GARGOWITSCH Sophie (pouvoir à Mme Lamy)
M. LACOMBE Nicolas (pouvoir à M. Bilirit)
Mme LALAURIE Line (pouvoir à M. Pérat)
M. MASSET Michel (pouvoir à Mme Tonin)
M. MERLY Alain (pouvoir à Mme Ducos)
Mme PAILLARES Marylène (pouvoir à Mme Borderie)

RAPPORT N° 8016

RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX - ANNEE 2017

RAPPORTEUR : MME SALLES

L'Assemblée prend acte.

COMMISSION FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

M. DEZALOS. – Nous avons vu ce matin la décision modificative n° 2, nous n'y revenons pas, la présentation en a été faite.

Les autres rapports concernent d'abord le renforcement de la solidarité territoriale, avec la mise en place qui vous est proposée d'un projet d'entrée unique d'accompagnement aux maires, avec deux priorités, le soutien aux écoles et l'accompagnement pour les nouveaux usages numériques (les tiers-lieux, qui vont permettre d'investir ce champ du numérique en accompagnant nos concitoyens dans cette démarche).

Ensuite, un rapport assez formel porte sur la commission consultative de services publics locaux, sur les travaux de cette commission pour l'exercice 2017.

Un rapport concerne les pertes et créances irrécouvrables.

Il y a ensuite la traditionnelle proposition de délibération sur le budget 2019, sur la possibilité d'assurer la continuité des travaux et des programmations d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits votés sur l'exercice antérieur.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Des observations ?

M. LEPERS. – J'ai juste une remarque, dans la lignée de la journée, sur le rapport 9020, relatif au renforcement de la solidarité territoriale. Sur la forme, je trouve dommage que des informations dont on discute aujourd'hui soient relayées dans des lettres directement adressées aux maires avant cette session. Je trouve que ce n'est pas très respectueux, pas très démocratique, et je tenais à vous en faire part aujourd'hui. Personnellement, et peut-être est-ce le cas d'autres collègues dans la majorité, je n'ai pas forcément apprécié cette manière de faire. Sur le fond, parce que j'écoute toujours ce que vous dites avec attention, encore une fois n'en faisons pas trop. 300 000 € pour la solidarité territoriale, mais en 2016 c'était plus d'un million. Je suis très content pour les maires, mais on revient d'un arrêt brutal. En termes de communication, je trouve cela un peu disproportionné.

M. LE PRÉSIDENT. – Nous n'avons pas communiqué là-dessus. Je vous accorde que j'ai dû manquer de vigilance parce que j'ai signé cette lettre et n'ai pas pris garde, alors que je fais très attention à cela. Si ma mémoire est bonne, la lettre est partie il n'y a pas longtemps ; elle pouvait attendre huit jours, je vous l'accorde. Nul n'est parfait. Désolé, c'est une erreur. Pour le reste, nous faisons preuve d'une humilité exemplaire vis-à-vis des collectivités.

L'idée pour nous est d'être plus efficaces à moindre coût et de développer l'assistance technique, qui est une aide remarquable. Nous avons les moyens de la développer sans que cela coûte un centime à la collectivité, parce que nous avons des compétences en interne que nous pouvons

mettre à disposition des communes, surtout des petites communes qui manquent de cette qualification dans leurs services. Je souhaite qu'on l'étende au dossier touristique, à divers dossiers.

Pas d'autres observations sur cette commission ?

Mme DUCOS. – Concernant la section investissement et les autorisations de programme, j'ai besoin que vous me réexpliquiez, au sujet du huitième programme de rénovation des collèges, une variation finale de -13 M€.

M. LE PRÉSIDENT. – Tout simplement, ce programme n'est pas arrivé à son terme, et le nouveau programme reprend les éléments de ce programme-là. Une planification de travaux était effectuée sur un programme de sept ou huit ans, et, pour ne pas le rallonger indéfiniment, nous avons repris des éléments de ce programme, qui n'étaient pas terminés. Si vous regardez attentivement le dossier, vous allez voir que le nouveau programme est consistant, sur plusieurs années. Peut-être que l'information sur cette reprise ne figure pas dans le dossier. C'est de la manipulation interne en termes de programmation budgétaire et financière.

M. DEZALOS. – C'est une actualisation. Des autorisations de programme non parvenues à leur terme sont supprimées, et en effet une partie des autorisations est reprise, voire des autorisations sont créées.

M. LE PRÉSIDENT. – J'ai eu la même réaction que Mme Ducos quand on m'a présenté le dossier. Je trouvais le chiffre énorme, il donnait l'impression que de nombreux dossiers étaient abandonnés, mais ce n'est pas le cas : ils sont présentés d'une manière différente.

Mme DUCOS. – Concernant les chiffres de l'APA, le BP était à 41,8 M€, et le montant de la DM2 est en baisse. Cette baisse est surprenante.

M. LE PRÉSIDENT. – Non. Vous avez vu que si l'APA baisse, le RSA augmente du même niveau. Ce n'est pas étonnant parce que cela fait plusieurs années que l'APA baisse, parce que le nombre de bénéficiaires diminue. Nous sommes dans une période démographique qui fait que nous avons moins de personnes âgées qui passent les 80 ans, parce que c'est vers cet âge que l'on perçoit l'APA.

M. DEZALOS. – Une reprise se profile.

M. LE PRÉSIDENT. – Malheureusement, les générations du Baby Boom vont commencer à arriver et, d'ici deux ou trois ans, feront remonter la courbe démographique. C'est une question de courbe démographique.

Mme DUCOS. – N'y a-t-il pas de changement d'estimation ou de restriction ?

M. LE PRÉSIDENT. – Non. Il y a quelques années, nous avions regardé comment réduire la chose. Globalement, l'impact le plus important est démographique. Au début, cet impact a été caché parce que l'APA à domicile a énormément diminué (toutes proportions gardées), tandis que l'APA en établissement a énormément augmenté. Je me souviens d'années où les chiffres m'avaient choqué. Il y a deux ans, en une seule année nous avions eu une baisse de 3 millions d'euros de l'APA à domicile et une augmentation équivalente de l'APA en établissement.

Mme DUCOS. – Pourtant, l'accompagnement tend à maintenir les personnes âgées à domicile. Il est donc étonnant de voir la baisse de l'APA à domicile.

M. LE PRÉSIDENT. – Par voie corrélative, l'APA en établissement finit par diminuer aussi, parce qu'il suit la même courbe, mais à quelques années de différence.

M. DEZALOS. – Les plus de 75 ans représentent 12,7 % de la population en Lot-et-Garonne, contre 9,3 % sur l'ensemble de notre pays. Malgré la baisse conjoncturelle ou tendancielle, nous sommes très au-dessus de la moyenne nationale.

M. LE PRÉSIDENT. – Les rapports sont-ils tous adoptés ? Je vous remercie. Bravo, tous les rapports ont été adoptés à l'unanimité. Je félicite l'opposition et la Dynamique citoyenne.

RAPPORT N° 9020

RENFORCEMENT DE LA SOLIDARITE TERRITORIALE : PROJET D'ENTREE UNIQUE D'AIDE AUX MAIRES, SOUTIEN AUX ECOLES ET TIERS LIEUX

RAPPORTEUR : M. DEZALOS

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9021

RAPPORT SUR LES TRAVAUX REALISES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

L'Assemblée prend acte.

RAPPORT N° 9022

PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES – PROVISIONS

RAPPORTEUR : M. DEZALOS

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9023

DECISION MODIFICATIVE N° 2 2018 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DU FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE BALADE

RAPPORTEUR : M. DEZALOS

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9024

EXECUTION DU BUDGET PRIMITIF 2019 AVANT LE VOTE DU BUDGET

RAPPORTEUR : M. DEZALOS

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors des votes :

M. BARRAL Bernard (pouvoir à Mme Maillou)
M. CALMETTE Marcel (pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
M. CASSANY Patrick (pouvoir à M. Hocquelet)
M. CHOLLET Pierre (pouvoir à Mme Kherkhach)
M. COSTES Pierre (pouvoir à M. Dézalos)
M. CONSTANS Rémi (pouvoir à Mme Cambournac)
Mme DHELIAS Danièle (pouvoir à M. Dreuil)
Mme GARGOWITSCH Sophie (pouvoir à Mme Lamy)
M. LACOMBE Nicolas (pouvoir à M. Bilirit)
Mme LALAURIE Line (pouvoir à M. Pérat)
M. MASSET Michel (pouvoir à Mme Tonin)
M. MERLY Alain (pouvoir à Mme Ducos)
Mme PAILLARES Marylène (pouvoir à Mme Borderie)
Mme SALLES Marie-France (pouvoir à Mme Laurent)

M. LE PRÉSIDENT. – Nous finissons par les motions.

M. BILIRIT. – Nous avons trouvé un accord sur la partie de la motion concernant les missions locales : la motion est commune.

M. LE PRÉSIDENT. – Est-elle adoptée à l'unanimité ?

M. LEPERS. – Oui.

M. BILIRIT. – Ensuite, chaque groupe a gardé sa motion concernant les mobilités vertueuses et sur la hausse des taxes des carburants.

M. LE PRÉSIDENT. – La motion majoritaire est donc adoptée, et la motion minoritaire est… minoritaire.

Mme BRICARD. – Nous, nous sommes très constructifs, donc nous allons voter et valider les deux.

M. LE PRÉSIDENT. – Une motion déposée par la majorité est relative à la vente d'UPSA par le groupe BMS.

M. LEPERS. – Elle est validée par l'opposition constructive.

M. LE PRÉSIDENT. – Bravo ! Merci et bon week-end.

Clôture de la séance à 16 h 25.

***Motion* N° 1**
déposée par le groupe de la Majorité départementale
Relative à la vente d'UPSA par le groupe BMS

Créée en 1935 sur la ville d'Agen, UPSA est l'entreprise emblématique du bassin d'emploi agenais et le premier employeur privé de Lot-et-Garonne. Restée familiale jusqu'en 1994, l'entreprise est par la suite passée sous contrôle du groupe américain Bristol Myers Squibb (BMS).

Le 19 juin 2018, le groupe BMS a engagé une « revue stratégique de l'entreprise UPSA », avec pour objectif, selon l'annonce de BMS, *« d'évaluer le potentiel de l'entreprise ainsi que les opportunités de croissance »* pouvant conduire *« à se séparer des activités d'UPSA par le biais d'une vente ou décider de conserver et développer l'activité. »*

Très rapidement, le 5 juillet 2018, BMS faisait savoir depuis Londres qu'il avait engagé deux banques pour vendre UPSA.

Suite à cette annonce, suscitant l'inquiétude des salariés et de certains sous-traitants, les acteurs politiques locaux ont pris diverses initiatives afin de montrer leur attachement au maintien et au développement de l'entreprise en Agenais.

Récemment, l'information de la réduction du capital social opérée par BMS à hauteur de 200 M€, sans que le Comité central de l'entreprise n'en soit avisé et risquant d'obérer les capacités d'investissement du futur repreneur, a renforcé l'inquiétude locale.

- **Considérant** la préoccupation légitime des 1300 salariés quant à la qualité du repreneur de l'entreprise, selon qu'il s'agira d'un industriel du médicament ou d'un fonds de pension, étranger au secteur ;

- **Considérant** le poids économique et social de l'entreprise, qui représente 1 300 emplois directs, soit une masse salariale de près de 35M€ nets annuels injectée directement dans l'économie locale, auxquels se rajoute le poids des 3 500 emplois indirects ;

- **Considérant** le savoir-faire et le potentiel d'UPSA, dont la réputation et l'expérience sur de nombreux segments pharmaceutique n'est plus à démontrer

Le Conseil départemental, réuni en session le 23 novembre 2018 :

- **Assure** les salariés de leur plein et entier soutien ;

- **Affirme** son attachement à l'entreprise UPSA et à sa présence sur le territoire ;

- **Demande** au groupe BMS d'être pleinement transparent dans sa démarche vis-à-vis des salariés et des élus municipaux, communautaires et départementaux ;

- **Affirme** son extrême vigilance quant à la qualité du repreneur et aux engagements qu'il prendra vis-à-vis du maintien ou du développement d'investissements ou d'emplois locaux.

Adoptée à l'unanimité

Motion N° 2
déposée par le groupe de la Majorité départementale
en faveur du développement des mobilités vertueuses

Le changement de nos modes de déplacement est une nécessité absolue pour la préservation de notre planète. Les alertes planétaires liées aux émissions de gaz à effet de serre, et leurs répercussions locales, sont une réalité que plus personne ne peut nier. Dans ce cadre, les transports représentent 29% des émissions en France, selon le dernier bilan du ministère de la transition écologique et solidaire. A cela s'ajoutent les problèmes de santé générés par la pollution automobile.

Aujourd'hui, le Gouvernement organise une hausse des prix des carburants, sous l'effet conjoint de la remontée des cours du pétrole et de l'augmentation des taxes. Cette hausse des prix affecte directement le pouvoir d'achat des ménages, sans pour autant accompagner un changement vertueux des comportements de déplacement. Le fruit des taxes supplémentaires n'étant pas consacré au développement de solutions de transport plus respectueuses de l'environnement.

Loin des objectifs affichés, cette mesure conduit à renforcer les fractures sociales et territoriales déjà criantes dans notre pays :

- **Une hausse des fractures sociales** car cette mesure touche de façon indifférenciée l'ensemble des ménages, sans tenir compte de leurs revenus. L'impact est donc plus lourd sur le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes, qui n'ont par ailleurs souvent d'autre choix que de conserver plus longtemps leurs véhicules, considérés comme les plus polluants et les plus consommateurs en carburants. Ils sont donc doublement pénalisés par cette mesure.
- **Une hausse des fractures territoriales** car cette mesure ne tient pas compte de la réalité de l'offre de déplacement proposée à nos concitoyens. Si les grands centres urbains offrent de multiples alternatives à la voiture, il n'en est pas de même dans d'autres secteurs. La voiture y est bien souvent indispensable, y compris pour se rapprocher d'autres moyens de transport.

De même, les services publics et privés ont tendance à se concentrer sur les centres urbains, au détriment du reste du territoire. A court terme, la hausse des prix du carburant constitue donc un handicap pour tous les foyers obligés de parcourir des distances toujours plus grandes pour accéder aux services de proximité dont ils ont besoin au quotidien. A ce titre, les récentes annonces du Gouvernement visant à compenser l'impact sur le pouvoir des ménages – chèque énergie, barème des frais kilométriques, etc – sont largement insuffisantes.

- **Considérant** les manifestations qui ont eu lieu le 17 novembre, réunissant 250 000 manifestants en France, dont 3400 en Lot-et-Garonne répartis sur une quarantaine de barrages ;
- **Considérant** le caractère rural du département de Lot-et-Garonne et le combat du Département pour une ruralité vivante ;
- **Considérant** les 17% de Lot-et-Garonnais vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Le Conseil départemental, réuni en session le 23 novembre 2018 :

- **Dénonce** la hausse des taxes sur le carburant, solution de facilité pénalisant directement le pouvoir d'achat des ménages ;
- **Regrette** une approche strictement punitive de l'écologie alors que l'exigence environnementale appelle une stratégie nationale ambitieuse en faveur des alternatives à la voiture ;
- **Regrette** les nombreux incidents et victimes qui ont émaillé ce mouvement et dénonce l'ensemble des violences commises ;
- **Appelle** chacun à la mesure et tient à rappeler que si le droit de manifester doit être garanti, la liberté de circulation doit l'être aussi ;
- **Demande** au Gouvernement d'ouvrir une large concertation en faveur du développement d'une offre de transport alternative, plus respectueuse de l'environnement.

Adoptée
Pour : 28 (groupes la « Majorité départementale » et la « Dynamique citoyenne »)
Contre : 14 (groupe « l'Avenir Ensemble »)

***Motion* N° 3 *(version initiale avant amendement*)**

déposée par le groupe de la Majorité départementale
Relative au projet de fusions entre les Missions locales et Pôle emploi

_____

Le 18 juillet 2018, le Premier ministre a évoqué, dans le cadre du plan Action publique 2022, l'expérimentation de rapprochements voire de fusions entre les Missions locales et Pôle emploi. Une récente note de la Délégation générale de l'emploi et de la Formation professionnelle (DGEFP) a semblé valider cette hypothèse, *« éléments de langage vis-à-vis des élus locaux »* à l'appui, selon la formule utilisée.

A terme, les Missions locales seraient placées sous la gestion et le pilotage directs – administratif et financier – des agences de Pôle emploi. La demande d'éclaircissements transmise, début septembre, au Premier ministre par l'Union nationale des missions locales (UNML) est depuis restée lettre morte.

Considérant l'importance de la prise en compte globale des attentes et de la participation des jeunes, notamment les plus démunis, dans le cadre d'un accompagnement personnalisé de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle ;

Considérant les remarquables savoir-faire accumulés en plus de 35 ans par les conseillers des Missions locales, espaces d'écoute, de rencontre, de découverte, d'apprentissage, de reprise en main par les jeunes concernés ;

Considérant la qualité de la gouvernance associative des Missions locales, à laquelle les élus locaux sont associés, et de leurs actions territorialisées avec les jeunes et les entreprises ;

Le Conseil départemental, réuni le vendredi 23 novembre 2018,

- soutient le refus opposé par l'Union nationale des missions locales, conjointement avec l'Association des maires de France, à tout projet de fusion des Missions locales au sein de Pôle emploi ;

- invite le Gouvernement à reconnaître le rôle central des Missions locales comme le service public de l'accompagnement et de l'insertion des jeunes, à promouvoir son projet, sa gouvernance, son identité, son autonomie et la qualité de ses actions, plébiscitées par les jeunes eux-mêmes ;

- propose de renforcer le partenariat avec Pôle emploi dans l'intérêt des jeunes et des entreprises, fondé sur l'interconnexion des systèmes d'information, la complémentarité des offres de service de chacun et la coordination définies dans le cadre de projets territoriaux de coopération.

(version initiale – a fait l'objet d'un amendement)

***Motion* N° 5 *(version initiale avant amendement*)**

Déposée par les Conseillers départementaux du groupe « L'Avenir Ensemble »
Relative à la proposition du Gouvernement de fusionner les missions locales et Pôle Emploi

Le 18 juillet 2018, un communiqué de presse du Premier Ministre annonçait le lancement d'expérimentations de fusion entre les Missions Locales et Pôle Emploi. Dans une note rédigée à la fin du mois de septembre, la direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et Pôle Emploi détaillaient à l'attention des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et aux directeurs régionaux de Pôle Emploi l'organisation à mettre en place pour mener à bien ces expérimentations.

Cette initiative, prise sans aucune concertation avec le réseau des Missions Locales ni aucun acteur local, apparaît assez inattendue et brutale.

En effet, le réseau des Missions Locales est un acteur incontournable dans l'accompagnement global des jeunes vers l'emploi mais aussi de santé et de mobilité. Les Missions Locales jouent un rôle essentiel dans nos territoires.

A l'heure où le chômage des moins de 25 ans ne cesse d'augmenter, l'accompagnement des jeunes vers l'emploi est une question essentielle. C'est un défi majeur à relever pour notre société. Il est donc indispensable de réfléchir conjointement, avec l'ensemble des partenaires du secteur de l'emploi mais aussi de la formation et des acteurs locaux, afin de trouver des solutions justes et efficaces.

La fusion entre les Missions Locales et Pôle Emploi, loin de simplifier les démarches, présente un risque important pour la prise en charge des jeunes noyant ainsi leurs spécificités. Pour les années à venir, il serait regrettable de se priver, sans avoir étudier la question très sérieusement, de l'expérience et de la compétence des Missions Locales.

Aussi, les Conseillers départementaux du Lot-et-Garonne, réunis en session plénière :

- **RAPPELLENT** l'importance de l'accompagnement des jeunes vers l'emploi dans notre société actuelle,

- **APPELLENT** le Gouvernement à clarifier les objectifs et la mise en œuvre de cette proposition de fusion,

- **DEMANDENT** qu'une réelle concertation, avec les acteurs des domaines concernés et les élus locaux, soit menée avant toute décision d'expérimentation.

(version initiale – a fait l'objet d'un amendement)

Motion N° 3
(amendée après fusion des 2 précédentes motions)

déposée par les groupes de la Majorité départementale
et « L'Avenir Ensemble »
Relative au projet de fusions entre les Missions locales et Pôle emploi

_____

Le 18 juillet 2018, un communiqué de presse du Premier ministre annonçait le lancement d'expérimentations de fusion entre les Missions locales et Pôle emploi. Dans une note rédigée à la fin du mois de septembre, la direction générale à l'emploi et la formation professionnelle (DGEFP) et Pôle emploi détaillaient à l'attention des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et aux directeurs régionaux de Pôle emploi l'organisation à mettre en place pour mener à bien ces expérimentations.

A terme, les Missions locales seraient placées sous la gestion et le pilotage directs – administratif et financier – des agences de Pôle emploi. La demande d'éclaircissements transmise, début septembre, au Premier ministre par l'Union nationale des missions locales (UNML) est depuis restée lettre morte.

Considérant l'importance de la prise en compte globale des attentes et de la participation des jeunes, notamment les plus démunis, dans le cadre d'un accompagnement personnalisé de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle mais également en terme de santé et de mobilités ;

Considérant l'absence de concertation avec le réseau des Missions locales, ni aucun acteur local ;

Considérant les remarquables savoir-faire accumulés en plus de 35 ans par les conseillers des Missions locales, espaces d'écoute, de rencontre, de découverte, d'apprentissage, de reprise en main par les jeunes concernés ;

Considérant la qualité de la gouvernance associative des Missions locales, à laquelle les élus locaux sont associés, et de leurs actions territorialisées avec les jeunes et les entreprises ;

Le Conseil départemental, réuni le vendredi 23 novembre 2018,

- **rappelle** l'importance de l'accompagnement des jeunes vers l'emploi, à l'heure où le chômage des moins de 25 ans ne cesse d'augmenter ;

- **entend** le refus opposé par l'Union nationale des missions locales, conjointement avec l'Association des maires de France, à tout projet de fusion des Missions locales au sein de Pôle emploi ;

- **invite** le Gouvernement à reconnaître le rôle central des Missions locales comme le service public de l'accompagnement et de l'insertion des jeunes ;

- **propose** de renforcer le partenariat avec Pôle emploi dans l'intérêt des jeunes et des entreprises, fondé sur l'interconnexion des systèmes d'information, la complémentarité des offres de service de chacun et la coordination définies dans le cadre de projets territoriaux de coopération.

Version amendée
Adoptée à l'unanimité

Motion N° 4
déposée par les Conseillers départementaux du groupe « L'Avenir Ensemble »
Relative à la hausse des taxes sur les carburants

En septembre dernier, Mme Elisabeth BORNE l'a confirmé : « le prix du carburant va continuer d'augmenter ». Une annonce appuyée par les autres membres du Gouvernement et le Premier Ministre ces dernières semaines.

Dès le 1er janvier 2019, les taxes sur le diesel augmenteront de 7 centimes par litre tandis que les taxes sur l'essence grimperont de 4 centimes par litre. Cette annonce créé déjà un vif mécontentement dans la population.

S'il est évident que le défi climatique est un enjeu majeur et que l'urgence climatique appelle des mesures rapides, cette stratégie de taxation punitive de la part du Gouvernement interroge.
Loin de régler la question de la consommation d'énergies fossiles dans notre pays, elle crée une disparité flagrante entre les territoires et ampute directement le pouvoir d'achat de nombreux Français, principalement de la France rurale. Cette mesure est un nouveau coup porté à la ruralité.

En effet, pour les citoyens des départements ruraux, la voiture est bien souvent la seule solution pour circuler au quotidien. Elle permet d'aller travailler, de faire ses courses, d'amener ses enfants à l'école ou à la crèche ou tout simplement de se rendre chez le médecin. Loin des Métropoles où sont concentrées les rares solutions de mobilité écologiques (notamment les transports en commun), les territoires ruraux n'ont d'autres choix que d'utiliser la voiture. Celles-ci fonctionnent d'ailleurs bien souvent au diesel.

Augmenter le prix des carburants c'est nier la réalité de notre pays. C'est oublier tous ces Français qui ne vivent pas dans les centres urbains. C'est également choisir de baisser volontairement le pouvoir d'achat de ces Français qui sont bien souvent des travailleurs modestes ou de classes moyennes qui chaque jour s'engagent pour l'activité de la France.
Cette taxation est d'autant plus injuste qu'aucune véritable solution palliative n'est réellement proposée.

Aussi, les Conseillers départementaux du Lot-et-Garonne, réunis en session plénière :

- **REGRETTENT** la politique discriminatoire mise en place, sous couvert de transition écologique, par le Gouvernement,

- **DEMANDENT** au Gouvernement d'écouter et de comprendre la situation et les exaspérations des Français, notamment ceux des territoires ruraux, contraints d'utiliser leur véhicule au quotidien,

- **APPELLENT** à des solutions justes et durables en matière de transition énergétique et non à une simple mise en place de taxations punitives. La taxation ne sera comprise que lorsque une politique globale de transition énergétique sera mise en place et que de véritables solutions palliatives seront proposées à nos concitoyens.

Rejetée
Contre : 26 (groupe la « Majorité départementale »)
Pour : 16 (groupes « l'Avenir Ensemble » et « La Dynamique Citoyenne »)

Diaporama n° 1 :

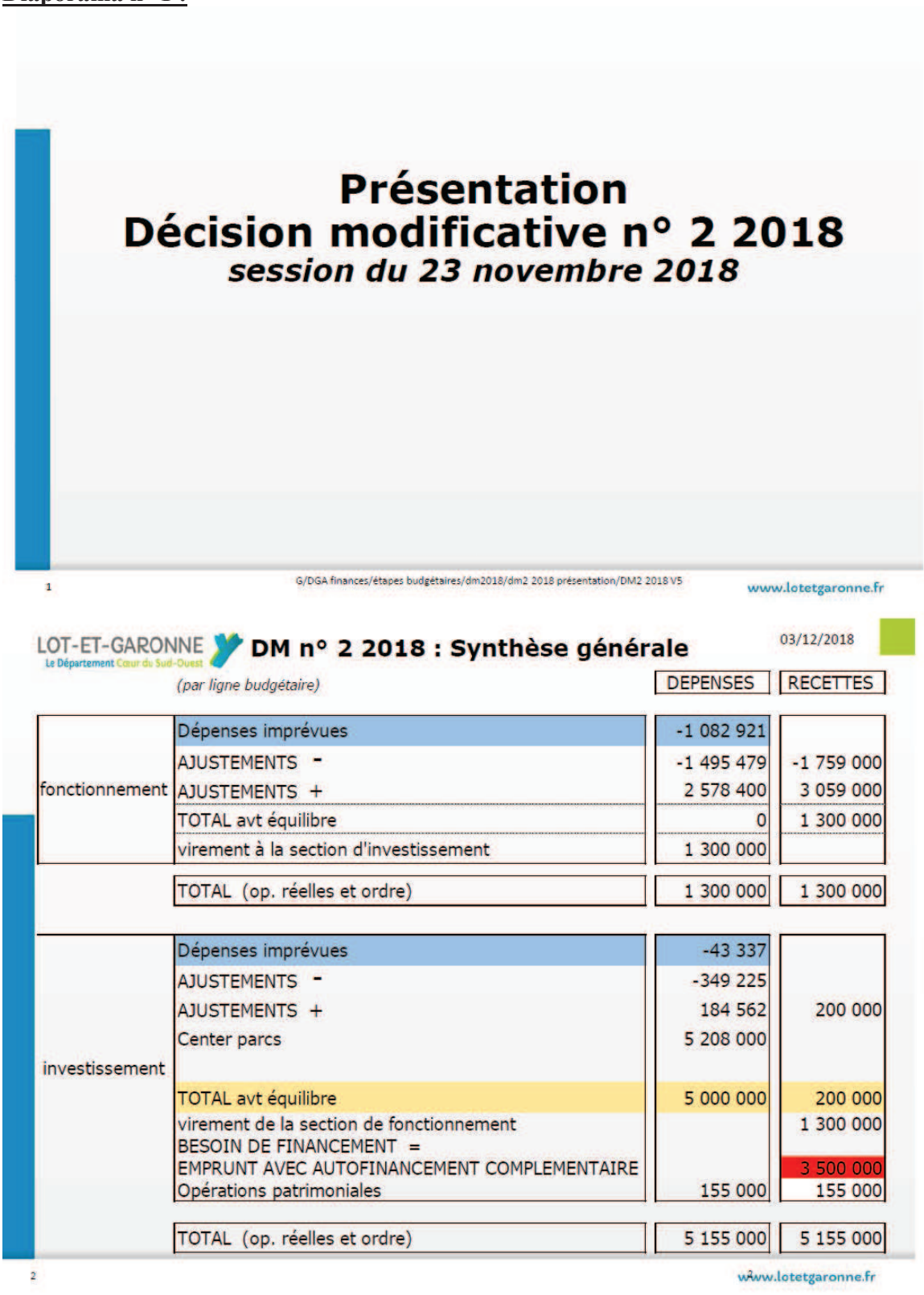

Présentation
Décision modificative n° 2 2018
session du 23 novembre 2018

1 G/DGA finances/étapes budgétaires/dm2018/dm2 2018 présentation/DM2 2018 V5 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

DM n° 2 2018 : Synthèse générale

03/12/2018

(par ligne budgétaire)

		DEPENSES	RECETTES
fonctionnement	Dépenses imprévues	-1 082 921	
	AJUSTEMENTS -	-1 495 479	-1 759 000
	AJUSTEMENTS +	2 578 400	3 059 000
	TOTAL avt équilibre	0	1 300 000
	virement à la section d'investissement	1 300 000	
	TOTAL (op. réelles et ordre)	1 300 000	1 300 000
investissement	Dépenses imprévues	-43 337	
	AJUSTEMENTS -	-349 225	
	AJUSTEMENTS +	184 562	200 000
	Center parcs	5 208 000	
	TOTAL avt équilibre	5 000 000	200 000
	virement de la section de fonctionnement		1 300 000
	BESOIN DE FINANCEMENT = EMPRUNT AVEC AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE		3 500 000
	Opérations patrimoniales	155 000	155 000
	TOTAL (op. réelles et ordre)	5 155 000	5 155 000

2 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

DM n° 2 2018 : Ajustements des dépenses de fonctionnement

03/12/2018

En fonctionnement :

- pas d'augmentation du volume des dépenses de fonctionnement

- des dépenses nouvelles intégralement compensées par des réductions sur d'autres postes (1 495 K€) et sur les dépenses imprévues (1 083 K€)
- des dépenses de personnel complémentaires de 300 K€ atténués par des recettes d'un montant de 237 K€, soit un ajustement net de 63 K€.
- un complément de 400 K€ pour la contribution au fonds de solidarité des départements

Détail des ajustements :	+	-
RSA	1 217	-72
RMI - admissions en non valeurs	26	
APA		-1 150
FSE (volets social et économique)	214	
Provisions pour risques	180	
Actions de santé		-58
Dépenses de personnel	300	0
Formation	38	-20
Autres dépenses ressources humaines (pénalités quota F/H, contentieux, ...)		-150
Ajustement de la contribution départ. au titre du fonds de solidarité	400	
Etude transformation voie ferrée voie verte	35	
Contribution statutaire SMAD -complément	10	
Divers	158	-45
Dépenses imprévues		-1083
TOTAL ajustements	2 578	-2 578

3 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

DM n° 2 2018 : Ajustements des recettes de fonctionnement

03/12/2018

En fonctionnement :

- des recettes supplémentaires de 1 300 K€ qui permettent d'accroître l'autofinancement d'un montant identique

Principales variations :	+
Subvention agence de l'eau (eaux souterraines)	16
FSE	259
Subventions culture	96
Recettes sociales	682
Opérations financières	10
Ressources humaines	237
TOTAL	1 300

4 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest
DM n° 2 2018 : Ajustements des dépenses d'investissement
03/12/2018
En investissement :
- des ajustements de crédits intégralement compensés (185 K€)
- une prévision de 5 208 K€ pour le projet Center Parcs
- un recours supplémentaire à l'emprunt limité à 3 500 K€
5
www.lotetgaronne.fr

Diaporama n°2 (rapport n° 3010) :

1

Rappel du contexte national

Annonce du Premier Ministre lors de la 2ème Conférence nationale des territoires du 14 décembre 2017

- création du dispositif AMEL (Appel à Manifestation d'Engagements Locaux),
- possibilité ouverte aux collectivités territoriales de solliciter les opérateurs privés pour « accélérer la couverture en fibre optique des territoires ruraux en mobilisant des engagements privés complémentaires ».

Parallèlement à cette annonce

- Instauration d'un nouveau cadre législatif et règlementaire pour rendre opposables et sanctionnables par l'ARCEP les engagements pris par les opérateurs privés (L33-13 du CPCE, Projet de loi ELAN).

2

Zonage des déploiements avant l'AMEL

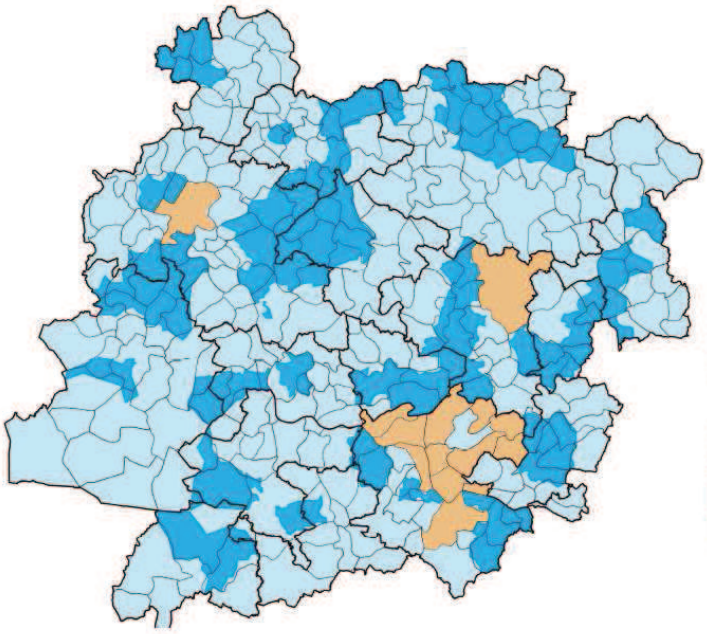

Phase 1 : 2018-2021
50% des 200 000 prises
- 44 K Lot-et-Garonne Numérique
- 56 K Orange (zone AMII)

Déploiements privés (Zone AMII)
14 communes
Orange 2016-2022 (zone AMII : 56 K prises)

Déploiements publics (Zone RIP)
305 communes
Déploiements publics 2018 – 2021 (44K prises)
Déploiements publics 2022 -2028 (103K prises)

3

Lancement d'un AMEL 47

Pour le 47, une opportunité :

- De réduire la dépense publique (évaluée à près de 150 M€ sur la phase 2 du projet 2022-2026),
- Et d'accélérer les déploiements (initialement planifiés sur 10 ans).

47 : premier département français à s'engager dans cette démarche

- Lancement d'une procédure d'AMEL approuvée lors du comité syndical du 7 février 2018,
- Cahier des charges transmis à l'ensemble des opérateurs identifiés par l'État.

4

Cahier des charges de l'AMEL 47

Principales contraintes imposées aux opérateurs dans L'AMEL 47

- **Respect de la stratégie d'aménagement numérique du Syndicat et des priorités déjà définies**
  - Respect de l'équilibre économique du projet porté par le syndicat.
  - La recherche d'une parfaite articulation entre les déploiements publics et privés.
  - Le respect des engagements pris par le Syndicat en termes :
    - de calendrier de déploiement sur la période 2018-2021,
    - et de nombre de prises (44 000 prises à déployer).

- **Prise d'engagements contraignants et opposables de réalisation des déploiements par l'opérateur, dans le cadre de l'article L.33-13 du Code des Postes et des Communications Electroniques (CPCE)**

5

Déroulé de la procédure AMEL

Déroulé de la procédure :

- 7 février 2018 décision de lancer un appel à manifestation d'engagements locaux (AMEL)
- L'ensemble des opérateurs privés identifiés par l'Etat ont été consultés.
- Sur le 8 opérateurs consultés, 4 ont remis une offre (Axione, TDF, Orange, SFR)
- Au terme de 8 mois de procédure et 3 tours de négociation, la commission ad'hoc du Syndicat s'est prononcée pour finaliser une convention AMEL avec l'opérateur Orange
- 10/09/2018 : choix de retenir la proposition AMEL d'Orange

Les grandes étapes de la procédures

6

Les principales caractéristiques de l'offre Orange

Une offre exemplaire et volontariste

- Sur les 147 000 foyers identifiés par Orange en zone d'initiative publique, Orange prévoit, avec l'aide d'un partenaire, d'en déployer 103.240 (soit 44000 prises à déployer par le Syndicat Lot-et-Garonne Numérique)
- Avant fin 2023
- Selon un calendrier optimisant dès 2019 le nombre de prises déployées,
- Totalement complémentaire et cohérent avec le projet porté par le Syndicat Lot-et-Garonne Numérique :
  - Proposant un territoire restant à la charge du Syndicat plus concentré et donc moins cher à déployer
  - Reprenant l'ensemble des engagements calendaires 2019-2021 du Syndicat
  - Et proposant une répartition équilibrée du territoire (qui ne laisse pas les prises les plus chères à la charge du Syndicat et les plus rentables à l'opérateur)

Année	Orange	RIP
2019	7956	44 199
2020	12 822	
2021	25 808	
2022	26 067	
2023	30 587	
TOTAL	**103 240**	**44 199**

Calendrier de déploiement 2018-2023

7 03/12/2018

Périmètre géographique Avant / Après

Situation initiale : scénario 100 % public

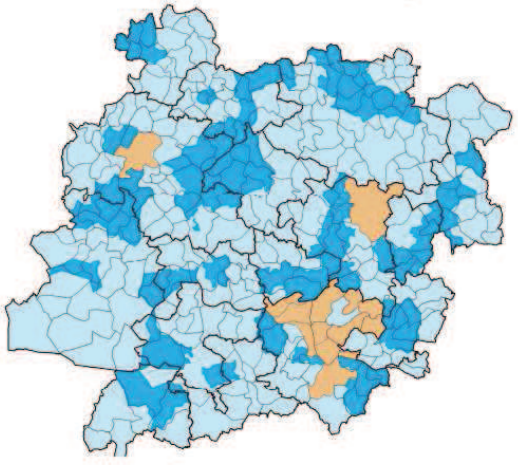

Déploiements Lot-et-Garonne Numérique 2018 - 2021
Déploiements Lot-et-Garonne Numérique 2022 -2028
Orange (zone AMII)

Situation finale : complémentarité public / privé

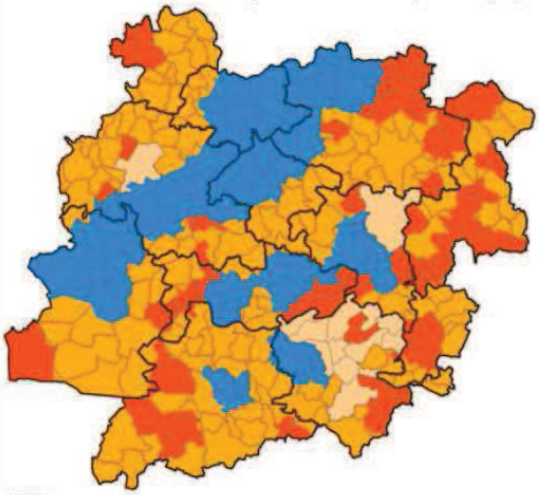

Déploiements Lot-et-Garonne Numérique 2018 - 2021
Déploiements AMEL Orange – Fibre 47 2019 -2021
Déploiements AMEL Orange – Fibre 47 2021 -2023
Orange (zone AMII)

Conclusions

Conséquences

- Une durée de déploiement divisée par 2 (5 ans contre 10 précédemment)
- Un coût de déploiement divisé par 3
- Plus de 300 emplois directs à mobiliser sur la période 2018-2023

En cours

- Engagement d'Orange en cours de validation par l'ARCEP et le Gouvernement

Diaporama n°3 (rapport n° 3011) :

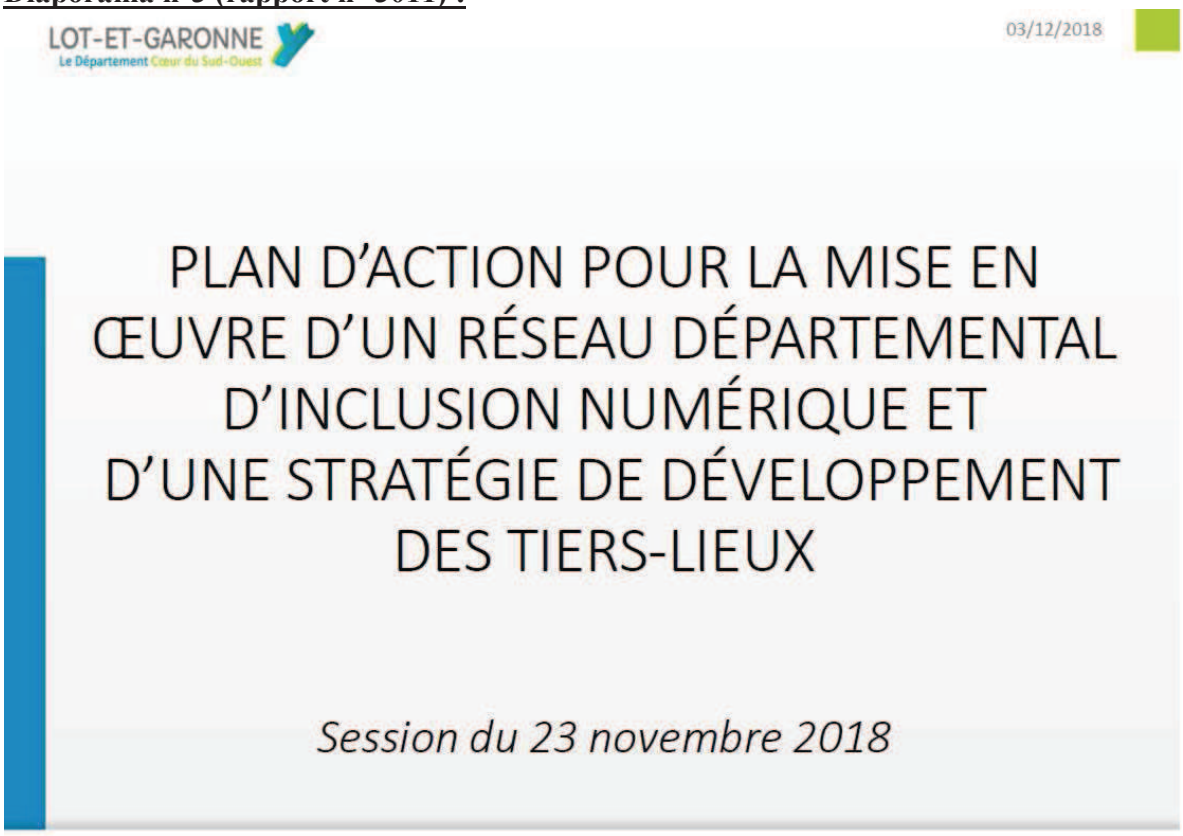

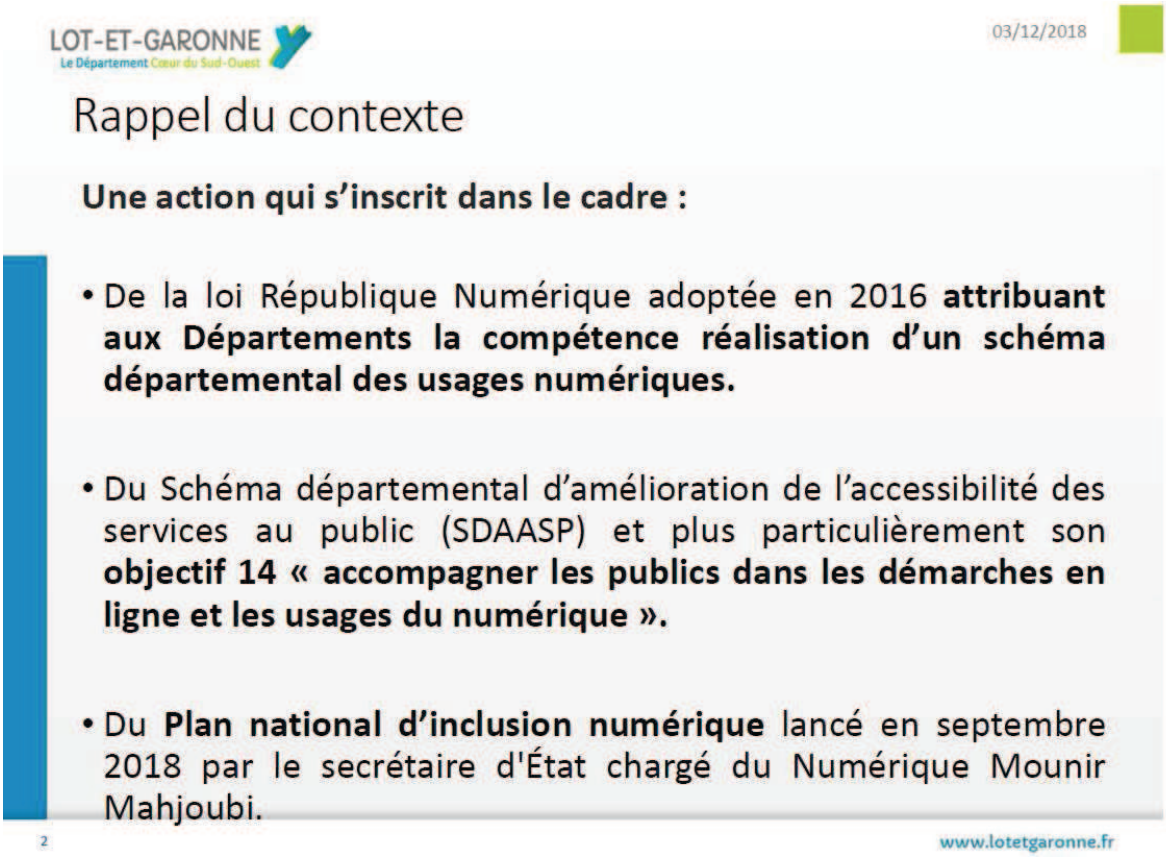

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

03/12/2018

Plus d'un tiers des personnes en France rencontrent des difficultés avec le numérique

32%
DES FRANÇAIS DÉCLARENT NE PAS ÊTRE EN CAPACITÉ DE RÉALISER SEULS LEURS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE[1]

14 millions
DE PERSONNES EN FRANCE SONT ELOIGNÉES DU NUMÉRIQUE[2]

Des profils diversifiés

Exclusion numérique (7%)[3] — Précarité numérique forte (19%)[3] — Précarité numérique faible (14%)[3]

Sans-domicile | Personnes en insertion | Retraités, séniors | Professionnels, artisans, agriculteurs | Familles | Jeunes, étudiants

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

03/12/2018

L'inclusion numérique : une urgence sociale

Janvier 2016 Prime d'activité CAF

Mars 2016 Inscription Pôle Emploi

2017 Le RSA Les titres de préfectures

2019 Impôts en ligne pour tous

2022 Objectif zéro papier dans l'administration

L'apparition des premiers parcours en ligne obligés, faisant d'internet un canal obligatoire et non plus optionnel pour accéder à ses droits, a révélé la masse de public en incapacité de se saisir de ces nouveaux usages numériques.

Ce besoin croissant d'aide numérique crée une surcharge de travail croissante pour les structures d'accompagnement du territoire

Faute de coordination, les tensions s'intensifient entre les acteurs qui dématérialisent et ceux qui accompagnent

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

03/12/2018

Un parcours d'inclusion numérique pour lutter contre l'exclusion sociale

1 **Engager l'usager** : l'interpeller, le motiver à s'intéresser à un service en ligne

2 **Évaluer son niveau d'autonomie** numérique, qualifier ses ressources (équipement, proches pouvant l'aider, ...)

3 **Identifier la solution d'accompagnement** - interne ou externe – la plus adaptée à ses besoins mais également à sa motivation et son degré d'engagement

4
- **L'assister** (faire à la place de)
- **Le former** aux compétences numériques clés
- **Lui apporter un coup** de pouce ponctuel sur un service donné

WETECHCARE LOT-ET-GARONNE

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

03/12/2018

Trouver le rôle de chacun et se mettre en réseau

Limiter l'exclusion des publics et assurer leur accès aux droits : accueillir, sensibiliser, diagnostiquer, informer, assister

Rendre lisible l'offre de services numériques du territoire : structurer, coordonner et piloter l'offre globale d'inclusion

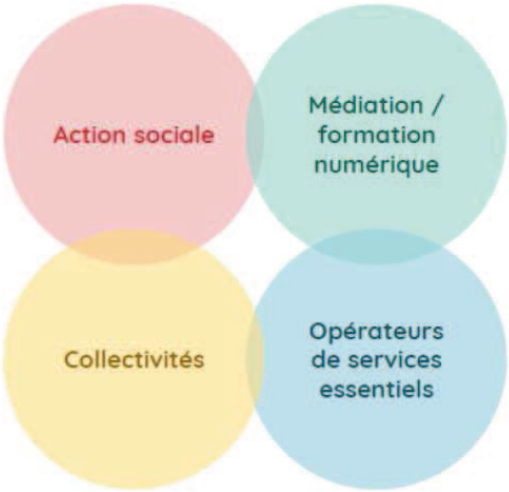

Autonomiser les publics sur le socle de compétences numériques de base (naviguer sur internet, utiliser le mail, ...)

Dématérialiser sans exclure : penser des des solutions d'accompagnement pour chaque profil, les porter en interne ou via des partenariats

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

03/12/2018

Les objectifs de la démarche

Structurer et développer un **réseau départemental d'inclusion numérique**

- associant l'ensemble des acteurs de la médiation numérique :
  - « les acteurs de la dématérialisation » : Etat, CAF, MSA, Pôle emploi, etc…,
  - « les aidants » : MSAP, missions locales, médiathèques, associations, mairies, etc…
- ciblant :
  - les particuliers (accès aux droits fondamentaux),
  - les professionnels (dématérialisation des factures, des appels d'offres…).
- matérialisé par :
  - une plateforme départementale (cartographie des acteurs et des offres d'inclusion numérique),
  - des lieux physiques.

Favoriser l'émergence d'un maillage de tiers-lieux,

- complémentaire aux programmes développés par l'Etat et par la Région
  - régime d'aide à la création de tiers-lieux,
  - assistance technique aux porteurs de projets.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

03/12/2018

Mission d'accompagnement WeTechCare

Accompagnement de WeTechCare, spécialisée pour bâtir avec les partenaires et opérateurs locaux une stratégie collective d'inclusion numérique

- Emanation de l'association « Emmaüs Connect » spécialisée en inclusion numérique.
- Accompagne de nombreuses collectivités.
- WeTechCare a également contribué activement, auprès du secrétaire d'Etat chargé du Numérique, à l'élaboration du **plan national d'inclusion numérique.**

WETECHCARE

Développer une ingénierie de services pour démultiplier l'accompagnement aux usages numériques

1) Une **activité de conseil** auprès des collectivités et des grands opérateurs
   - Diagnostic des besoins & ressources existantes
   - Stratégies numériques (parcours, acteurs, outils, …)
   - Co-construction de réseaux d'inclusion numérique

2) Deux **plateformes d'apprentissage en ligne** pour faciliter l'accompagnement :
   - Clic N Job
   - Les Bons Clics

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

03/12/2018

Approche méthodologique

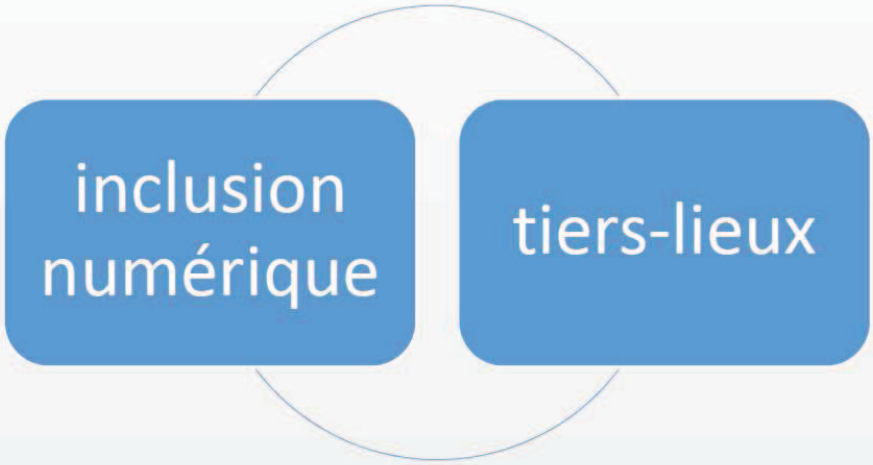

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

03/12/2018

Axe Inclusion

Octobre 2018 -Janvier 2019

Phase 1 : diagnostic territorial et mobilisation des acteurs

- Etudes des structures du territoire et analyse des acteurs clés du territoire
- Identification des tiers-lieux existants ou en cours de création. Benchmark.

Sondage et entretiens

Restitution

Janvier – Mars 2019

Phase 2 : définition du plan stratégique d'animation du réseau

- Etudes des capacités et leviers d'animation du territoire
- Co-construction du réseau et de son fonctionnement avec les structures du territoire

Co-construction

Présentation

Mars – Avril 2019

Phase 3 : mise en action de deux territoires pilotes

- Formation des parties prenantes du réseau aux outils pédagogiques
- Formation des animateurs du réseau

Animation / Formation

Evaluation Généralisation

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

03/12/2018

Axe Tiers-Lieux

Mise en place d'un cadre financier incitatif

Etude des dispositifs existants
- AMI Tiers-Lieux de Région (aide à l'amorçage hors travaux gros œuvre),
- nouvelles aides de l'Etat

Aide du Département complémentaire aux dispositifs existants (travaux création et de rénovation)

Accompagnement des porteurs de projets

Étude de l'offre existante (Région, coopérative des Tiers-Lieux)

Quelle offre complémentaire locale ?
- Pour les tiers lieux à vocation économique
- Pour les tiers lieux à vocation inclusion

Consolidation du modèle économique

Quel levier d'action pour consolider le modèle économique des Tiers-Lieux par l'activité « inclusion numérique » ?
- Mobilisation de leviers de financements (Chèques APTIC ? FSE ?)
- Labellisation APTIC des tiers-lieux ?
- Incitation des opérateurs privés, des opérateurs de services essentiels, de l'Etat

Octobre Décembre 2018 → Octobre 2018 – Avril 2019

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

03/12/2018

Une stratégie à co-construire

Conférence de janvier 2019 (restitution diagnostic)

- l'Etat, acteur majeur des politiques de dématérialisation en cours, au travers notamment :
  - de la DDFiP, pour les aspects fiscaux,
  - de l'Inspection académique,
  - les dispositifs d'accompagnement des tiers-lieux…
- la Région Nouvelle Aquitaine, pour son action dans l'accompagnement des tiers lieux, en relation avec la Coopérative des tiers-lieux ;
- les acteurs et opérateurs sociaux : CAF 47, CARSAT, MSA, Pôle Emploi, Missions locales, MSAP,…;
- les communes, via leurs associations : AMF47, AMRF47 ;
- les associations d'éducation populaire et caritatives ;
- le Campus Numérique, etc…

Lien vers l'enquête en ligne:
www.lotetgaronne.fr/usages-numeriques

Diaporama n°4 (rapports n° 3012-2009) :

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES VÉLOROUTES ET DES VOIES VERTES

Session du 23 novembre 2018

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le Slowtourisme priorité des Etats généraux du Tourisme – principal vecteur : l'itinérance

Randonnée pédestre – 4 500 km :
- 403 sentiers
- 4 chemins de Grande Randonnée, dont 2 Jacquaires

Trois routes équestres plus de 550 km :
- Route équestre du pruneau Chevauchée Henri IV
- Route équestre du Pays du Dropt

Itinéraires cyclables :
- Voie verte du Canal de Garonne
- Véloroute de la Vallée du Lot
- Scanibérique
- 31 circuits cyclotouristiques

Les itinérances en 47

200 km de voies navigables :
- Le Lot
- La Baïse
- Le Canal de Garonne

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

L'économie du tourisme à vélo

- **55 €/j/touriste résident** - 75 €/j/touriste itinérant,
- 1 € investi /1 € de retombées économiques locales par an,
- 75 % des touristes à vélo sont Français,
- augmentation **importante et régulière de la pratique** +8,3 % entre 2013 et 2014,
- pratique importante sur les **ailes de saison** (avant et arrière saison) (43 % en été – 12 % en septembre – 28 % au printemps).

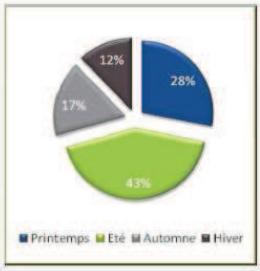

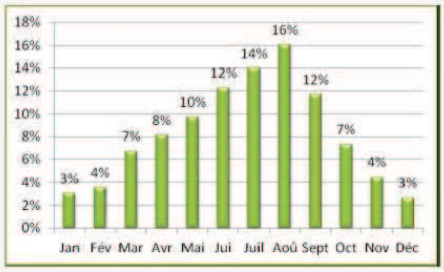

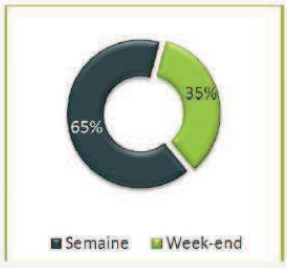

Une action publique/privée coordonnée

- Schéma des Eurovélos
- Schéma national des véloroutes et des voies vertes (CIAT 2015)
- Schéma régional

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

2 définitions à retenir …

Voie Verte :

- Infrastructure en site propre destinée aux piétons, cyclistes, rollers…, dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements de la population locale.
- Est accessibles au plus grand nombre, sans grande exigence physique particulière, sécurisées et jalonnées.

Véloroute :

Itinéraire agréable, touristique, qui emprunte les voies vertes (en priorité), mais aussi les petites routes tranquilles (< 1000v/j), les aménagements cyclables urbains, et évite les dénivelés excessifs (exceptions en zones montagneuses…).

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Une politique départementale

- 2005 début des travaux de la voie verte du Canal

- 2018 plus de 200 km ouverts

- **Une mise à jour pour :**
  - ✓ Créer un réseau sur l'ensemble du territoire
  - ✓ Inscrire les tracés aux schémas national et régional
  - ✓ Renforcer la mise en tourisme (gouvernance et services)

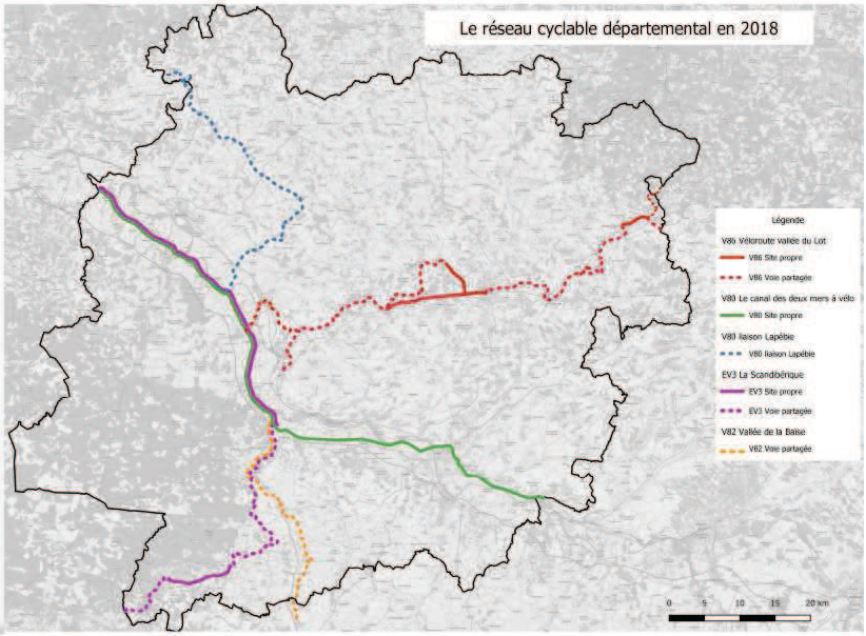

5

www.lotetgaronne.fr

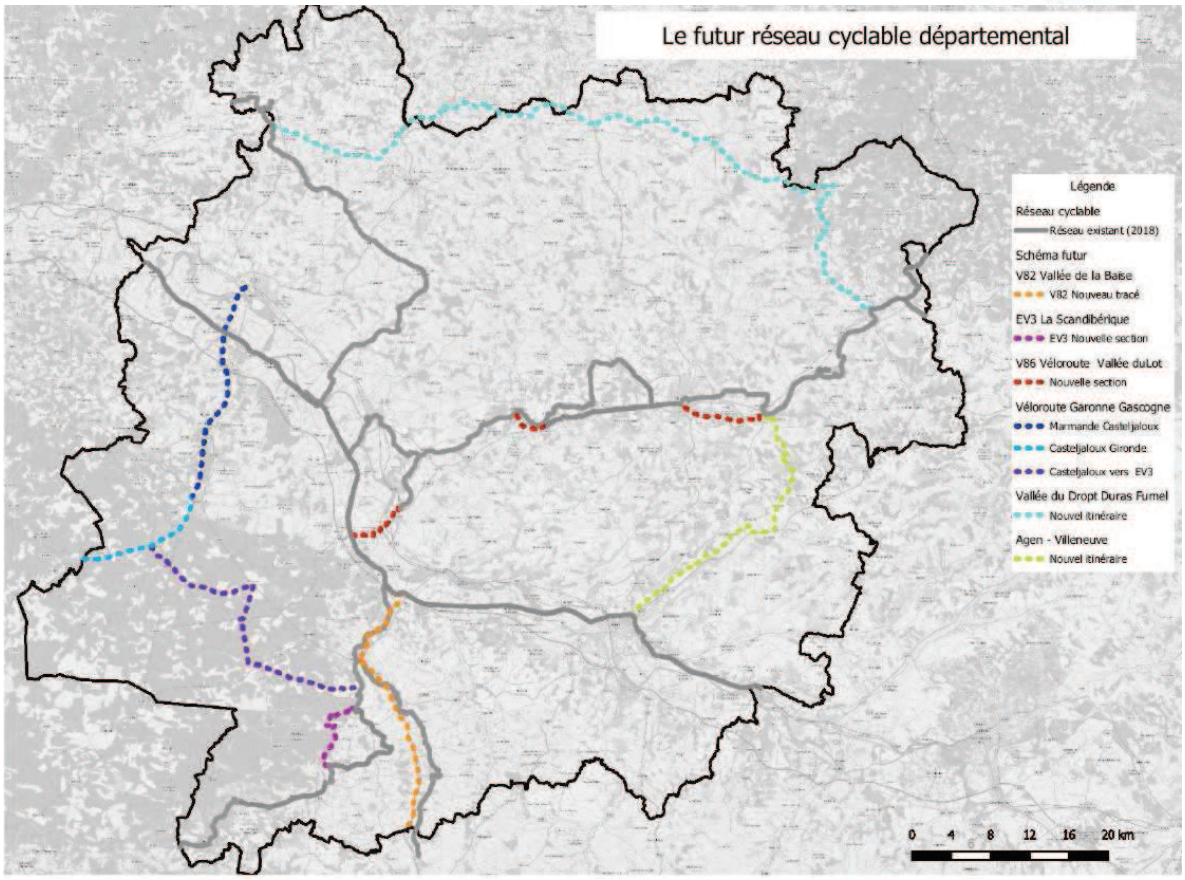

Diaporama n°5 (rapport n° 6004) :

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

03/12/2018

Les axes prioritaires issus des Assises

4 axes mis en évidence :

- Augmentation du budget Sport par la revalorisation ou la création de forfaits encourageant la pratique des jeunes, le « sport pour tous », l'encadrement sportif et sa formation.
- Maintien du soutien à l'emploi sportif au même niveau que précédemment.
- Différenciation des niveaux nationaux et élite.
- Mise en adéquation de l'enveloppe investissement (acquisition de gros matériel) avec le nombre de sollicitations.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les propositions issues des Assises

Evolution de l'aide au fonctionnement des clubs

Revalorisation des forfaits à hauteur de 16,5%, prise en compte de l'arbitrage et de la formation des éducateurs, considération des licences dirigeants.

	Anciens critères	Nouveaux critères
Licences	1,17 €	1,40 € (toutes licences confondues)
Licences jeunes	11,70 €	14 €
Éducateurs	118,50 €	100 € (3 max de tous niveaux)
Formation / Recyclage des éducateurs	/	150 € (1 seule)
Arbitre	/	50 € (1 seul)

Les nouveaux critères font **progresser la subvention pour 425 clubs**. **65 clubs** verront leur subvention baisser contre **147** avec les anciens critères.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les propositions issues des Assises

Evolution de l'aide en faveur des clubs élite

Deux nouvelles notions:

Les clubs de haut niveau national :

- Critère d'éligibilité des 4% reconduit.
- Maintien des forfaits spécifiques par discipline et niveau sportif.
- Maintien de la part classique du fonctionnement des clubs.
- Forfait palier de descente instauré lorsque le club sort du dispositif (50% du forfait accordé l'année précédente).

Les clubs évoluant en championnat professionnel ou semi-professionnel :

Forfait unique de 30 000 € attribué aux clubs concernés (hors SUA rugby Lot-et-Garonne).

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les propositions issues des Assises

Evolution de l'aide aux jeunes sportifs de haut niveau :

La subvention est réévaluée à 750€, soit une **progression de 50%.**

Les critères d'attributions restent inchangés.

Suppression de l'aide aux sections sportives des collèges :

Constat d'un reliquat important de crédits non dépensés par les collèges dans le cadre de cette subvention.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les propositions issues des Assises

Maintien de dispositifs antérieurs

- Maintien du dispositif au fonctionnement des comités départementaux.
- Maintien du dispositif de soutien à l'emploi sportif des clubs et des comités.
- Maintien du dispositif de soutien aux comités de sport scolaire.
- Maintien du soutien à l'acquisition du matériel.
- Maintien des aides à l'organisation de manifestations sportives nationales ou internationales.
- Maintien du soutien au SUA rugby Lot-et-Garonne.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Synthèse des évolutions

- **Fonctionnement des clubs**: montants des forfaits revalorisés, licences des dirigeants prises en compte, arbitrage et formation des éducateurs désormais considérés.
- **Aide aux clubs d'élite**: deux notions de haut niveau désormais
- **Aide aux jeunes sportifs de haut niveau** revalorisée.
- **Soutien aux sections sportives** supprimé.
- **Aide à l'acquisition de gros matériel** pérennisée.
- **Autres dispositifs maintenus en l'état :**

  Emploi sportif des clubs et comité

  Fonctionnement des comités

  Comités de sport scolaire

  Manifestations sportives

  Soutien au SUA Rugby LG.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

03/12/2018

Propositions budgétaires 2019
Comparatif CAA 2018 à BP 2019 (en K€)

Fonctionnement	CAA 2018	BP 2019	Variation
Fonctionnement des clubs et des comités	802	940	+ 9,3 %
Emplois sportifs des clubs et des comités	265	285	+ 7,54 %
SUA Rugby LG	177	177	0 %
Opérations départementales	19	15	- 21,05 %
Manifestations sportives	50	60	+ 20 %
Sport scolaire	84	75	- 10,71 %
TOTAL	1 397	1 552	+ 11,10 %
Investissement	**CAA 2018**	**BP 2019**	**Variation**
Acquisition de matériel sportif	50	50	0
TOTAL GÉNÉRAL	1 447	1 602	+ 10,71 %

Diaporama n°6 (rapport n° 2006) :

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

ENTRETIEN ET MODERNISATION DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL

Session du 23 novembre 2018

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

La gestion du réseau routier départemental

Le Département gère 2 960 km de routes départementales à travers 4 missions :

Exploiter : garantir 7 jours / 7 et 24 h / 24 les conditions de circulation en toute sécurité (fauchage, nettoyage, viabilité hivernale, ...)

Entretenir : maintenir le réseau existant en bon état (maintenance des ouvrages d'art, réparation des structures de chaussée, renouvellement des couches de roulement, assainissement, signalisation, ...)

Moderniser : sécuriser le réseau existant en réalisant des aménagements ponctuels ou linéaires (réalisation de giratoires, de tourne-à-gauche, recalibrage de routes à accotements réduits, ...)

Développer : construire de nouvelles infrastructures pour répondre aux nouveaux besoins de mobilité (construction d'une rocade, d'un pont, ...)

Le rapport soumis à l'assemblée départementale se concentre sur l'entretien et la modernisation :

- l'exploitation est surtout une question de personnel
- le développement a déjà fait l'objet d'un rapport au BP2018

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le contexte national : des budgets voirie en forte baisse

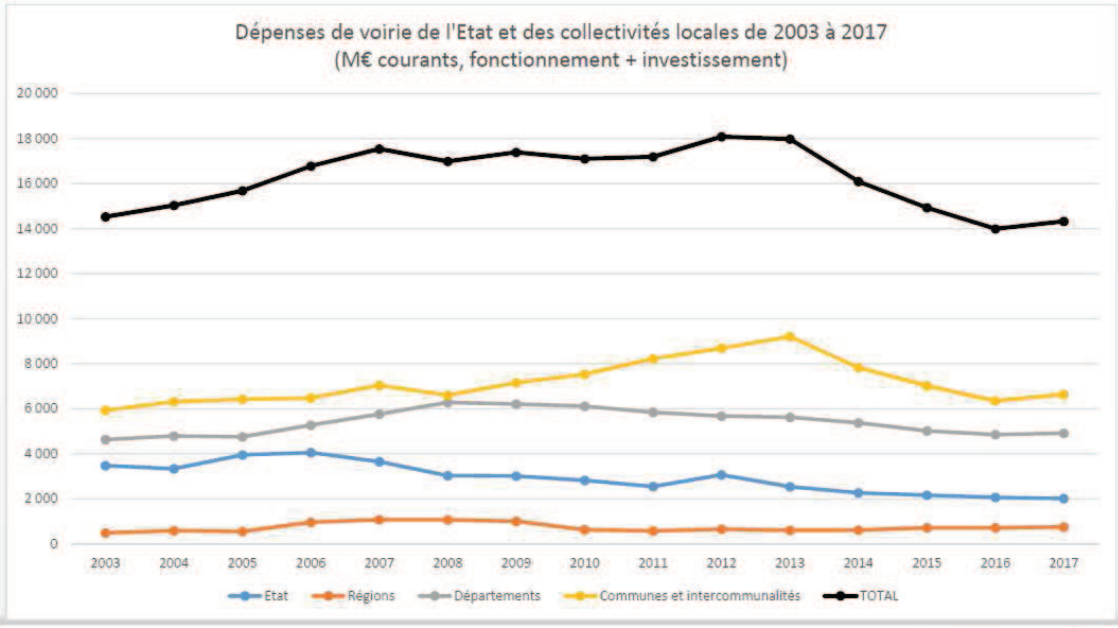

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

La stratégie de l'État et des collectivités

Dans un contexte de contraction budgétaire, l'État et les collectivités se recentrent sur l'entretien et la modernisation des réseaux existants.

Après de de fortes baisses, l'Etat a décidé de porter ses crédits d'entretien routier de 700 M€ en 2017 à 800 M€ en 2018, avec l'objectif d'atteindre 930 M€ en 2023, en prenant sur les crédits de développement.

Les collectivités adoptent la même logique à des degrés divers (maintien de programmes importants de développement dans les métropoles).

La catastrophe de Gênes a généré une prise de conscience dans l'opinion publique, mais le diagnostic était déjà établi par la sphère technique et politique.

- *Nota* : ce diagnostic vaut aussi pour le réseau ferroviaire

  nécessité de « sauver » les lignes existantes et de rationnaliser les projets de LGV

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le Lot-et-Garonne : des moyens d'entretien et de modernisation stabilisés autour de 15 M€

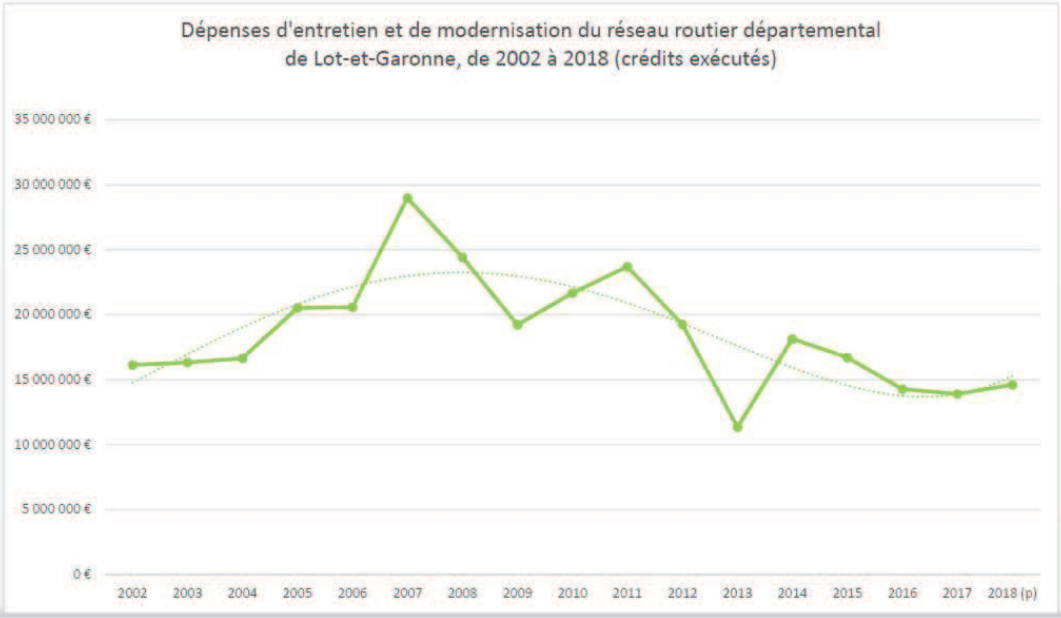

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

L'entretien des chaussées

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

L'optimisation technique et la concurrence permettent de maintenir le linéaire traité

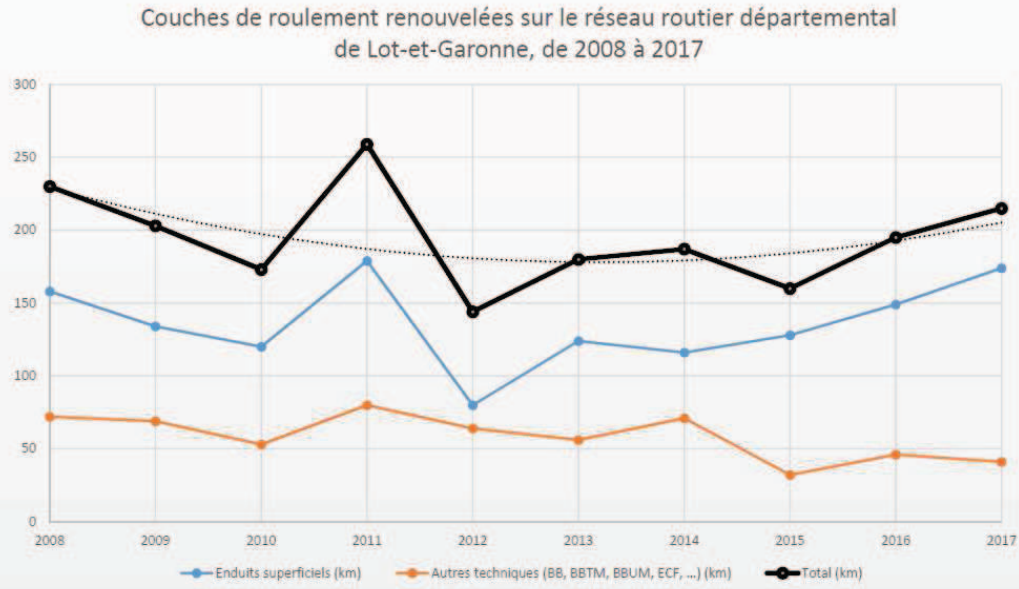

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

2075 km de couches de roulement renouvelées entre 2008 et 2018

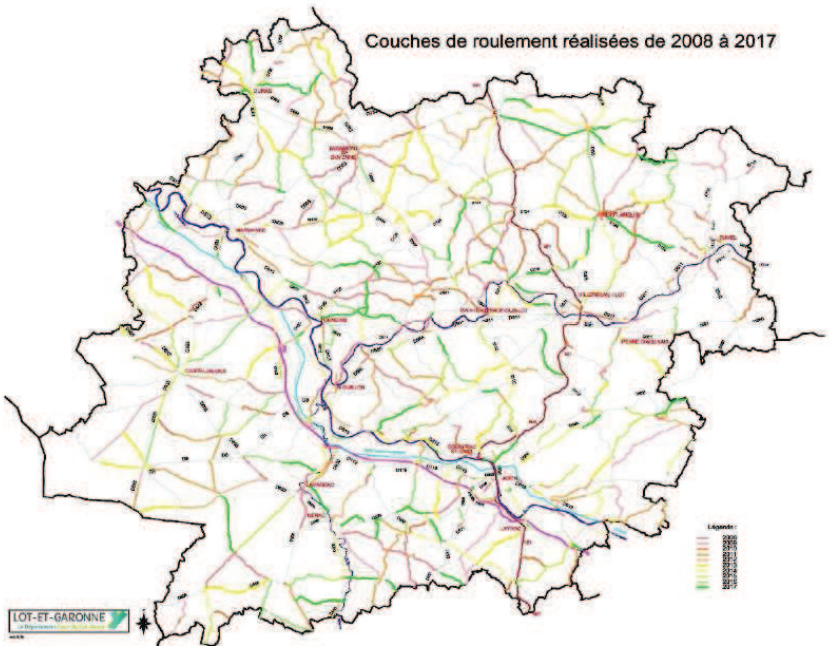

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

L'entretien des ouvrages d'art

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le patrimoine d'ouvrages d'art du Département

Près de 800 ponts :

- 73% de moins de 5 mètres
- 24% de 5 à 120 mètres
- 3% de plus de 120 mètres (franchissement Garonne, Lot)

Visites périodiques par les services de la DIM tous les 4 ans avec PV, classement et, le cas échant, décision de travaux d'entretien.

Pour les ouvrages les plus complexes : s'ajoutent des inspections détaillées et des visites subaquatiques tous les 6 à 7 ans confiées au privé.

Classement des ouvrages :

- **vert** : ouvrages en bon état ne nécessitant pas de travaux,
- **orange** : ouvrages nécessitant des travaux à long terme (plus de 10 ans),
- **rouge** : ouvrages nécessitant des travaux à court ou moyen terme (moins de 10 ans) sans lesquels des mesures de protection de l'ouvrage seront nécessaires (limitation de tonnage, voire fermeture).

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le nombre de ponts classés rouge a reculé de 60% depuis 2008

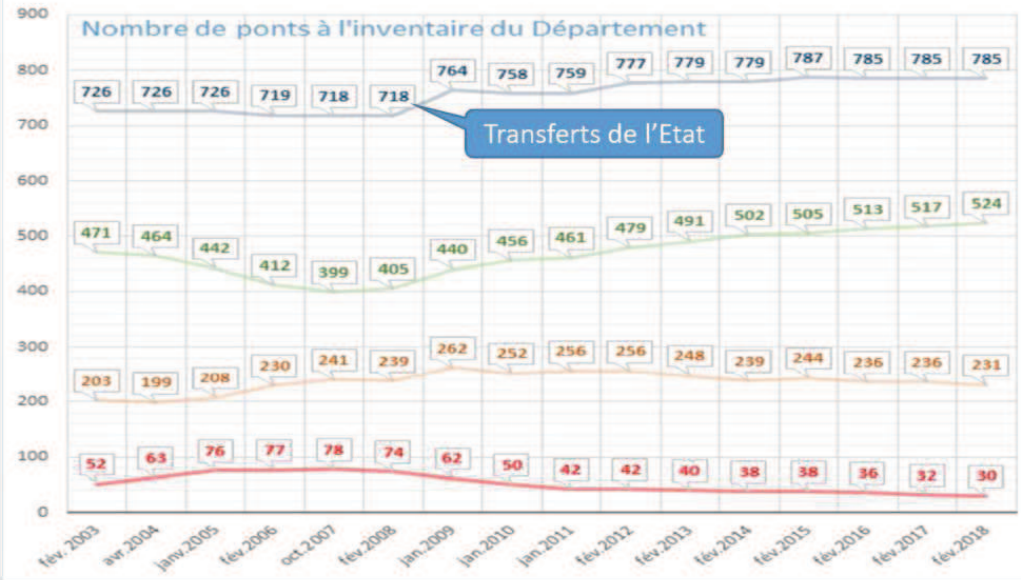

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Moyens consacrés aux ouvrages

Maintenance courante : 800 k€/an (x2 depuis 2016)

- Objectif : 15 ponts rouge sous 5 ans, 0 pont rouge sous 10 ans

Trois opérations de grande envergure :

- Rénovation du pont de pierre à Agen : programme de 3,5 M€ inscrit au PPI 2018-2025 (200 k€ de travaux urgents réalisés en 2017)
- Rénovation du pont du Mas d'Agenais : 1,5 M€ de travaux en 2019 (servira à terme de pont modes doux)
- Construction du nouveau pont du Mas d'Agenais : 15,5 M€ inscrits au PPI 2018-2025

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

La modernisation du réseau routier départemental

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Bilan 2008-2018 : 28 M€ investis dans 37 opérations de modernisation

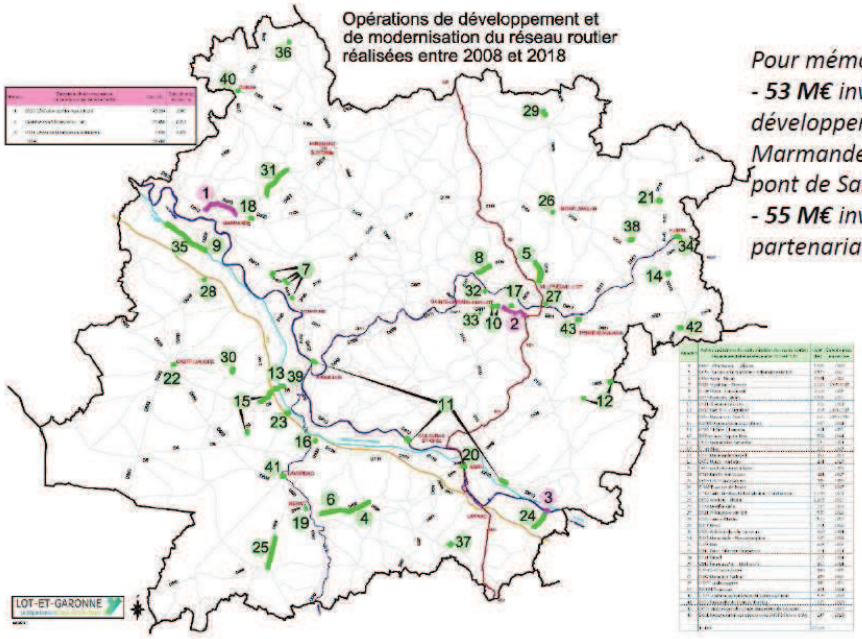

Pour mémoire :
*- **53 M€** investis dans le développement (rocades de Marmande et Villeneuve-sur-Lot, pont de Saint-Nicolas-de-la-Balerme)*
*- **55 M€** investis dans les projets partenariaux (RN21, Agenais, LGV)*

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Conclusion : les chiffres clés

197 M€ consacrés à l'entretien et à la modernisation du réseau routier départemental entre 2008 et 2018 (18 M€/an en moyenne), auxquels s'ajoutent :

- 53 M€ pour les grands projets départementaux : rocades de Marmande et Villeneuve-sur-Lot, pont de Saint-Nicolas-de-la-Balerme
- 55 M€ de participations aux projets partenariaux (RN21, Agenais, LGV)
- Soit **au total 305 M€ investis dans les infrastructures en 11 ans** (27,5 M€/an)

2 075 km de couches de roulement renouvelées entre 2008 et 2018, soit 70% du réseau routier départemental traité en 11 ans

800 ponts dont 30 classés rouge en 2018 (contre 78 en 2007)

- Objectif : 15 ponts classés rouge sous 5 ans, 0 pont classé rouge sous 10 ans

15

www.lotetgaronne.fr

Diaporama n°7 :

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

03/12/2018

Labellisation : une grille multicritères comme outil d'aide à la décision

Prise en compte des critères :

- **écologiques** (intérêt faunistique/floristique, typologie des milieux naturels),
- **paysagers** (degré de naturalité, ambiance du site, intégration dans le paysage),
- **sociaux** (accueil du public, accueil des scolaires, accessibilité et équipements),
- **opérationnels** (enjeux, volonté locale, menaces et travaux de gestion).

Identification du **niveau d'intérêt** (fort, moyen ou faible) pour chacun des critères.

Evaluation continue de l'intérêt et des effets pour interroger la pertinence du maintien de la labellisation.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud Ouest

Espace Naturel Sensible

Le site du Moulin de la Ville

Ferme du Moulin de la Ville

Identité

// COMMUNE
Tombebœuf

// ENTITÉ PAYSAGÈRE
Les Collines de Guyenne

// SUPERFICIE DU SITE
12 ha

// PROPRIÉTAIRE
Privé

// GESTIONNAIRE
CPIE Pays de Serres
Vallée du Lot
Tél. : 05 53 36 73 34
Mail : arpe.47@wanadoo.fr

SITE INTERNET
www.cpie47.fr

Sous-bois

Les actions du Département

Il soutient le gestionnaire dans ses actions de préservation, de conservation et de valorisation du site.
Contact : 05 53 69 44 22

Pourquoi y aller ?

Le Moulin de la Ville est un lieu de découverte de la biodiversité ordinaire aux abords d'une ancienne ferme en polyculture-élevage intégralement reconvertie en prairie de fauche et boisements spontanés depuis plus de 20 ans.

La diversité de ces milieux, en régression aux alentours, sert de zone refuge pour de nombreuses espèces ordinaires et remarquables qui confèrent au site un fort intérêt patrimonial. On peut notamment découvrir :
- un jardin potager et un verger en jouaille à visiter,
- une haie champêtre reconstituée,
- une prairie entretenue par pâturage extensif,
- des mares et des prairies humides,
- des pelouses à orchidées,
- un sentier d'interprétation.

PÉRIODES PROPICES À LA VISITE :

*Ouverture exceptionnelle lors de la Fête de la nature (fin mai de chaque année).

Recommandations

Pour votre confort et votre sécurité, nous vous conseillons de vous munir de chaussures de randonnée et de rester sur les chemins existants.

Les orchidées sauvages sont des espèces vulnérables et certaines sont protégées. Elles méritent toute notre vigilance : ne les piétinez pas, ne les cueillez pas !

Grenouille verte

Coquelicots

faune observable

ENTOMOFAUNE
145 ESPÈCES
DONT CUIVRÉS DES MARAIS, DAMIER DE LA SUCCISE, GRAND CAPRICORNE, LUCANE CERF-VOLANT, GOMPHE À CROCHETS, AGRION NAIN...

AMPHIBIENS
10 ESPÈCES DONT TRITON MARBRÉ, LE PELODYTE PONCTUÉ...

MAMMIFÈRES
30 ESPÈCES DONT BLAIREAU, RENARD ROUX, CHEVREUIL...

OISEAUX
75 ESPÈCES DONT MARTIN-PÊCHEUR D'EUROPE, BUSARD SAINT-MARTIN, AUTOUR DES PALOMBES, BONDRÉE APIVORE...

milieux naturels

VERGER, FORÊT ALLUVIALE, RUISSEAUX, MARES TEMPORAIRES, PRAIRIE MAIGRE DE FAUCHE, PRAIRIE HUMIDE, PELOUSE SÈCHE CALCICOLE

flore présente

LIN DE FRANCE, FRITILLAIRE PINTADE, JACINTHE ROMAINE, TULIPE SYLVESTRE, TULIPE PRÉCOCE, ROSIER DE FRANCE...

CORTÈGE D'ORCHIDÉES SAUVAGES : ORCHIS BOUFFON, ORCHIS À FLEURS LÂCHES, ORCHIS BOUC, CÉPHALANTHÈRE À FEUILLES LONGUES, OPHRYS ABEILLE...

Informations pratiques

// OUVERTURE AU PUBLIC
Nombreuses activités tout au long de l'année.
Visite accompagnée sur rendez-vous. Se renseigner auprès du gestionnaire.

// ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Site inscrit dans la convention éducative. 40 élèves maximum, sur rendez-vous auprès du gestionnaire.

// ACCESSIBILITÉ
Parcours de niveau facile.

// COMMENT S'Y RENDRE
- en voiture : à la sortie de Tombebœuf prendre la D667 en direction de Sainte-Livrade. Prendre la première à gauche après le golf. Suivre le panneau « Moulin de la Ville ». Faire 800 m. Le site est sur la gauche.
- à pied : chemin de randonnée du PDIPR :

FICHE RANDO http://cdt47.tourinsoft.com/upload/Fiche-TombeboeufMontastruc-2012.pdf

// ÉQUIPEMENT
P Parking privé. Chalet en bois et toilettes sèches.

Crédits photos : Département 47, sauf mention contraire.

www.lotetgaronne.fr

5

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud Ouest

Espace Naturel Sensible

Le site de Pech de Pasture

Vue sur la vallée

Identité

// COMMUNE
Pinel-Hauterive

// ENTITÉ PAYSAGÈRE
Les Collines de Guyenne

// SUPERFICIE DU SITE
20 hectares

// PROPRIÉTAIRE
Privé

// GESTIONNAIRE
Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine
Tél. : 05 53 64 00 51
Mail : antenne47@cen-aquitaine.fr

SITE INTERNET
http://cen-aquitaine.org/

Coteau sec de Pech de Pasture

Les actions du Département

Il soutient le gestionnaire dans ses actions de préservation, de conservation et de valorisation du site.
Contact : 05 53 69 44 22

Pourquoi y aller ?

Situé à flanc de coteaux, à 190 mètres d'altitude, Pech de Pasture offre de splendides panoramas sur les vallées du Lot et du Tolzac avec le village de Monclar en point de mire.

Ce site est remarquable du fait de sa richesse faunistique (144 espèces animales) et de sa variété floristique avec notamment un palmarès impressionnant d'espèces d'orchidées (plus de 20 espèces).

Pour maintenir ces milieux, des actions sont mises en œuvre, comme le lauchage manuel ou le pâturage ovin. Pech de Pasture porte décidemment bien son nom (pastur : pâture en occitan) !

Issu de la destruction d'anciennes vignes puis exploité en pâturage extensif, ce coteau abrite aussi les ruines d'un ancien moulin à vent qui renforce l'attrait paysager du lieu

PÉRIODES PROPICES À LA VISITE :

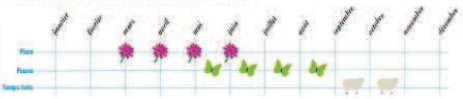

Recommandations

Pour votre confort, nous vous conseillons de vous munir de chaussures de randonnée et de rester sur les chemins existants.

Présence de pâturage temporaire sur le site, merci de respecter les clôtures.

Les orchidées sauvages sont des espèces vulnérables et certaines sont protégées. Elles méritent toute notre vigilance : ne les piétinez pas, ne les cueillez pas !

Moutons landais

Ophrys

faune observable

PAPILLONS
DAMIER DE LA SUCCISE...

AUTRES INSECTES
EMPUSE COMMUNE, CORIDULE À CORPS FIN, MANTE RELIGIEUSE...

AMPHIBIENS
PELODYTE PONCTUÉ...

REPTILES
COULEUVRE VERTE ET JAUNE, LÉZARD VERT...

OISEAUX
ENGOULEVENT D'EUROPE, CIRCAÈTE JEAN LE BLANC, CIGOGNETTE CHEVÊCHE, BONDRÉE APIVORE...

milieux naturels

PELOUSES ET LANDES CALCICOLES AVEC AFFLEUREMENT ROCHEUX

flore présente

OPHRYS JAUNE, OPHRYS DE MARS, GLAÏEUL D'ITALIE, CÉPHALANTHÈRE ROUGE, CATANANCHE BLEUE, OPHRYS BÉCASSE, SPIRANTHE D'AUTOMNE, FUMANA ÉTALÉE...

Informations pratiques

// OUVERTURE AU PUBLIC
Visites libres ou guidées (possibilité d'accueil de groupes).

// ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Site propice aux lectures de paysages. Pour des animations particulières contacter le gestionnaire.

// ACCESSIBILITÉ
Parcours de niveau moyen, non adapté pour l'accueil des maternelles et des primaires.

// COMMENT S'Y RENDRE
En voiture : se rendre sur le parking de la salle des fêtes de Pinel. Une signalétique vous conduira sur le site. Attention à ne pas suivre le lieu-dit « Pech de Pasture ».

// ÉQUIPEMENT
P au niveau du village - Panonceaux explicatifs le long du sentier.

Crédits photos : Département 47, sauf mention contraire.

www.lotetgaronne.fr

6

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Espace Naturel Sensible

Le site du Verger de Villebramar

Verger de pruniers d'ente

Identité

// COMMUNE
Villebramar

// ENTITÉ PAYSAGÈRE
Les Collines de Guyenne

// SUPERFICIE DU SITE
Environ 1,6 ha

/// PROPRIÉTAIRE
Cen Aquitaine (Conservatoire des espaces naturels)

// GESTIONNAIRE
Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine
Tél. : 05 53 64 00 51
Mail : antenne47@cen-aquitaine.fr
SITE INTERNET
http://cen-aquitaine.org/

Les actions du Département

Il soutient le gestionnaire dans ses actions de préservation, de conservation et de valorisation du site.
Contact : 05 53 69 44 22

Pourquoi y aller ?

Le verger de pruniers d'ente de Villebramar constitue un site de grande valeur patrimoniale car il est l'un des derniers à abriter la Tulipe d'Agen.

Aussi appelée Œil de soleil, on dénombre plus de 1 500 pieds de tulipes fleuris sur le site au printemps.

Cette espèce messicole* est l'emblème du Lot-et-Garonne, sa présence est associée à des modes d'agriculture traditionnels.

Aujourd'hui, le verger est conduit sans traitement chimique avec des pratiques culturales adaptées : travail léger du sol pour permettre au bulbe de remonter et de fleurir.

*Messicole : plante qui «habite dans les champs»

PÉRIODES PROPICES À LA VISITE :

Recommandations

La tulipe d'Agen est protégée au niveau national. Il est interdit de la cueillir ou de prélever ses bulbes.

Verger de tulipe agenaise

Tulipe agenaise

Informations pratiques

// OUVERTURE AU PUBLIC
Visites organisées. Contacter le gestionnaire.

// ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE
« Rando Tulipe » en mars/avril, récolte de prunes l'été & taille des pruniers l'hiver.

// ACCESSIBILITÉ
Parcours de niveau facile.

// COMMENT S'Y RENDRE
Depuis Villebramar, suivre la D275, après le cimetière prendre la première à gauche, puis à droite après 200 mètres.

// ÉQUIPEMENT
P à l'entrée de la ferme. Panneau informatif à l'entrée du site.

Crédits photos : Département 47, sauf mention contraire.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Espace Naturel Sensible

Le site du Vallon de la Vergnote

Plan d'eau du vallon de la Vergnote

Identité

// COMMUNE
Masquières

// ENTITÉ PAYSAGÈRE
Le Pays de Serres

// SUPERFICIE DU SITE
9 hectares

// PROPRIÉTAIRE
Commune de Masquières

// GESTIONNAIRE
CPIE Pays de Serres-Vallée du Lot en convention avec la commune de Masquières
Mairie :
Tél. : 05 53 40 71 55
CPIE : 05 53 36 73 34
Mail : arpe.47@wanadoo.fr
SITE INTERNET www.cpie47.fr

Talus calcaire

Les actions du Département

Il soutient le gestionnaire dans ses actions de préservation, de conservation et de valorisation du site.
Contact : 05 53 69 44 22

Pourquoi y aller ?

Exemple typique du résultat d'une déprise agricole, le vallon de la Vergnote abrite une diversité de milieux et d'ambiances particulièrement intéressantes : fonds de vallon, prairies humides, ruisseau avec marais tufeux, ancien lac d'irrigation, et coteaux avec végétation méditerranéenne.

La variété des espèces végétales et les paysages environnants offrent un dépaysement total !

PÉRIODES PROPICES À LA VISITE :

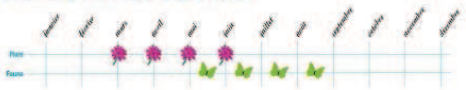

Recommandations

Pour votre confort et votre sécurité, nous vous conseillons de vous munir de chaussures de randonnée et de rester sur les chemins existants

Les orchidées sauvages sont des espèces vulnérables et certaines sont protégées. Elles méritent toute notre vigilance : ne les piétinez pas, ne les cueillez pas !

Criquet

Orchis pyramidal

Informations pratiques

// OUVERTURE AU PUBLIC
Nombreuses activités tout au long de l'année. Visite accompagnée sur rendez-vous. Se renseigner auprès du gestionnaire.

// ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Accueil limité par l'absence d'aménagement et contraint par le dénivelé. Organisation de journées découvertes avec la présence d'animateur.

// ACCESSIBILITÉ
Parcours de niveau moyen à difficile, dénivelé important.
Chemin de randonnée : la fiche randonnée

// COMMENT S'Y RENDRE
À partir de Tournon-d'Agenais, au rond point prendre la D 656 en direction de Cahors sur 3 km. Arriver sur le plateau, ralentir pour prendre la première route à droite. Descendre sur 300 m, garer la voiture et prendre le premier chemin rural à gauche.

Crédits photos : Département 47, sauf mention contraire.

LOT-ET-GARONNE
le Département

Espace Naturel Sensible

Le site de Casserouge

Coteau sec de Casserouge

Identité

// COMMUNE
Tournon-d'Agenais

// ENTITÉ PAYSAGÈRE
Les Causses du Pays de Serres

// SUPERFICIE DU SITE
Environ 20 ha

// PROPRIÉTAIRES
Cen Aquitaine (Conservatoire des espaces naturels) et privés

// GESTIONNAIRE
Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine
Tél. : 05 53 64 00 51
Mail : antenne47@cen-aquitaine.fr
SITE INTERNET
http://cen-aquitaine.org/

Vue sur la vallée

Les actions du Département

Il soutient le gestionnaire dans ses actions de préservation, de conservation et de valorisation du site.
Contact : 05 53 69 44 22

Pourquoi y aller ?

Le site offre une mosaïque de milieux naturels qui abritent une multitude d'espèces animales remarquables.
La flore est tout aussi intéressante. On y découvre l'Aster amelle, protégée en France et une trentaine d'orchidées différentes !
Certaines sont rares et/ou menacées.
Du haut de son sommet, le coteau de Casserouge offre un splendide panorama sur la vallée du Boudouyssou et la bastide de Tournon d'Agenais.
Les amoureux de patrimoine, pourront aussi découvrir, à proximité du site, un moulin et le site mégalithique « les tombeaux des Géants ».

PÉRIODES PROPICES À LA VISITE :

Recommandations

Présence possible de pâturage ovin sur le site. Respectez-le, et refermez les clôtures !
Pour votre confort et votre sécurité, nous vous conseillons de vous munir de chaussures de randonnée et de rester sur les chemins existants.

Coteau sec

Moutons landais

Faune observable

PAPILLONS
ECAILLE DES STEPPES, AZURÉ DU SERPOLET...
AUTRES INSECTES
LUCANE CERF-VOLANT, ASCALAPHE SOUFRÉ...
REPTILES
COULEUVRE VERTE ET JAUNE, LÉZARD VERT...
OISEAUX
ENGOULEVENT D'EUROPE...

Milieux naturels

DALLES ET COTEAUX CALCAIRES
PELOUSES SÈCHES, LANDES À GENÉVRIER, BOISEMENT DE CHÊNES VERTS

Flore présente

170 ESPÈCES VÉGÉTALES
ASTER AMELLE, GLAÏEUL D'ITALIE, LEUZÉE À CÔNES, OPHRYS JAUNE, CATANANCHE BLEUE, CÉPHALANTHÈRE ROUGE, PISTACHIER THÉRÉBINTHE, **PHALANGÈRE À FLEUR DE LYS, EPIPACTIS DE MÜLLER...**

Informations pratiques

// OUVERTURE AU PUBLIC
Visites libres ou guidées (possibilité d'accueil de groupes).
// ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Site propice aux lectures de paysages. Pour des animations particulières contacter le gestionnaire.
// ACCESSIBILITÉ
Parcours de niveau difficile.
// COMMENT S'Y RENDRE
Contacter le gestionnaire.
// ÉQUIPEMENT
P

Crédits photos : Département 47, sauf mention contraire.

LOT-ET-GARONNE
le Département

Espace Naturel Sensible

Le site de Rodié

Le château de Rodié

Identité

// COMMUNE
Courbiac

// ENTITÉ PAYSAGÈRE
Les Causses

// SUPERFICIE DU SITE
Environ 55 ha

// PROPRIÉTAIRE
Privé

// GESTIONNAIRE
Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine
Tél. : 05 53 64 00 51
Mail : antenne47@cen-aquitaine.fr
SITE INTERNET
http://cen-aquitaine.org/

Les actions du Département

Il soutient le gestionnaire dans ses actions de préservation, de conservation et de valorisation du site.
Contact : 05 53 69 44 22

Pourquoi y aller ?

Le site de Rodié allie histoire et nature, de par la présence du Château de Rodié (château fort datant de la fin du XIVe siècle) et de la diversité remarquable d'espèces animales et végétales.
Le site est caractérisé par 3 types de milieux :
- les zones humides (prairie à Iris des marais, sources et mares) paradis des libellules et des amphibiens ;
- les boisements de Chêne pubescent et d'Erable de Montpellier, abris pour la faune et certaines orchidées ;
- le haut des coteaux et le plateau où les landes et pelouses sèches sont le lieu de vie d'une vingtaine d'espèces d'orchidées et offrent un panorama exceptionnel.

L'entretien agro-pastoral du site garantit une gestion durable de ces milieux.

PÉRIODES PROPICES À LA VISITE :

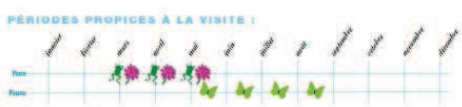

Recommandations

Pour votre confort et votre sécurité, nous vous conseillons de vous munir de chaussures de randonnée et de rester sur les chemins existants.
Les orchidées sauvages sont des espèces vulnérables et certaines sont protégées. Elles méritent toute notre vigilance : ne les piétinez pas, ne les cueillez pas !

Brome landsase

Azuré commun

Glaïeul d'Italie

Faune observable

PAPILLONS
AZURÉ DU SERPOLET...
AUTRES INSECTES
AGRION DE MERCURE, PHASME DE FRANCE, CIGALE COMMUNE...
AMPHIBIENS
TRITON PALMÉ, GRENOUILLE AGILE, SALAMANDRE TACHETÉE...
MAMMIFÈRES
PETIT RHINOLOPHE, LIÈVRE D'EUROPE...
REPTILES
COULEUVRE VERTE ET JAUNE, LÉZARD VERT...
OISEAUX
ENGOULEVENT D'EUROPE, BUSARD SAINT-MARTIN, PIE-GRIÈCHE ÉCORCHEUR...

Milieux naturels

ALTERNANCE DE PRAIRIES, PELOUSES SÈCHES ET DE BOISEMENTS

Flore présente

ARGYROLOBE DE LINNÉ, CATANANCHE BLEUE, CÉPHALANTHÈRE ROUGE, GLAÏEUL D'ITALIE, OPHRYS JAUNE, EPIPACTIS À PETITES FLEURS, **ORCHIS BRÛLÉ...**

Informations pratiques

// OUVERTURE AU PUBLIC
Pas d'accès libre. Des visites ont lieu à partir du printemps. Contacter le gestionnaire.
// ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Possibilité d'animations sur le site. Contacter le gestionnaire.
// ACCESSIBILITÉ
Parcours de niveau facile.
// COMMENT S'Y RENDRE
Contacter le gestionnaire.
// ÉQUIPEMENT
Le château de Rodié propose des chambres d'hôtes, table d'hôtes, appartement et gîtes.

Crédits photos : Département 47, sauf mention contraire.

LOT-ET-GARONNE

Espace Naturel Sensible

Le site de la Réserve naturelle nationale de

l'Étang de la Mazière

Vue aérienne de la réserve

Identité

// COMMUNE
Villeton

// ENTITÉ PAYSAGÈRE
La Vallée de Garonne

// SUPERFICIE DU SITE
120 hectares

// PROPRIÉTAIRE
État, association, privés

// GESTIONNAIRE
Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature en Lot-et-Garonne (SEPANLOG)
Maison de la Réserve
Tél. : 05 53 88 02 57
Mail : rn.maziere@orange.fr
SITE INTERNET
http://rnnmaziere.unblog.fr/

Les actions du Département

Il soutient le gestionnaire dans ses actions de préservation, de conservation et de valorisation du site.
Contact : 05 53 69 44 22

Pourquoi y aller ?

Cet ancien méandre de Garonne est riche de la diversité des milieux qui la compose avec notamment une grande roselière (très rare en Lot-et-Garonne).

L'étang offre, quant à lui, un paysage remarquable avec les nénuphars jaunes qui le recouvrent.

Cette réserve est aussi un paradis pour les amphibiens et les libellules.

Sa position stratégique, dans l'un des plus grands couloirs migratoires d'Europe, en fait un lieu d'observation incontournable de nombreux oiseaux.

Le petit plus : un cheptel de moutons landais participe à l'entretien des prairies humides.

PÉRIODES PROPICES À LA VISITE :

*Salle d'exposition ouverte au public toute l'année.

Recommandations

Pour votre confort et votre sécurité, nous vous conseillons de vous munir de chaussures de randonnée et de rester sur les chemins existants.

Cistude d'Europe

Chevêche d'athéna

Faune observable

INSECTES
+ DE 1000 ESPÈCES DONT AGRION BLEU, GRAND CAPRICORNE, EMPUSE COMMUNE...

REPTILES & AMPHIBIENS
17 ESPÈCES DONT : CISTUDE D'EUROPE, RAINETTE MÉRIDIONALE, GRENOUILLE AGILE, CRAPAUD CALAMITE, PÉLODYTE PONCTUÉ...

MAMMIFÈRES
GRAND MURIN, ÉCUREUIL ROUX, LOUTRE D'EUROPE, GENETTE D'EUROPE...

OISEAUX
+ DE 330 ESPÈCES ET + DE 70 ESPÈCES NICHEUSES DONT LORIOT D'EUROPE, BRUANT DES ROSEAUX, ENGOULEVENT D'EUROPE, HIBOU MOYEN-DUC, MÉSANGE À LONGUE QUEUE, BLONGIOS NAIN, BUTOR ÉTOILÉ, HÉRON POURPRÉ, CHEVÊCHE D'ATHÉNA...

Milieux naturels

TERRES AGRICOLES
MARAIS
PRAIRIES HUMIDES

Flore présente

SAMOLE DE VALERAND,
SAGITTAIRE À FEUILLES EN FLÈCHE,
ŒNANTHE AQUATIQUE,
GRANDE NAÏADE,
MYOSOTIS DES MARAIS...

Informations pratiques

// OUVERTURE AU PUBLIC
Visite uniquement sur rendez-vous avec guide accompagnateur.

// TARIF
Particulier, moins de 10 personnes : 50€ la visite de 2 heures.

// ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Inscrit dans la convention éducative. Expositions et activités pédagogiques interactives.

// ACCESSIBILITÉ
Parcours de niveau facile.

// COMMENT S'Y RENDRE
A partir de Tonneins traverse la Garonne par la D120. 800m après le pont, tournez à droite en direction de la réserve (signalétique).

// ÉQUIPEMENT
P Parking - Hutte d'observation - Matériel optique mis à disposition.
Maison de la réserve avec salles d'exposition et toilettes.

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE

Espace Naturel Sensible

Le site de la Réserve naturelle nationale de la

Frayère d'Alose

La Garonne

Identité

// COMMUNES
Le Passage d'Agen, Agen

// ENTITÉ PAYSAGÈRE
La Vallée de Garonne

// SUPERFICIE DU SITE
Environ 48 ha

// PROPRIÉTAIRE
État

// GESTIONNAIRE
Association pour la gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la frayère d'Alose
Tél : 05 53 66 98 76
Mail : frayere.alose@gmail.com

Passerelle au dessus de la Garonne

Les actions du Département

Il soutient le gestionnaire dans ses actions de préservation, de conservation et de valorisation du site.
Contact : 05 53 69 44 22

Pourquoi y aller ?

Située en plein cœur d'Agen, la réserve naturelle de la frayère d'Alose, est un des rares sites de reproduction pour la Grande Alose.

Ce poisson migrateur remonte la Garonne d'avril à juillet pour s'y reproduire.

La nuit, le mâle et la femelle se positionnent face à face à la surface de l'eau et tournent sur eux-mêmes en frappant violemment la surface de l'eau avec leur nageoire caudale, créant beaucoup de bruit et de remous !

C'est pendant cette phase, appelée « bull*», que la femelle expulse ses œufs et que le mâle les féconde.

La réserve est aussi le refuge pour de nombreux oiseaux (56 espèces nicheuses et plus de 80 espèces hivernales ou migratrices) et plusieurs espèces de libellules.

*bouillonnement en occitan

PÉRIODES PROPICES À LA VISITE :

Mai à juillet pour entendre « le bull » à la surface de l'eau lors de la parade nuptiale (sortie nocturne).

Recommandations

La pêche est interdite par décret du 1er juin au 31 juillet. Pour votre confort et votre sécurité, nous vous conseillons de vous munir de chaussures de randonnée et de rester sur les chemins existants.

Grande Alose

Salicaire commune

Faune observable

MAMMIFÈRES
PUTOIS D'EUROPE, HÉRISSON D'EUROPE, GENETTE...

INSECTES
GOMPHE DE GRASLIN, CALOPTÉRIX VIERGE, AGRION ÉLÉGANT...

AMPHIBIENS
GRENOUILLE VERTE, GRENOUILLE MÉRIDIONALE...

OISEAUX
STERNE PIERREGARIN, GRANDE AIGRETTE, CIGOGNE BLANCHE, MOUETTE PYGMÉE, MARTIN PÊCHEUR, HÉRON...

POISSONS
GRANDE ALOSE, ALOSE FEINTE, TRUITE DE MER...

Milieux naturels

MILIEUX AQUATIQUES NON MARINS
HERBIERS
SAULAIES

Flore présente

RENONCULE DES RIVIÈRES,
GRANDE NAÏADE,
ARISTOLOCHE,
CLÉMATITE...

Informations pratiques

// OUVERTURE AU PUBLIC
Site en accès libre.

// ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Visites organisées toute l'année à la demande des enseignants.

// ACCESSIBILITÉ
Rive droite : Circuit découverte, promenade de niveau facile.
Rive gauche : Niveau difficile.
Le chemin de promenade ne longe pas toute la réserve.

// COMMENT S'Y RENDRE
Depuis le parking du gravier, accès à l'escalier de la passerelle ou par le passage souterrain sous la voie sur berges.

// ÉQUIPEMENT
P Parking, toilettes à proximité de la passerelle.
Circuit découverte : panneaux informatifs, table de pique-nique, parcours sportif.

Crédits photos : Département 47, sauf mention contraire

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE le Département

Espace Naturel Sensible

Le site de Trotte-Lapin

Prairie humide en bord de ruisseau

Identité

// COMMUNE
Moirax

// ENTITÉ PAYSAGÈRE
Les Terres Gasconnes

// SUPERFICIE DU SITE
Environ 7,5 ha

// PROPRIÉTAIRE
Public (Agglomération d'Agen)

// GESTIONNAIRE
Agglomération d'Agen
Tél : 05 53 77 30 90
SITE INTERNET
www.agglo-agen.net/-Trotte-Lapin.html

Cabane d'observation

Les actions du Département

Il soutient le gestionnaire dans ses actions de préservation, de conservation et de valorisation du site.
Contact : 05 53 69 44 22

Pourquoi y aller ?

Aux portes d'Agen, dans un cadre paysager privilégié, le site de Trotte-Lapin offre une grande diversité de milieux naturels : chênaie, charmaie, ruisseau de la Jorle et sa ripisylve, prairie, mare, ancienne carrière.

Tout au long du sentier, des panneaux informatifs et des activités pédagogiques renseignent sur ces milieux, sur la faune et la flore qu'ils abritent. Au bout du chemin, une ancienne ferme peut accueillir des ateliers en salle et /ou des activités autour d'un potager pédagogique.

Trotte-Lapin comporte aussi des cabanes d'observation, atout majeur pour les passionnés de la faune !

N'hésitez pas à continuer votre balade en empruntant le chemin de Grande Randonnée (GR652) ou à flâner dans les rues du village de Moirax.

PÉRIODES PROPICES À LA VISITE :

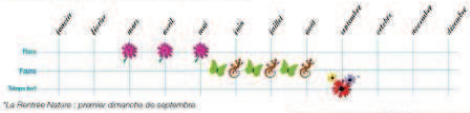

*La Rentrée Nature : premier dimanche de septembre

Recommandations

Pour votre confort et votre sécurité, nous vous conseillons de vous munir de chaussures de randonnée et de rester sur les chemins existants.

Biodiversité ordinaire

Chêne

Faune observable

PAPILLONS
PAON DU JOUR, TABAC D'ESPAGNE, CITRON, FLAMBÉ, AZURÉ DU TRÈFLE, DAMIER DE LA SUCCISE

INSECTES
CALOPTÉRYX VIERGE, CÉTOINE, LUCANE CERF-VOLANT

MAMMIFÈRES
PETIT RHINOLOPHE, CHEVREUIL, GENETTE...

OISEAUX
FAUCON HOBEREAU, SITTELLE TORCHEPOT, FAUVETTE À TÊTE NOIRE, POUILLOT VÉLOCE, CHARDONNERET ÉLÉGANT, HÉRON CENDRÉ, MARTIN PÊCHEUR...

Milieux naturels

BOIS ET PRAIRIE HUMIDE EN BORD DE RUISSEAU (LA JORLE) MARE...

Flore présente

NARCISSE PETITE PERVENCHE, PHALANGÈRE À FLEURS DE LYS, GÉRANIUM NOUEUX...

ORCHIDÉES SAUVAGES
ORCHIS POURPRE, ORCHIS BOUC SÉRAPIAS LANGUE...

Informations pratiques

// OUVERTURE AU PUBLIC
Sentier-découverte en libre accès toute l'année.

// ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE
L'ancienne ferme aménagée permet des activités pour scolaires et groupes (sur réservation auprès de l'animatrice du site). Site inscrit dans la convention éducative du Département. Contacter l'animatrice du site.

// ACCESSIBILITÉ
Parcours facile.

// COMMENT S'Y RENDRE
En venant d'Agen, traverser le village de Moirax, emprunter la D268, et prendre la deuxième route à gauche. Le parking est à droite après le pont.
FICHE RANDO http://cdt47.tourinsoft.com/upload/Fiche-MoiraxAubiac-CAA-2015.pdf

// ÉQUIPEMENT
Nombreux panneaux informatifs et équipements pédagogiques tout au long du sentier. Tables de pique-nique.

Crédits photos : Département 47, sauf mention contraire.

LOT-ET-GARONNE le Département

Espace Naturel Sensible

Le site de Peyroutet

Coteau sec de Peyroutet

Identité

// COMMUNE
Moncrabeau

// ENTITÉ PAYSAGÈRE
Les Terres Gasconnes

// SUPERFICIE DU SITE
Environ 11,5 ha

// PROPRIÉTAIRE
Privé

// GESTIONNAIRE
Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine
Tél : 05 53 64 00 51
Mail : antenne47@cen-aquitaine.fr
SITE INTERNET
http://cen-aquitaine.org/

Élevage bovin

Les actions du Département

Il soutient le gestionnaire dans ses actions de préservation, de conservation et de valorisation du site.
Contact : 05 53 69 44 22

Pourquoi y aller ?

Le site de Peyroutet est composé d'une mosaïque d'habitats qui favorise une flore peu commune en Aquitaine ! Pas moins de 27 espèces d'orchidées et une dizaine d'espèces floristiques remarquables - dont 7 font l'objet d'une protection - peuvent y être observées.

Cette richesse est due au maintien de l'élevage bovin sur cette exploitation agricole en polyculture depuis plus de 30 ans.

Cet environnement est également propice à la faune : notamment pour les insectes comme les papillons qui abondent sur le site et certaines libellules qui viennent s'y nourrir.

On peut également emprunter le chemin d'Henri IV qui traverse la zone boisée basse du coteau Est.

PÉRIODES PROPICES À LA VISITE :

Recommandations

Pour votre confort et votre sécurité, nous vous conseillons de vous munir de chaussures de randonnée et de rester sur les chemins existants.

Les orchidées sauvages sont des espèces vulnérables et certaines sont protégées. Elles méritent toute notre vigilance ; ne les piétinez pas, ne les cueillez pas !

Azuré et sérapias

Ophrys abeille

Faune observable

126 ESPÈCES FAUNISTIQUES DONT 23 REMARQUABLES

INSECTES
AZURÉ DU SERPOLET, DAMIER DE LA SUCCISE, GOMPHE DE GRASLIN, CORDULIE À CORPS FIN...

AMPHIBIENS /REPTILES
LÉZARD VERT, SALAMANDRE TACHETÉE, PÉLODYTE PONCTUÉ, RAINETTE MÉRIDIONALE, ALYTE ACCOUCHEUR...

Milieux naturels

PELOUSES CALCAIRES, BOIS DE CHÊNES PUBESCENTS, LANDES À GENÉVRIERS

Flore présente

158 ESPÈCES FLORISTIQUES DONT 18 REMARQUABLES

ORCHIS PARFUMÉ, NIGELLE DE FRANCE, OPHRYS DU GERS, OPHRYS DE MARS, CORONILLE SCORPIOÏDE, LIMODORE À FEUILLES AVORTÉES, GLAÏEUL D'ITALIE, LOTIER À GOUSSES CARRÉES, OPHIOGLOSSE COMMUN...

Informations pratiques

// OUVERTURE AU PUBLIC
Accès limité en raison de la présence d'un élevage bovin.
Pour les visites et les animations se renseigner auprès du gestionnaire.

// ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Site propice aux lectures de paysage. Pour des animations particulières contacter le gestionnaire.

// ACCESSIBILITÉ
Parcours de difficulté moyenne.

// COMMENT S'Y RENDRE
Contacter le gestionnaire.

Crédits photos : Département 47, sauf mention contraire.

L'avenir : l'ENS des Landes de Gascogne

Volonté d'une acquisition foncière en propre par le Département,

Site de 33 ha d'intérêts multiples:

- ✓ Ecologique: notamment un habitat de type milieu humide,
- ✓ Pédagogique: mosaïque de milieux, empreinte culturelle (palombière, sylviculture,etc.)
- ✓ Technique: projet de renaturation de milieux à l'état initial qui peut être une vitrine

Lancement de la mise en œuvre d'une gestion conservatoire pour cet ENS lié à l'acquisition définitive du site.

ARRETE – SIGNATURES

Décision modificative n° 2 2018

Présenté par le Président,
A Agen, le 23 novembre 2018
Le Président,

Nombre de membres en exercice..... 42 .....
Nombre de membres présents..... 28 .....
Nombre de suffrages exprimés... 42 .....
VOTES : Pour..... 42 .....
Contre..... 0 .....
Abstentions... 0 .....

Date de convocation : 22 octobre 2018

Délibéré par le Conseil départemental, réunion en session
A Agen, le 23 novembre 2018

Les membres du Conseil départemental,

M. BARRAL Bernard Pouvoir à Mme Maillos	Mme BESSON Séverine	M. BILIRIT Jacques	M. BOCQUET Christophe	M. BORDERIE Jacques	Mme BORDERIE Sophie	M. BORIE Daniel
Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence	Mme BRICARD Nathalie	M. CALMETTE Marcel Pouvoir à Mme Gonzato-Roques	M. CAMANI Pierre	Mme CAMBOURNAC Louise	M. CASSANY Patrick Pouvoir à M. Hocquelet	M. CHOLLET Pierre Pouvoir à Mme Kherkhach
M. CONSTANS Rémi Pouvoir à Mme Cambournac	M. COSTES Pierre Pouvoir à M. Dezalos	M. DELBREL Christian	M. DEZALOS Christian	Mme DHELIAS Danièle Pouvoir à M. Dreuil	M. DREUIL Jean	Mme DUCOS Laurence

Mme GARGOWITSCH Sophie Pouvoir à Mme Lamy	M. GIRARDI Raymond	Mme GONZATO-ROQUES Christine	Mme HAURE-TROCHON Caroline	M. HOCQUELET Joël	Mme JOFFROY Catherine	Mme KHERKHACH Baya
M. LACOMBE Nicolas Pouvoir à M. Bilirit	Mme LALAURIE Italina Pouvoir à M. Pérat	Mme LAMY Laurence	Mme LAURENT Françoise	M. LEPERS Guillaume	Mme MAILLOU Emilie	M. MASSET Michel Pouvoir à Mme Tonin
M. MERLY Alain Pouvoir à Mme Ducos	Mme PAILLARES Marylène Pouvoir à Mme Borderie	M. PERAT Michel	Mme SALLES Marie-France non présente au moment du vote, pouvoir à Mme Laurent	Mme SUPPI Patricia	Mme TONIN Valérie	Mme VIDAL Hélène

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 5/12/2018 et de la publication le 5/12/2018

A AGEN, le

PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE
D.D.I. 1er BUREAU
Reçu à la Préfecture le :
- 5 DEC. 2018
CONTROLE BUDGETAIRE
(Loi n° 82.213 du 2 Mars 1982)

Approbation des débats de la session « Décision Modificative n° 2 de 2018 » du 23 novembre 2018

Fait le - 8 MARS 2019

Le Président du Conseil départemental,

Pierre CAMANI

Le Secrétaire de séance,

Michel PERAT

Imprimé en Mars 2019

Certifié conforme :

Le Président du Conseil départemental,

Pierre CAMANI